

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

13^e ANNÉE



1922

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

13^e ANNÉE

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

13^e ANNÉE



1922

TABLE DES MATIÈRES

<i>Procès-verbaux des séances des 28 octobre et 30 décembre 1921</i> ..	1
Découvertes de poteries franques à Bertrée	4
Les sépultures antiques dans l'art du blason	5
A propos des « Homines de Casa Dei » à Liège	8
Emile Cartailhac	9
<i>Petite chronique archéologique</i> : La guerre et les Archives de la Belgique. — Nos monuments historiques. Legs à la Ville. — Conférences organisées par l'Institut	11
<i>Procès-verbaux des séances des 27 janvier et 24 février 1922</i>	13
Le château des Quatre Tourettes	16
Inventaire archéologique de l'ancien pays de Liège. N° LXXVII. Verreries liégeoises	20
Le Tombeau de saint Albert de Louvain, évêque de Liège	21
Bibliographie	23
Nécrologie (Paul Hamelius)	23
Avis aux membres. Cotisations	24
<i>Procès-verbal de la séance du 31 mars 1922</i>	25
La Croix du Wérixhet à Wandre	28
Jacques Velez	30
A propos des Béguinages	32
Un saint national	33
<i>Petite chronique archéologique</i> : La Tour du Vieux-Château d'Amay. — Concours académiques. — Hypocauste de la place Saint-Lambert	35
<i>Procès-verbal de la séance du 28 avril 1922</i>	37
La Vierge du Magnificat (Presbytère de Tignée)	39
A propos de Jean d'Outremeuse et de Mandeville	46
<i>Procès-verbal de la séance du 26 mai 1922</i>	49
Inventaire archéologique de l'ancien pays de Liège N° LXXXVIII. Le Parc de l'Abbé au Val-Saint-Lambert	52
Les Prussiens	56
A propos des « Homines de Casa Dei » à Liège	59
Bibliographie	59
Nomination. Nécrologie (Abbé Van Wintershoven)	60

<i>Procès-verbal de la séance du 30 juin 1922</i>	61
Les Annales de Liège et Jean-Baptiste Hénoul	63
A propos de bourgogne. La cave d'un bourgeois de Liège d'autre-fois	67
Legs Gustave Charlier	72
<i>Petite chronique archéologique</i> : L'hypocauste belgo-romain de la place Saint-Lambert à Liège. — Eglise Sainte-Foy	73
Bibliographie. Nécrologie (Amédée de Ryckel)	75
 <i>Procès-verbal de la séance du 28 juillet 1922</i>	 77
La Grosse actuelle du buste de saint Lambert. Œuvre authentique du sculpteur-ornemaniste liégeois Michel-Joseph Herman (1766-1819)	79
Liège vers 1840	91
<i>Petite chronique archéologique</i>	94
Bibliographie. Nécrologie	96
 <i>Procès-verbal de la séance du 27 octobre 1922</i>	 97
Dallage et pilotis dans le lit de la Meuse au lieu dit « A l'Inghin » à Wandre	99
A propos de bourgogne	105
La châsse de Saint-Remacle	108
<i>Petite chronique archéologique</i> : A la caserne Saint-Laurent — Les mobiliers d'églises — L'art étrusque — Les monuments de Liège — Distinctions — Nécrologie (C. de Borman)....	111

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR

NOMS D'AUTEURS

BOURGAULT, C. — A la caserne Saint-Laurent	111
BREUER, J. — Les sépultures antiques dans l'art du blason . . .	55
COLLART, A. — La croix du Wérixhet à Wandre	28
— Dallage et pilotis dans le lit de la Meuse au lieu dit « A l'Inghin » à Wandre	99
COENEN (abbé). — La châsse de Saint-Remacle	108
FRAIPONT, M. — La Vierge du Magnificat (Tignée)	39
— La Crosse actuelle du buste de saint Lambert. Œuvre authentique du sculpteur ornementiste liégeois Michel-Joseph Herman (1766-1819)	79
GHILAIN, C. — Le château des Quatre Tourettes	16
GOBERT, Th. — Les Annales de Liège et Jean-Baptiste Hénoul . .	63
LEDRU, L. — Le Parc de l'Abbé au Val-Saint-Lambert (Inventaire archéologique de l'ancien pays de Liège. N° LXX XVIII)	52
MAGNETTE, F. — A propos des « Homines de Casa Dei » à Liège . 8 et 59	
— Le tombeau de saint Albert de Louvain, évêque de Liège	21
— Nécrologie (P. Hamélius)	23
— A propos des Béguinages	32
— Un saint national (Saint Hubert)	33
— A propos de Jean d'Outremeuse et de Mandeville	46
— Bibliographie (God. Kurth)	59
— Nécrologie (abbé Van Wintershoven)	60
— Bibliographie (Mlle Devigne)	75
— Nécrologie (Amédée de Ryckel)	75
— Liège vers 1840	91
— Bibliographie (H. Martin)	96
— Nécrologie (Em. Guillemin)	96

MICHA, A. — Jacques Velez	30
— Les Prussiens	56
— L'hypocauste belgo-romain de la place Saint-Lambert à Liège	73
PHOLIEN, FL. — Verrerie liégeoise (Inventaire archéologique de l'ancien pays de Liège. N° LXXXVII)	20
— A propos de bourgogne. La cave d'un bourgeois de Liège d'autrefois	67
POLAIN, E. — A propos de bourgogne	105
SERVAIS, J. — Emile Cartailhac	9
S(SERVAIS) et D(ELHEID). — Legs Gustave Charlier	72
WIBIN (D ^r). — Découverte de poteries franques à Bertrée	4
— La Tour du Vieux-Château d'Amay	35

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT : 5-00 FR. PAR AN { pour les personnes qui ne sont
LE NUMÉRO : 0 FR. 50 { pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, Maison Curtius.

Procès-verbal de la séance du 28 Octobre 1921

La séance est ouverte à 5 heures 1/4, sous la présidence de M. Micha, président.

44 membres sont présents.

En ouvrant la séance, M. le président annonce le décès de M. H. Bogaert, membre correspondant. Il rappelle les qualités du défunt et son vif attachement à l'*Institut*.

I. *Lecture des procès-verbaux des séances de juin et juillet.* — Le secrétaire donne lecture des procès-verbaux, qui sont approuvés sans observation.

II. *Correspondance.* — Le secrétaire communique la correspondance adressée à l'*Institut*.

III. *Communication de M. C. Bourgault : « Le Perron liégeois ».* — M. le président remercie M. Bourgault de son intéressante communication, qui donne lieu à un long échange de vues, auquel prennent part notamment MM. Gobert, Peny et Pholien.

IV. *Présentation de membres associés.* — L'assemblée prend acte de la présentation de M^{me} V^{ve} Paul Brixhe, et de MM. Léon Ghinet, Camille Messems et Edouard Gérिमont, en qualité de membres associés.

V. *Affaires diverses.* — Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 6 heures 40.

Procès-verbal de la séance du 25 Novembre 1921

La séance est ouverte à 5 heures 1/4, sous la présidence de M. A. Micha, président.

44 membres sont présents. Excusé : M. Pouillet.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le président annonce le décès de M. le professeur de Koninck. Il rappelle les divers dons faits par le défunt à l'*Institut*. Il informe l'assemblée que, par son testament, M. de Koninck lègue à la ville de Liège sa collection de monnaies pour être déposée au Musée Curtius.

M. le président annonce ensuite que, par décret de M. le Président de la République française, M. Max Lohest est nommé officier de la Légion d'honneur, M. Charles Fraipont, chevalier du même ordre, MM. Hamal et Stockis officiers de l'Instruction publique. Il adresse à ces Messieurs, au nom de l'assemblée, de vives félicitations.

I. *Lecture du procès-verbal de la séance d'octobre*. — Le secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est approuvé sans observation.

II. *Correspondance*. — Le secrétaire communique la correspondance adressée à l'*Institut*.

III. *Communication de M. Th. Gobert : « Wallons et Flamands »*. — M. le président remercie M. Gobert de sa communication qui donne lieu à un échange de vues entre MM. Magnette, Delaite, Brassinne, Coenen et le conférencier.

IV. *Election de membres associés*. — M^{me} V^{ve} P. Brixhe, MM. L. Ghinet, E. Gérimont et C. Messemis sont élus membres associés.

V. *Présentation à une place vacante de membre effectif*. — M. le docteur H. Davin, d'Amay, est présenté conformément aux statuts par dix membres effectifs.

VI. *Présentation de membres associés*. — L'assemblée prend acte de la présentation de M. Pety de Thozée en qualité de membre associé.

VII. *Affaires diverses*. — M. Charles Fraipont informe l'assemblée que M. le docteur Capitan l'a chargé de transmettre à l'*Institut* ses remerciements pour l'aimable accueil fait aux membres de l'Ecole d'anthropologie, lors de leur séjour à Liège au mois de juillet dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/4.

Procès-verbal de la séance du 30 Décembre 1921

La séance est ouverte à 5 heures 1/4, sous la présidence de M. Micha, président.

40 membres sont présents. Excusé : M. Servais.

I. *Lecture du procès-verbal de la séance de novembre*. — Le secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est adopté sans observation.

II. *Correspondance.* — Le secrétaire communique la correspondance adressée à l'*Institut*.

III. *Communication de M. Charles Fraipont* : « *Origine et psychologie des populations de la Belgique* ». — M. le président félicite M. Ch. Fraipont et le remercie de son intéressante communication.

IV. *Election d'un membre effectif.* — M. le docteur H. Davin, d'Amay, est élu membre effectif. Il adresse à l'assemblée ses remerciements.

V. *Election d'un membre associé.* — M. Pety de Thozée est élu membre associé.

VI. *Affaires diverses.* — M. le président informe l'assemblée de ce que le Bureau a organisé deux conférences qui seront données en la Salle académique par M. le professeur Capart, les 14 et 21 février à 5 heures.

Le secrétaire rend compte de la séance de la Fédération historique et archéologique de Belgique, qui eut lieu à Bruxelles et à laquelle il a été chargé de représenter l'*Institut*.

A cette réunion, les assises du prochain congrès ont été fixés à Tongres, et la Fédération a décidé de tenter d'obtenir du Fond américain un subside, à répartir entre les sociétés archéologiques belges. Le Bureau est chargé d'examiner cette proposition et d'y donner suite.

Le secrétaire rapporte que, avec le concours de MM. Servais, Breuer et Collart, il a fait exécuter certains travaux de déblaiement dans le lit de la Meuse à Wandre, afin de connaître la destination de substructions y signalées par M. Collart.

M. Collart donne quelques explications à ce sujet ; il espère découvrir dans les archives de Herstal l'explication que les fouilles n'ont pas donnée de la destination de cette construction.

M. le président remercie M. Collart.

M. le docteur Wibin fait remise à l'*Institut*, de la part de M. Delange, bourgmestre, d'une poterie franque trouvée à Bertrée. M. Wibin croit que certains endroits de cette commune pourraient être utilement fouillés.

M. le président remercie M. Wibin et le charge de transmettre à M. le bourgmestre de Bertrée les remerciements de l'*Institut*.

M. Magnette, directeur des publications, annonce qu'à son grand regret, un retard assez considérable sera apporté dans la publication du *Bulletin*. Ce retard, dû à des causes d'exécution matérielle, est indépendant de sa volonté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 20.

Découverte de poteries Franques à Bertrée

Dans les premiers jours du mois de décembre 1921, un habitant du village de Bertrée, près de Hannut, avait remis à M. Delange, bourgmestre, une poterie grossière brisée, provenant d'un déblai effectué au bord d'un chemin dit *Houtia*, traversant la partie nord du village (cad. : 113^b).

C'était un petit vase biconique, de couleur grisâtre, à fond plat, à ouverture simple, sans rebord, et présentant au milieu du cône supérieur un relief circulaire de 1 cm. (Dimensions : largeur, 8 cm. ; hauteur, 9 cm. ; ouverture, 5 cm.)

M'étant rendu sur les lieux, j'ai constaté qu'on avait mis au jour plusieurs poteries à peu près identiques, malheureusement brisées, dispersées par les ouvriers et disséminées dans un espace de plusieurs mètres carrés. Elles étaient accompagnées de débris de lamelles de fer et se trouvaient enfouies à une profondeur d'environ 70 cm. dans la couche argileuse.

Il s'agit vraisemblablement d'un petit cimetière d'indigènes, datant de la première époque franque et dont les tombes, ne présentant pas de pierres de démarcation, ne possèdent qu'un très pauvre mobilier et où les ossements ont été réduits par la nature du sol.

Bertrée est une localité qui s'est formée dans un site privilégié : formant comme une cuve, elle est abritée de tous côtés et traversée par un petit ruisseau, dénommé Henri-Fontaine, qui se perd un peu plus loin dans la petite Gette. Elle a dû être habitée depuis très longtemps. On y découvre, en effet, dans la partie sud-ouest, à gauche du ruisseau, des éclats de rognons de silex taillés par l'homme et dans la partie nord-est, sur une légère éminence (aux Pirettes), dans un espace restreint, des débris nombreux de tuiles romaines... Cet endroit ne serait-il pas celui où l'*Atlas de Géographie* du P. Alexis situe la villa romaine ?

On remarque, en outre, à la façade de l'église, des vestiges de l'époque romane.

Il serait plus intéressant de découvrir le cimetière helgo-romain, qui, très probablement, a dû exister dans cette petite localité hesbignonne.

Amay, le 30 décembre 1921.

Dr WIBIN.

Les Sépultures antiques dans l'art du Blason

Depuis longtemps, les tumulus et les autres sépultures antiques ont attiré l'attention, non seulement des archéologues et des voyageurs qui traversaient notre pays, mais aussi des habitants qui se plaisaient à raconter certaines légendes au sujet de ces monuments.

Il y aurait de bien précieux documents de folklore à rassembler sur ce chapitre. Dans la présente note, je veux seulement noter deux ou trois faits qui ont, je crois, passé inaperçus.

Personne n'ignore que le vairé qui figure sur les armes de Tongres et sur celles d'une quantité de familles du pays tongrois (1), est une fourrure héraldique. Cependant, au XVIII^e siècle, un voyageur (-) croyait pouvoir reconnaître sur ces armes, les tumulus qui se dressaient aux environs de la ville. « *La plupart des tongrois, écrivait l'abbé Van Muysen, croient que les armes de leur ville sont neuf cloches. Ils se trompent. On m'a informé que ce sont neuf tombes et que c'est par l'erreur des sculpteurs et graveurs que cette méprise existe.* » Plus récemment, Driesen (3) répétait les racontars de l'abbé Van Muysen. Ce n'est certes pas à cela que nous devons nous arrêter. Il est certain que, dès une époque très reculée, on avait reconnu que les tumulus étaient des monuments funéraires ; il est même très vraisemblable que la tradition populaire remonte jusqu'à l'origine même de ces monuments, jusqu'à l'époque romaine. Aussi, les désignations toponymiques telles que : *tombe, tombelle, tomba, tombay*, se rencontrent-elles fort souvent dès le moyen âge, et les anciens documents nous livrent également des noms patronymiques qui tirent leur origine de ces lieux dits : *delle Tombe, del Tombal...*

Il existe dans l'intéressante église de Lantin, qui date du

(1) L. DE CRASSIER, *Quelques caractéristiques de l'héraldique liégeoise* (dans les *Annales du XXI^e congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, Liège, 1909. Tome II, p. 612 et sq.).

(2) *Lettres d'un voyageur aux Eaux minérales de Tongres* (éditées en 1787) reproduites dans : *Tongres et la fontaine de Pline*, in-12^o, Tongres, 1883, p. 9. — La lettre est datée du 23 juin 1787.

(3) DRIESEN, *Recherches historiques sur Tongres et ses environs*. Tongres, 1851, p. 96, note.

début du XVIII^e siècle, un monument funéraire et plusieurs panneaux du plafond portant le nom et les armoiries, armoiries fabriquées de toutes pièces, des membres d'une famille *Tombal*. Les armoiries ont été jadis décrites comme suit : « D'azur à la motte (ou tombe) de sinople accompagnée en chef d'une colombe volant d'argent et en pointe de trois colombes passant du même » (1). Il est indiscutable que, dans ce cas, un tumulus a donné son nom à une terre, puis à une famille, laquelle s'est, dans la suite, octroyée ces armes parlantes. Je crois même pouvoir désigner comme berceau de cette famille, le village voisin de Villers-l'Evêque où s'élevait jadis un tumulus dont le souvenir est conservé par le lieu dit « *La Tombelle* » (2). Le cartulaire de l'abbaye du Val-Benoît signale en effet une famille de le Tomballe fixée dans cette localité avant l'année 1456 et y demeurant encore en 1537 (3).

Plus caractéristique est l'exemple de la famille d'Omalius. « Arnold le Mareschal, Faber ou Fabri, demeurant à Omal, près de cinq tombes, eut de Laurence Savaige sa femme 1) Agnès, vivant en 1581, 2) Jean Faber dit Omalius, jurisconsulte » (4). Telle est l'origine d'une lignée célèbre du pays de Liège. Les deux branches, Omalius d'Anthisnes et Omalius d'Halloy, portent les mêmes armoiries : « D'argent à cinq tombes de sinople posées 2 et 3 en forme de tertre » (5).

Peut-être existe-t-il encore d'autres exemples d'un cas que je porte à la connaissance des héraldistes. Avant de terminer, je crois utile de citer les noms des familles : Graberg,

(1) *Vieux-Liège*, VI^e année, n^o 27, colonne 340 (10 juin 1905).

Il faut remarquer que dans les armoiries des Tombal, la base du tertre est presque aussi large que l'écu et que la hauteur en est au moins des trois-quarts. Les dimensions des « tertres » héraldiques sont beaucoup plus réduites.

(2) Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Gilles Lehaut, secrétaire communal de Villers-l'Evêque.

(3) CUVELIER, *Inventaire des Archives de l'Abbaye du Val-Benoît-lez-Liège*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXX, pp. 303, 442, 444.

RIETSTAP, *Armorial Général*, 2^e édition, ne cite pas cette famille ; cela se conçoit.

(4) STEIN D'ALTENSTEIN, *Annuaire de la noblesse de Belgique*, 1886 (40^e année), p. 181.

(5) RIETSTAP, ouvrage cité, tome II, p. 343.

Graeberg de Hemso, Grabre, Grabenried, Grafwallner dont le nom d'origine germanique paraît être en rapport plus ou moins étroit avec des souvenirs funéraires. Une famille Grabner, originaire de Styrie, porte « de gueules à un tertre funéraire d'or » (1).

Dans notre pays, je mentionnerai une sépulture signalée comme existant dans l'église d'Odeur (2). C'est celle d'un nommé de Tombeur, mort en 1718. Le blason porte une croix. On peut supposer que cette famille doit son nom à un lieu dit *Tombeur* ou *Tombeux*, désignation donnée aux lieux de sépulture antiques, romains et surtout francs.

Comme on ne concevait jadis aucun cimetière sans croix, ou a fort bien pu donner à cette famille Tombeur une croix comme signe distinctif. Le bisaïeul du célèbre Jacques de Hemricourt était un nommé Adam Tombeur dit de Hemricourt ou Remicourt (3), et il existe dans cette localité un lieu dit « Tombeux », exploré naguère sans résultat (4). Rien dans les armoiries de cette famille n'en rappelle l'origine. Rietstap (5) cite une famille Tombeur originaire du Brabant et portant des armes différentes de celles des familles homonymes ci-dessus mentionnées.

On rencontre également les noms : des Tombe, van der Tombe, van der Tommen ou van der Thommen, dont les blasons n'ont rien de significatif. Je citerai à part la famille : del Tombor, originaire du pays de Liège, dont les armoiries sont : « d'argent à un cep de vigne à dextre fruité de deux grappes de raisins ; et un arbre à senestre, le tout au naturel et soutenu d'une terrasse de sinople » (6). A d'autres plus compétents le soin de déterminer si la terrasse de sinople n'était pas à l'origine un tertre ou tumulus.

Jacques BREUER.

(1) RIETSTAP, ouvrage cité, t. I, p. 811, et Planches de l'Armorial de Rietstap, publiées par V. Rolland, t. III, pl. LXXIX. Le tertre funéraire est surmonté d'une croix.

(2) Manuscrit de J.-J. van den Berg à la Bibliothèque de l'Université de Liège, n° 1654, p. 804.

(3) HERCKENRODE. Collection de Tombes, Epitaphes et Blasons, p. 456.

(4) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XLII, p. 270.

(5) RIETSTAP, ouvrage cité, t. II, p. 920.

(6) *Ibidem*, t. II, p. 920.

A propos des "Homines de Casa Dei", à Liège

On se souvient sans doute de l'article paru sous ce titre dans la *Chronique* de 1921, pages 51 à 53. En y renvoyant nos lecteurs, nous rappellerons le passage suivant de la communication de M. Fr. Ganshof :

« Peut-être les mots *homines de casa Dei* ont-ils été aussi » employés pour distinguer dans l'ensemble de la population » liégeoise les descendants des membres de l'ancienne *familia* » (de Saint-Lambert) ; ceux-ci auraient constitué une classe privilégiée (Charte d'Albert de Cuyck, art. 12), comparable aux » *homines S. Petri* de Louvain. »

Cette allégation a été contestée par M. Hansay, archiviste de l'Etat à Hasselt, au cours de la dernière séance, tenue le 13 novembre dernier, par les membres de la *Société pour le progrès des Etudes philologiques et historiques*, de Bruxelles.

D'après M. Hansay, il faut lire ainsi l'article 12 de la charte d'Albert de Cuyck, connue seulement, comme l'on sait, par la confirmation de l'empereur Philippe de Souabe, en 1208 : « *Si alicui libero homini ad faciendam legem suam* » *unus aut duo liberi homines defuerint, bene licebit civibus* » *leodiensibus cum eo et pro eo jurare, si tamen de Casa Dei* » *fuerit.* » C'est la lecture fournie par les manuscrits connus. Le texte, du Parvilhart du Grand Greffe des échevins, reposant aux Archives de l'Etat à Liège, est ainsi libellé : « S'ilh fault à aulcun lige homme unc ou dois lieges hommes » por faire sa loy, il list bin à citain de Liege de jureir avaek » cely et por cely, mais qu'ilh soit homme delle cyse Dieu. »

G. Kurth a voulu corriger le texte latin, et écrire : « *...si tamen de Casa Dei fuerint* (Bull. I. Arch. Liég., t. XXXV, 1905, p. 307, *Origines de la Commune de Liège*).

Dans ces conditions, les mots *de Casa Dei* se rapporteraient à *libero homine*. Ces termes, estiment M. Hansay, paraissent s'exclure. Notre savant confrère croit toutefois pouvoir expliquer cette difficulté en présentant les *liberi homines de Casa Dei* comme des *ministeriales* en voie de se fondre dans la noblesse.

Un échange de vues intéressant a suivi l'exposé de M. Hansay. M. Pirenne a fait remarquer, dit le compte rendu de la séance, que l'édition par Kurth de la charte de 1208,

notamment en ce qui concerne l'article 12, relatif à cette faculté si précieuse d'invoquer des « conjurateurs », n'avait pas tenu un compte suffisant de tous les éléments que l'on possède encore pour la restitution du texte.

Il a été convenu que M. Hansay s'efforcera de donner une édition critique suffisante du texte. Cette édition critique définitive permettra seule d'établir le sens des mots *de Casa Dei* dans la charte de 1208.

Nous tiendrons nos confrères au courant de la solution de cette captivante question de critique historique. F. M.

Emile Cartailhac

Le 25 novembre dernier, est mort, en Suisse, Emile Cartailhac, le doyen et le maître des préhistoriens français.

Appelé à Genève pour y faire quelques conférences, il s'y rendit le 20 novembre. Sa conférence du 21 fut éblouissante et eut un succès énorme, mais, hélas, le lendemain matin, au cours d'une gaie causerie chez ses amis et hôtes, M. et Mme Pittard, Emile Cartailhac tombait foudroyé par une attaque d'apoplexie. Il ne reprit plus connaissance et mourut doucement, le 25 au soir, entouré, jusqu'à la fin, des soins les plus affectueux de ses chers hôtes.

L'Université de Genève voulut lui faire des obsèques magnifiques, tout comme s'il eût été l'un de ses professeurs, puis le corps fut ramené par M. le comte Bégouen, ami du défunt, à Camarès, dans l'Aveyron, où Emile Cartailhac repose maintenant auprès des siens, suivant son désir formel.

Emile Cartailhac avait pour la Belgique la plus grande estime et la plus profonde affection.

« Ma vieille affection pour les Belges, » nous disait-il en juillet dernier, « est justifiée par de longs souvenirs. L'accueil qui me fut partout réservé dans vos congrès et vos musées, les marques d'estime et de sympathie que je dois à vos sociétés savantes, comptent parmi les meilleurs encouragements dans ma vie ».

Il aimait à rappeler que, déjà en 1872, il assistait, à Bruxelles, au Congrès international d'anthropologie et avait participé ensuite à l'inoubliable excursion aux grottes de la

Lesse, rendues célèbres alors par les fouilles mémorables d'Edouard Dupont.

A Liège, en 1909, lors du Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, Emile Cartailhac donne, dans la salle académique de l'Université, une conférence sur « La peinture murale des grottes préhistoriques », conférence qui obtient un énorme et légitime succès.

En juillet dernier, malgré son grand âge, nous le retrouvons encore parmi nous. Désigné officiellement avec M. Labbé, consul, et M. Paul Boncour, pour représenter le Gouvernement français à la réunion, à Liège, de l'Institut international d'anthropologie, il prend une part des plus actives aux travaux de cette session et fait à l'amphithéâtre de l'Institut de zoologie une conférence sur « La magie chez les primitifs », conférence qui soulève l'enthousiasme de ses auditeurs.

Le 25 juillet, avec de nombreux membres de l'Institut international d'anthropologie, il visite notre musée et en fait le plus grand éloge, tant au point de vue de ses richesses archéologiques et artistiques qu'au point de vue de son bel aménagement et de son classement scientifique. Il insiste sur le cadeau princier de M^{lle} S. Moxhon.

Il examine tout spécialement et avec le plus vif intérêt notre section préhistorique, où venaient d'être terminés de nouveaux arrangements (salle M. De Puydt) dont l'Institut archéologique liégeois avait voulu réserver l'inauguration aux membres de l'Institut international d'anthropologie.

La splendide collection d'armes et instruments préhistoriques, la plupart provenant de stations néolithiques du Brabant, si généreusement donnée à la ville de Liège, en 1914, par M. Georges Cumont, avocat et archéologue distingué à Bruxelles, ainsi que la collection aussi riche que variée, d'objets paléolithiques, néolithiques et de l'âge du bronze, fruit de cinquante années de recherches faites, surtout dans les provinces de Liège, de Limbourg et de Namur, par notre collègue Marcel De Puydt et cédés par lui à la ville à titre gracieux, en 1920, retinrent longtemps son attention.

En termes chaleureux, il manifesta toute son admiration pour le beau geste de MM. Georges Cumont et Marcel De Puydt.

— MM. Georges Cumont et Marcel De Puydt, dit-il, ont

donné un noble exemple de désintéressement et de patriotisme en dotant leur pays, déjà de leur vivant, du fruit de leurs longs travaux aussi consciencieux qu'ininterrompus !

Pour nous, Liégeois, nous conserverons toujours le souvenir ému du sympathique Emile Cartailhac, aussi modeste que savant, qui, jusqu'à la fin de sa vie s'intitulait : « un vieil étudiant » !

Nous nous rappellerons surtout que ce grand français aimait et estimait beaucoup les Belges et qu'il affectionnait tout particulièrement notre ville, « La Cité ardente », ardente plus encore dans ses amitiés que dans ses haines ! J. SERVAIS.

PETITE CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

La Guerre et les Archives de la Belgique. — L'invasion, en provoquant la ruine d'un grand nombre de monuments publics, a jeté la consternation parmi les archivistes placides, qui, compulsant assidûment les feuillets poudreux qu'accumulèrent jadis des administrations disparues, furent souvent à même de mettre au jour des documents d'un haut intérêt.

Ce n'est pas sans une douloureuse émotion qu'on pourra lire l'état des pertes des archives de la Belgique pendant l'invasion allemande, état dressé d'après les renseignements dont un grand nombre se trouvent déjà dans le dernier numéro du *Bibliographe moderne* (t. XX, janvier-juin 1920-1921).

Pour s'en tenir à ce qui concerne *Liège*, ont disparu du dépôt de l'Etat un certain nombre de chartes et de liasses du fonds de Saint-Jacques de Liège (qui comprenait entre autres 16 registres et 2,000 chartes de 1015 à 1798), de l'abbaye du Val-Saint-Lambert (qui comprenait 641 registres et 2,344 chartes de 1050 à 1796), de la collégiale de Saint-Denis (qui comprenait 679 registres et 1009 chartes du XI^e au XVIII^e siècle) et de la collégiale de Saint-Martin de Liège (qui comprenait 688 registres et 850 chartes du XI^e au XVIII^e siècle), de la cour de Hombourg, du duché de Limbourg (comprenant des documents depuis 1477) et divers registres de sentences de justice.

Nos monuments historiques. — L'Administration communale de Huy a décidé la restauration de l'ancienne Cour des Frères-Mirieurs, classée dans la 3^e classe des monuments à conserver. Lorsqu'il vint inaugurer le Salon des Beaux-Arts, le ministre Destrée vit cette cour, encadrée d'une galerie à colonnes, surmontée de bâtiments de la seconde moitié du XVII^e siècle et il promit l'intervention de l'Etat dans le coût de la restauration.

Legs à la Ville. — En annonçant dans la dernière *Chronique* le décès du regretté professeur, M. de Koninck, nous ignorions que, par son testament, notre regretté confrère de l'*Institut* venait de léguer à la ville de Liège, pour être déposée à la Maison Curtius, son importante collection de monnaies.

M. de Koninck s'était déjà signalé à la reconnaissance particulière de l'*Institut*, en lui faisant, à plusieurs reprises, don d'objets de valeur, tels que deux cabinets Louis XIII, des vitraux, des porcelaines, etc.

Conférences organisées par l'Institut. — Les sujets des conférences qui seront données sous les auspices de l'*Institut* par M. Capart, à la salle académique de l'Université, sont les suivants :

Première conférence (mardi 14 février, à 5 heures) : *Les chefs-d'œuvre de l'art égyptien* (avec projections lumineuses).

Seconde conférence (mardi 21 février, à 5 heures) : *Les grands problèmes de l'art égyptien*.

— Nous rappelons d'autre part les causeries qui doivent avoir lieu au Musée de la Maison Curtius, les dimanches à 10 $\frac{1}{2}$ heures : le 5 février, M. A. Micha, *Chaudfontaine. Son histoire* ; le 12 février, M. Max Fraipont, *L'influence des philosophes révolutionnaires sur les artistes liégeois du XVIII^e siècle* ; le 19 février, M. Eug. Polain, *L'Administration communale de la Cité de Liège à la fin du XVI^e siècle* ; le 26 février, M. F. Pholien, *L'horlogerie au pays de Liège* (avec documents) ; le 5 mars, M. Gust. Ruhl, *La Cathédrale Saint-Lambert de Liège* (avec projections) ; le 12 mars, M. l'abbé Coenen, *L'Architecte liégeois Arnold Van Mulken et son œuvre : églises Saint-Jacques, Saint-Martin et le Palais de Liège* (avec projections) ; le 19 mars, M. F. Magnette, *Le rôle de Sébastien La Ruelle*.

— *Institut international d'anthropologie. Session de Liège, juillet-août 1921.* — Les nos 9-10-11-12 de la *Revue anthropologique* de Paris (1 vol., pp. 261 à 498) contiennent le compte-rendu *in extenso* de la session de Liège.

D'autre part la *Revue Scientifique* (alias *Revue rose*) publie dans son numéro du 14 janvier 1922 le texte complet des discours prononcés, lors de la séance d'ouverture du congrès de Liège, par le président, M. Max Lohest, et par le prince Roland Bonaparte.

— Signalons, enfin, dans la *Terre wallonne* (no du 15 septembre 1921), un article dû à la plume alerte du P. Charles S. J., intitulé *Au large du passé*, et qui, à l'occasion des assises tenues en notre ville, met en relief les plus récentes découvertes faites dans le domaine de la préhistoire, et où nous avons enregistré avec une légitime satisfaction le juste hommage rendu à l'école des préhistoriens liégeois.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT : 5-00 FR. PAR AN { pour les personnes qui ne sont
LE NUMÉRO : 0 FR. 50 { pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, Maison Curtius.

Procès-verbal de la séance du 27 janvier 1922

La séance est ouverte à 5 heures 1/4, sous la présidence de
M. A. Micha, président.

38 membres sont présents.

Excusé : M. Pouillet.

I. *Lecture du procès-verbal de la séance de décembre.* — Après lecture par le secrétaire, le procès-verbal de la séance de décembre est adopté moyennant une ajoute proposée par M. Brassinne.

II. *Correspondance.* — Le secrétaire communique la correspondance adressée à l'Institut.

III. *Communication de M. l'abbé J. Moret : RAPPORT SUR LE CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE A LIMOGES. ÉTUDE SUR L'ART ARCHITECTURAL ROMANO-LIMOUSIN.* — M. le Président remercie et félicite chaleureusement M. l'abbé Moret.

IV. *Election de membres correspondants et associés.* — MM. les professeurs Fourmarier, Haust et Waltzing, sont élus membres correspondants.

Mlle Grégoire, MM. F. Nandrin, M. Sacré, R. Capelle, A. Lousberg et A. Frésart, sont élus membres associés.

V. *Présentation de membres associés.* — L'assemblée prend acte de la présentation de Mme Alfred Elsen, MM. Ophoven-Fraipont et Raymond Pholien, en qualité de membres associés.

VI. *Affaires diverses.* — Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Procès-verbal de la séance du 24 février 1922

La séance est ouverte à 5 h. 1/4, sous la présidence de M. Micha, président.

31 membres sont présents.

Excusé : M. Ch. Fraipont.

M. le Président annonce le décès de M. Paul Hamélius, professeur à l'Université de Liège, membre de l'*Institut* depuis le 28 novembre 1909, membre correspondant depuis le 31 décembre 1920. Il rappelle les qualités du défunt, dont l'*Institut* gardera le souvenir.

I. *Lecture du procès-verbal de la séance de janvier.* — Le secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté sans observation.

II. *Correspondance.* — Le secrétaire communique la correspondance adressée à l'*Institut*, à savoir, des lettres de Mlle Grégoire, MM. Fourmarier, Waltzing, Lousberg et M. Sacré, remerciant pour leur nomination de membres correspondants et associés ; une lettre de M. Albert Berthel de Londres, qui offre en vente une série de gravures relatives à la ville et au pays de Liège.

III. *Rapport du secrétaire sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1921.* — Le secrétaire donne lecture de son rapport. M. Pholien voudrait voir modifier la façon dont il y est rendu compte de la communication de M. Bourgault, relative au Perron.

Après un court échange de vues, le rapport est adopté tel qu'il a été présenté par le secrétaire.

IV. *Rapport du trésorier sur la situation financière.* — M. Pholien expose la situation financière de l'*Institut* et donne lecture du bilan qu'il en a dressé. Cet exposé donne lieu à un échange de vues, auquel prennent part notamment MM. de Buggenoms, Micha, Brassinne, Polain et Pholien, et ensuite duquel le Bureau est chargé de revoir certains détails du rapport présenté par M. le trésorier.

V. *Communication de M. F. Magnette : L'EMPLOI OFFICIEL DES LANGUES DANS L'ANCIENNE PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE.*

Le conférencier, s'appuyant sur des faits connus et certains, s'est livré à une enquête méthodique sur la façon dont fut réalisé l'emploi des deux langues en usage dans notre ancienne principauté. Il a examiné successivement quelle solution, toujours simple et équitable, fut apportée à cette question, — qui n'en fut du reste jamais une —, dans les différents domaines de la vie publique : pouvoir édictal du Prince dans des matières d'intérêt général ou local, justice ecclésiastique et tribunal des Echevins, juridictions locales, rapports avec l'étranger, Conseil privé,

Conseil ordinaire, Etats du pays, armée, etc. Il a signalé en passant certains points pouvant prêter à controverse et sa conclusion a été celle des auteurs anciens et modernes qui ont étudié impartialement le problème des langues sous l'ancien régime aux Pays-Bas aussi bien qu'au pays de Liège : c'est que la diversité des races et des langues n'a jamais été chez nos ancêtres l'occasion d'aucun conflit ; que pendant de longs siècles, et à peu d'exceptions près, les droits linguistiques de nos populations bilingues furent garantis à la satisfaction de tous.

M. Eug. Polain a complété la communication de M. Magnette par certaines observations, fort intéressantes en soi, mais n'infirmant en rien l'essentiel de la thèse du conférencier qui est celle de l'histoire impartiale et purement objective.

M. le Président remercie M. Magnette d'avoir bien voulu faire bénéficier les membres de l'*Institut* de ses recherches et de l'étude qu'il a faite d'une question actuellement à l'ordre du jour.

VI. *Election de membres associés.* — Mme Alfred Elsen, MM. Henri Ophoven et Raymond Pholien, sont élus membres associés.

VII. *Présentation de membres associés.* — L'assemblée prend acte de la présentation de MM. Joseph Van Zuylen, Edouard Tancre, Dr Maurice Brouha, Mlles Laure Bernimolin et Berthe Will, en qualité de membres associés.

VIII. *Affaires diverses :*

M. Micha annonce que M. Janne-Lezaak, en qualité d'exécuteur testamentaire de feu M. Albin Body de Spa, fait don à l'*Institut*, conformément à la volonté du défunt, d'un album contenant les photographies de 80 vases en grès de la collection de Weckherlin de La Haye. Ces photographies, données à M. Albin Body par M. Gambart, présentent un intérêt tout particulier, les vases qu'elles reproduisent ayant été brisés par une explosion de gaz survenue dans l'immeuble où ils étaient déposés. M. le Président fait remise de l'album à l'*Institut*.

— M. Servais informe l'assemblée de ce qu'il a reçu : 1^o en dépôt de M. Max Fraipont, deux caisses vitrées contenant l'une une série de 7 colonnettes, l'autre une collection de 32 rosaces dues au ciseau du sculpteur liégeois Michel Herman ; 2^o en don, de M. Léon Ledru, une reproduction des blasons des abbés du Val-Saint-Lambert, d'après le manuscrit 79 de Warfusée, appartenant au comte Charles d'Oultremont de Wégimont, complétés d'après des documents authentiques.

— M. Magnette annonce qu'il a reçu pour le *Bulletin* un travail de M. Gobert sur l'imprimerie à Liège. Il propose comme rapporteurs MM. Poncelet, Fairon et Defrecheux, ce qui est adopté par l'assemblée.

— M. Eug. Polain propose que les procès-verbaux de séances soient à l'avenir plus détaillés ; que notamment il soit publié dans le compte-rendu un résumé de la communication. Après un court échange de vues, la proposition de M. Polain est adoptée en principe : le Bureau est chargé d'en régler l'application.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 45.

Le Château des Quatre Tourettes

Sous ce titre, nous avons publié dans le n° 4 de la 9^e année de la *Chronique Archéologique du Pays de Liège*, avril 1914, pages 41 à 44, un article qui nous a valu une critique assez vive. Nous en sommes fort heureux, car elle prouve qu'on nous a lu et que les sentiments patriotiques que nous y avons fait vibrer ont été entendus.

Puissent-ils progresser et toucher les pouvoirs publics que nous avons principalement visés !

On nous a dit qu'il eût été préférable, ou tout au moins plus pratique, de ne pas nous borner à conseiller de conserver et de restaurer ce vieux manoir, mais d'indiquer plutôt comment il serait souhaitable que cette restauration se fit.

Nous en convenons en toute loyauté, mais il nous avait paru qu'il était aisé de s'ingénier à faire renaître ce passé, en s'inspirant des monuments de l'époque, et que de plus compétents que nous en la matière eussent pu le tenter avec succès.

Mais voilà que, grâce à l'obligeance de M. Germay, nous pouvons faire mieux aujourd'hui et combler la lacune existante.

En effet, M. Germay, le propriétaire actuel du château, a bien voulu nous confier un dessin original, que lui ont légué ses ancêtres, et qui ressuscite véritablement ce manoir.

Plus n'est besoin de s'inspirer de travaux similaires de l'époque pour effectuer sa renaissance, il suffit de recopier fidèlement sa précieuse image, pour le faire revivre à nos yeux.

Avec la bonne grâce qui le caractérise, M. Germay nous a permis de vous présenter ici la reproduction de ce dessin, ce dont nous le remercions bien vivement. L'original a été signé par Foller, en août 1837.

Vraiment, ce château-fort est superbe, tel qu'il nous apparaît aux jours de sa splendeur, avec ses puissantes murailles, sa large toiture et ses quatre tourelles aux flèches élancées se profilant haut sur le ciel !



Cliché de Alfred DELGOTALLE

Fig. 1

On se plaît à se le représenter garni de ses défenses, entouré de toutes parts, d'eau et de fossés et précédé de son pont-levis dont les vestiges, retrouvés en place, ont simplement été recouverts, paraît-il, de dalles et de terre.

Bientôt, pourtant, on se prend à regretter de n'en apercevoir que l'image...

Jean Piteit dit del Vallée, bourgeois de Liège, possédait la « thour et biens de Moreavaux »; il vivait en l'an 1410 et portait de gueules au léopard d'argent, couronné d'or. » ⁽¹⁾

Il épousa fille Lambert le grand Gilon et de Festial fille de Jacques, dit Jacquemin Festial ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Généalogie de la famille Piteit de Villers, Manuscrit Le Fort. 1^{re} partie, vol. 18, p. 118.

⁽²⁾ Ibidem.

Jean Piteit, dit delle Vallée, son fils aîné, Seigneur d'Emale Embenne, Kanne, Nederkanne, demeurait dans la paroisse Sainte-Foy lez-Liège.

Il épousa par traité de mariage de l'an 1493, le 29 novembre, approuvé aux Echevins de Liège, l'an 1494, le 17 septembre, Ailid de Villers, Damme d'Emale, Embenne, Kanne, Nederkanne, fille de Gérard de Villers et d'Ailid Chabot d'Emale. Le dit Jean Piteit fit testament l'an 1506, le 3 février, approuvé aux Echevins de Liège, l'an 1515, le 11 mai, et mourut en 1510, le 31 juillet ⁽¹⁾, gist à Ste-Foy les-St-Léonard ⁽²⁾.

La dite Ailid de Villers était fille de Gérard de Villers et de Elid Chabot ⁽³⁾.

Elle épousa en secondes noces, Pierre, dit Piron, Branche et mourut en l'an 1515, le 5^{me} jour de mars ⁽⁴⁾.

Elle ne profita donc pas longtemps du manoir qu'elle fit ériger.

Jean Piteit, fils aîné de Jean Piteit et d'Ailid de Villers, fut Bourgmestre de Liège de 1533 à 1537, Echevin et Sous-Mayeur de la Souveraine Justice, et mourut en 1551. Il avait épousé Anne de Tongre, morte le 19 juillet 1579 ⁽⁵⁾, fille de Mathieu de Tongre, Bourgmestre de Liège en 1498 et 1503, Echevin de Liège et de Catherine de Blavier ⁽⁶⁾.

La haute cheminée en pierre de grès, qui a été transférée au château de Flône, était sensiblement la même que celles qui y sont demeurées. Il serait donc aisé d'en exécuter une reproduction fidèle.

(1) Pierre tombale trouvée dans l'ancien cimetière joignant l'église Sainte-Foy : « Chi gist Johan Pite Seigneur d'Emale d'Embenne et de Nederkanne qui trespasat l'an M. CCCCC et X le dirain jour de Julle et Damoiselle Aleid Jabot son espeuse, fille Gérard de Viller qui trespasat l'an XVC et XV le V jour de Mars. » (Collection de M. Paul Lohest.

(2) Généalogie de la famille Piteit, Manuscrit Le Fort, 1^{re} partie, vol. 18, p. 120.

(3) Généalogie de la famille Chabot, Manuscrit Le Fort, 3^e partie, vol. 9.

(4) Voir la note 1, de la page précédente.

(5) Chev. Camille DE BORMAN. *Les Echevins de la Souveraine Justice de Liège*, t. II, p. 118.

(6) Le Fort, 1^{re} partie, vol. 18, pp. 118 à 127.

Nous pouvons compléter et corriger les renseignements héraldiques, que nous avons précédemment donnés, relativement aux armoiries qui surmontent la porte d'entrée du donjon.

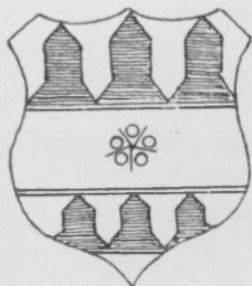


Fig. 2

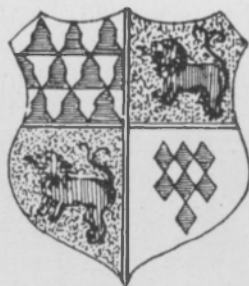


Fig. 3

L'écu de dexte porte : « De vair à la fasce d'or, chargée d'une rose de gueules. » ⁽¹⁾ qui sont les armoiries d'Anne de Tongre.

L'écu de senestre porte : « Ecartelé, au 1 de vair plein (Awans) aux 2 et 3 d'or au lion de gueules armé et lampassé d'argent (Waroux de Villers-sur-Lesse) au 4 d'argent à sept losanges d'azur accolés et aboutés 3-3 et 1 (Villers). Ce sont les armes de la famille Villers de Piteit ⁽²⁾.

Ainsi, nous pouvons établir que la châtelaine, veuve de Jean Piteit, le 31 juillet 1510, fit bâtir ce castel en 1512, se remaria avec Pierre Branche et mourut le 5 mars 1515.

Son fils Jean Piteit-de-Tongre fit sculpter ensuite, dans la pierre surmontant la porte d'entrée, les armoiries de sa famille et celles de sa femme ⁽³⁾.

Gustave GHILAIN.

⁽¹⁾ Chev. C. DE BORMAN. *op. cit.*, t. II, p. 87. — J.-G. LOYENS. *Recueil héraldique des Bourguemestres de la noble cité de Liège*, p. 128.

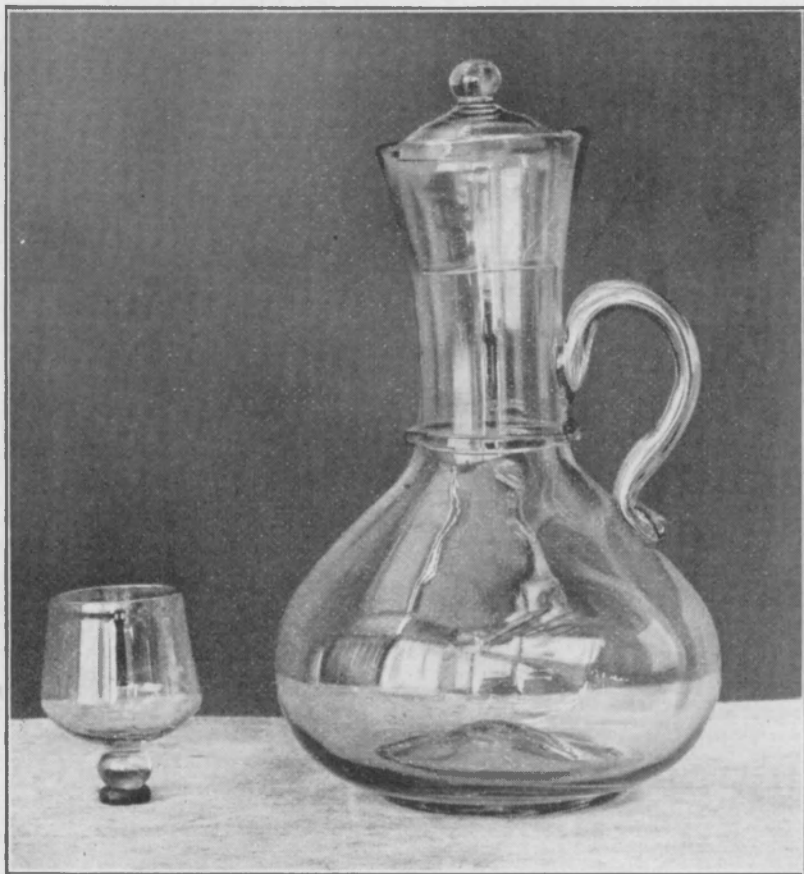
⁽²⁾ J.-B. RIETSTAP. *Armorial Général*, t. II, p. 1007.

⁽³⁾ Nous sommes heureux de pouvoir remercier ici le Baron Louis de Crassier, qui a bien voulu nous donner ce renseignement que nous avions cherché vainement de divers côtés.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANCIEN PAYS DE LIÉGE

N^o LXXXVII. — VERRERIE LIÉGEOISE

Notre collection de verreries liégeoises s'accroît insensiblement. Nous avons à enregistrer un nouveau don de notre estimé confrère, M. Pierre Duvivier,



Dimensions : Hauteur totale : 36 centim.
Diamètre de la panse : 23 centim.

Il s'agit de deux importantes et belles cruches, heureusement complètes et en parfait état de conservation.

Comme matière, c'est bien le verre liégeois du XVIII^e siècle. Ces deux pièces sont typiques à plus d'un titre.

L'anse, très gracieuse, est soufflée et légèrement méplate ; son extrémité inférieure est aplatie et recourbée par « la pince » à la façon de nos anciens verriers.

Un cordon ou filet plein et uni contourne, en guise de garniture, le col à la naissance de l'épaule du récipient.

Une autre particularité réside dans la forme du couvercle ; ce dernier, en forme de coupe, peut servir à deux usages : de couvercle ou bouchon, ou de gobelet-mesurette ; son galbe est tel qu'il s'adapte parfaitement au goulot de la cruche. La contenance de ce couvercle-mesure est de 38 à 40 centilitres.

Quant à l'usage de ces cruches, nous pensons qu'il s'agit de récipients à lait, à huiles ou essences fines, dont on mesurait les portions à débiter à l'aide de la coupe en question.

Nous réitérons à M. Duvivier nos plus vifs remerciements pour sa nouvelle et généreuse donation.

Fl. PHOLIEN.

Le Tombeau de Saint Albert de Louvain, évêque de Liège

Une découverte inattendue *aurait* été faite, paraît-il, à la cathédrale de Reims, au cours de récentes fouilles entreprises dans la vénérable basilique.

On y a trouvé parmi les tombes du chœur le corps d'un évêque du XII^e siècle. L'étude du texte des anciens historiens de Reims et un examen attentif des lieux ont fait penser qu'on était en présence des restes d'un évêque du diocèse de Liège, à qui une fin tragique, après une élection contestée par des ennemis impitoyables, valut une réputation qui ne s'est plus perdue, *Albert de Louvain*. Elu par le chapitre de Saint-Lambert, il se vit opposé, grâce à la toute puissance de l'empereur Henri VI, *Lothaire de Hochstaden*. Albert en appela au pape Célestin III. Celui-ci le confirma dans son élection et l'invita à aller se faire sacrer à Reims par le cardinal Guillaume de Champagne.

C'est au cours de son séjour dans la métropole des Gaules qu'il tomba, victime d'un odieux guet-apens que lui tendirent

trois chevaliers allemands, instigués par les partisans de la suzeraineté impériale (24 novembre 1192).

Le clergé de Reims ensevelit le malheureux prélat, considéré désormais à l'égal d'un martyr.

Les ossements de notre évêque subirent mille vicissitudes. Jusqu'ici on les croyait reposant encore à Bruxelles, au couvent des Carmélites, où ils auraient été ramenés en 1612, à la demande des archiducs Albert et Isabelle.

Il y avait donc un mystère à éclaircir. Les archevêques de Reims et de Malines décidèrent de faire procéder à une rigoureuse enquête. Celle-ci a eu lieu, et il en résulte qu'une bien étrange méprise a eu lieu. D'après une récente communication faite par M. le Dr Vervaeck, à la Société d'Anthropologie de Bruxelles, - une erreur des chanoines de la cathédrale, qui avaient mal interprété le texte du procès-verbal de l'inhumation de 1192, fit qu'on exhuma, au dix-septième siècle, les ossements d'Oldaric, évêque de Reims, mort en 969, et dont la tombe était voisine de celle d'Albert de Louvain.

Un examen attentif du contenu d'une des tombes mises à jour par le bombardement de 1914 permit d'affirmer que le squelette qu'elle renfermait était celui d'Albert de Louvain, ce que confirmaient d'ailleurs les objets retrouvés dans la tombe, notamment une volute de crosse épiscopale dont l'âge était certain (XII^e siècle).

Cette communication semble résoudre la question de l'authenticité des restes de saint Albert.

Les reliques du saint, ramenées de Reims, sont déposées à la chapelle de l'archevêché, à Malines. Elles y resteront jusqu'à ce que la Cour de Rome se soit prononcée sur leur authenticité, — déjà établie d'ailleurs par une enquête épiscopale. Il a été question, récemment, d'en confier la garde aux chapelains de la Basilique du Sacré-Cœur à Koekelberg.

M

Bibliographie

Les articles si intéressants publiés par M. le BARON DE LOË dans les bulletins du *Touring Club de Belgique*, durant les années 1920 et 1921, ont été réunis en un volume sous le titre de *Notions d'archéologie préhistorique, belgo-romaine et franque à l'usage des touristes*. (Ouvrage orné de 199 figures). Nous ne saurions assez recommander à nos membres l'acquisition de ce volume, qui, sous un format des plus commodes, donne un tableau d'une exactitude et d'une concision parfaites, des richesses que notre pays wallon ou flamand nous a léguées d'un passé qui requiert de plus en plus l'attention du public éclairé. (Prix : frs 3.50, 281 pages).

— Nous recommandons également la lecture d'un ouvrage qui, contrairement au précédent, en nous transportant en tous pays et en fouillant le passé le plus lointain, essaie de représenter, avec le plus de probabilité possible, quelle a été l'évolution de la vie humaine jusqu'à l'aurore des temps présents. *L'Humanité préhistorique. Esquisse de préhistoire générale*, par M. J. DE MORGAN. (Coll. *L'Evolution de l'Humanité*, dirigée par M. Henri Berr). Paris, 1921, 1 vol. de 330 pages, avec 1300 fig. et cartes dans le texte. Prix : 15 francs.

Nécrologie

En ouvrant la séance du 24 février dernier, le Président de l'*Institut* avait la triste mission d'annoncer aux membres présents la mort inopinée du professeur Paul Hamelius. Une maladie, subitement aggravée, enlevait au corps universitaire liégeois l'un des maîtres qui contribuaient le plus à répandre au dehors le renom de la science belge. Attaché à la Faculté de Philosophie et Lettres, il y était chargé de l'enseignement si important des littératures modernes, puis, plus spécialement, de la langue et de la littérature anglaises. Nous n'avons pas à nous étendre ici sur les qualités remarquables de son esprit, l'originalité de ses vues sur les problèmes qui sollicitent l'attention du littérateur ou de l'historien. Son intelligence toujours en éveil, son goût pour la controverse, avaient développé en lui une intellectualité raffinée, qui rendait son commerce des plus attachant.

Il était devenu l'un des nôtres en 1909, et sans être un membre assidu à nos séances, il suivait de près nos travaux. On se rappellera sa conférence sur Mandeville et la controverse qu'elle suggéra. Dans son récent et bel ouvrage, intitulé *Introduction à la littérature française et flamande de Belgique*, ouvrage qui, à la veille de sa mort, pour ainsi dire, montrait la richesse de ses connaissances et révélait un art consommé de la grande critique littéraire, il y a tels chapitres, par exemple celui consacré au roman des quatre fils Aymon et cet autre où il étudie Jean d'Ou-

treuse et Mandeville, qui témoignent de l'intérêt que M. Hame-lius portait à notre passé liégeois.

On pouvait légitimement espérer de lui d'autres études encore sur nos écrivains wallons. L'*Institut archéologique* ne peut donc que s'associer aux regrets que sa perte prématurée a causés dans le monde universitaire et déplorer amèrement, avec tous ses collègues, ses élèves, anciens élèves et amis, qu'un coup lamentable du sort ait réduit au silence un savant qui commençait à répandre largement au-dehors les trésors de son érudition.

F. M.

* * *

L'*Institut* vient de perdre également l'un de ses membres associés les plus anciens, M. Léon de Neuville. Notre regretté confrère était connu pour le goût très sûr qu'il avait su mettre dans le choix des objets d'art dont il s'était entouré. On sait qu'il avait réuni dans son hôtel de la rue Louvrex, une belle collection d'œuvres artistiques et spécialement de vieux meubles liégeois.

Avis aux membres

Le Bureau a décidé de distribuer, à très bas prix, aux seuls membres de l'*Institut*, les fascicules des *Bulletins* dont le nombre dépasse celui qui a été arrêté pour les réserves. Cette liquidation commencera par le tome 31, qui renferme la table des 30 premiers volumes de notre *Bulletin*. 160 exemplaires sont disponibles au prix de deux francs. Chacun des membres de l'*Institut* a la faculté de retirer un exemplaire d'après l'ordre des inscriptions reçues. Celles-ci peuvent être envoyées par correspondance ou par démarche personnelle, tous les jours de 10 à 15 h., au bibliothécaire, 15, rue du Palais ou à M. Dasoul, au Musée Curtius. Les volumes vendus seront distribués un quart d'heure avant l'ouverture de chaque séance mensuelle. Des avis ultérieurs feront connaître le nombre des exemplaires disponibles des autres tomes du *Bulletin*.

Cotisations

Les quittances de cotisation pour 1922 seront mises en recouvrement dans le courant d'avril (fr. 15.35 pour les membres effectifs ; fr. 10.35 pour les membres correspondants et associés ; fr. 5.25 pour les abonnés à la *Chronique*).

Nous prions les intéressés de bien vouloir, en cas d'absence, donner des instructions pour éviter des retours ou des refus inutiles.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT : 5-00 FR. PAR AN / pour les personnes qui ne sont
LE NUMÉRO : 0 FR. 50 / pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, Maison Curtius.

Procès-verbal de la séance du 31 mars 1922

La séance est ouverte à 5 heures 1/4, sous la présidence de
M. A. Micha, président.

Excusés : MM. M. Lohest, Servais, Hamal, Pouillet et Ghinet.

M. le président, en ouvrant la séance, rend hommage à la mémoire de M. Léon de Neuville, membre associé depuis le 25 mars 1898, décédé le 28 mars 1922.

I. *Lecture du procès-verbal de la séance de février.* — Le secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est adopté sans observation.

II. *Correspondance.* — Le secrétaire communique la correspondance adressée à l'Institut, notamment :

1° Une lettre de l'Administration communale priant le Bureau d'examiner la possibilité de placer au Musée des tapisseries anciennes de haute lice se trouvant actuellement à l'hôtel de ville, ainsi que deux portes du XVII^e siècle, en bois sculpté, provenant de l'ancien hospice Saint-Abraham.

2° Une lettre de la Société d'Art et d'Histoire proposant de conclure une fédération entre les sociétés locales s'occupant d'archéologie, fédération qui, répondant aux exigences de la Fondation Universitaire, serait en état d'en obtenir des subsides. Cette proposition est renvoyée à l'examen du Bureau.

III. *Communication de M. Alfred Micha* : LE MOBILIER LIÉGEOIS.

Au XVIII^e siècle, dit le conférencier, tout particulièrement à Liège, la fabrication du meuble atteint un éclat extraordinaire.

A l'heure actuelle, les anciens meubles liégeois de cette époque sont encore appréciés avant tous autres et recherchés par les collectionneurs qui ne sont pas insensibles à la beauté sous quelque forme qu'elle se présente. L'habileté de nos ébénistes et de nos sculpteurs s'explique par la longue pratique des ouvriers liégeois dans les arts plastiques : ivoire, orfèvrerie et divers métaux, ce qui fit d'eux des sculpteurs émérites dans la matière plus tendre du bois. D'autre part, beaucoup de meubles de ce temps furent achevés par des statuaires, au nombre desquels on cite même Del Cour et qui donnèrent au travail du bois cette légèreté, cette finesse, cette sobriété d'ornementation, qui sont les caractéristiques de ce que l'on appelle la sculpture liégeoise.

Nos sculpteurs avaient alors si grande réputation, notamment en France, que l'un d'eux, François Detombay, fut appelé à Versailles, où il travailla pendant deux années consécutives à l'ornementation de plusieurs salons du Château.

Ils savaient donner à leurs œuvres un caractère indiscutable d'originalité, tout en y apportant une très grande variété ; dans leurs diverses conceptions, jamais cependant, ils ne tombaient dans l'exagération de l'ornementation, amoureux qu'ils étaient avant tout du respect de la ligne.

Le buffet est resté le type du meuble liégeois, le plus recherché par les amateurs d'antiquités, ce qui explique en partie, pourquoi, dans les ventes publiques, il provoque les plus fortes enchères. En partie, disons-nous, parce qu'il est une autre considération qui justifie cette préférence accordée généralement au buffet, sur la garde-robe par exemple, c'est qu'il trouve plus aisément sa place dans une salle de l'habitation, où il sera exposé à la vue des amis et connaissances, et dame ! on aime à montrer les belles choses que l'on possède.

Jusqu'à un certain point, les caisses d'horloges à longues gaines et les commodes à tiroirs superposés jouissent du même privilège, parce qu'elles sont aussi, très souvent, ouvragées avec finesse et élégance.

Cette recherche des anciens meubles liégeois a provoqué leur contrefaçon. Depuis longtemps, on imite la teinte du bois, l'usage des ornements, la dislocation des ais et jusqu'au travail des vers ! Lorsque l'épaisseur des matériaux s'y prête, on sculpte ou grave des ornements, ou bien encore l'on transforme les buffets fermés en buffets ajourés, en découpant la partie pleine des panneaux. L'industrie du *vieux-neuf* s'est même ingéninée à déposer ses produits dans les anciennes fermes où les naïfs collectionneurs vont les *découvrir*, croyant avoir été favorisés par un heureux hasard !

Mais il est d'autres travailleurs du bois, ceux-ci des artistes consciencieux, d'une profonde honorabilité, qui s'attachent à la fabrication des meubles *genre ancien*. Ce sont plus ou moins des

copies, des imitations, quand même dignes d'admiration et, comme telles, offertes loyalement en vente.

Il est donc possible et pas bien difficile de rendre à notre fabrication du meuble tout l'éclat qui l'a illustrée au XVIII^e siècle ; on sculpte aussi bien le bois chez nous, si pas mieux qu'alors ; que nos ébénistes, dont le génie n'est pas moindre que celui de leurs devanciers, qui font preuve de la même habileté qu'autrefois, tiennent cependant compte des besoins de notre époque : que tout en s'inspirant des traditions du passé, ils conservent leur sentiment personnel, leur caractère indiscutable d'originalité.

Comme tous les arts décoratifs, l'art du meuble doit être de son temps. Ce serait donc une erreur de croire que notre ébénisterie ne peut vivre, se développer, prospérer que par l'imitation, la copie plus ou moins relâchée de la Renaissance, des Louis XIV, des Louis XV ou des Louis XVI, bannissant de la sorte tout nouveau principe créateur dans la fabrication du mobilier.

Des applaudissements unanimes traduisent à M. Micha les remerciements de l'assemblée.

IV. *Election de membres associés.* — MM^{lles} Laure Bernimolin et Berthe Will, MM. Joseph Van Zuylen, Edouard Tancre et D^r Maurice Brouha, sont élus membres associés.

V. *Présentation de membres associés.* — L'assemblée prend acte de la présentation de M^{lles} Maria Debougnoux et Léonie Pirnay, ainsi que de M. V. Libert en qualité de membres associés.

VI. *Affaires diverses.* — M. Magnette, directeur des publications, annonce que le tome XLVI du *Bulletin* sera selon toutes probabilités distribué aux membres dans le courant du mois d'avril. Il fait un appel pressant à la bonne volonté de tous les membres de l'Institut et réclame des collaborations aussi nombreuses que possible pour les articles de la *Chronique archéologique*.

M. de Buggenoms demande quelle suite a été donnée par le Bureau à la proposition, faite par M. Polain, de rendre plus explicites les procès-verbaux des séances.

Répondant à la question de M. de Buggenoms, M. le président informe l'assemblée de ce que le Bureau s'est rallié à la proposition de M. Polain et a décidé notamment qu'un résumé de la communication, faite en séance, serait publié dans la *Chronique* ; que toutefois, afin d'éviter une répétition fastidieuse, ce résumé ne serait pas lu lors de la lecture du procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures ½.

La Croix du Wérixhet à Wandre

On sait avec quelle ferveur nos pères commémoraient le souvenir des meurtres, crimes ou accidents qui survenaient dans leur terroir. Pas un événement de l'espèce ne se produisait, sans que quelque main pieuse, le plus souvent ignorée, ne vînt planter une croix à l'endroit fatal. Une courte inscription rappelle le fait, implore la pitié, les prières des passants. C'est de tradition.

Superstition disent les uns, reliogiosité disent d'autres, foi naïve, charité chrétienne, disent d'autres encore. Peut-être il y a de tout cela ensemble, car, généralement, les occis, morts en état de péché, ne reçurent pas de sépulture religieuse, et certaines de ces croix en pierre, scellées sur socle, portant inscription sculptée, ont provoqué une dépense assez élevée, qu'on peut raisonnablement supposer être le produit d'une cotisation.

A Wandre, au point de jonction des deux chemins du Wérixhet et du Grand Thier, à proximité du lieu où dut être jadis l'ancien *Pons Mosae*, dit des Romains, s'élevait jadis une de ces croix de pierre.



Le haut était orné d'une espèce de médaillon figurant

un Christ d'assez belle allure. En dessous, dans le croissillon et dans le montant, se lisait l'inscription traditionnelle relative au meurtre. Nos lecteurs pourront observer tous ces détails sur le cliché que nous en donnons.

En 1902, la croix fut renversée de son socle : accident, acte de malveillance ou brillant exploit de quelque forcené ? Elle gisait sur le sol, se moussant dans l'herbe. Nul ne se souciait de la relever. L'Administration communale, propriétaire du terrain et à qui incombait cette besogne, absorbée par des soucis politiques d'ordre bien plus noble sans aucun doute, resta indifférente.

Cette situation dura plusieurs années. Un beau jour, vers 1905, un modeste tâcheron qui construisait une maison tout à proximité, releva la croix privée de son socle et la fit encastrier dans le pignon du bâtiment. Elle était sauvée !

Quelques années plus tard, le propriétaire en question, faisant procéder à un agrandissement de sa demeure, construisait contre ce pignon.

Superstition, religiosité, foi ou scrupule, nous ne savons, mais toujours est-il que notre homme se montra respectueux de la croix : il la fit extraire de la muraille condamnée à être masquée, pour la replacer dans le mur de soutènement de la petite avant-cour dont la propriété est agrémentée, la sauvant ainsi, pour la seconde fois, de la disparition.

Aujourd'hui, le passant peut la contempler et en lire l'inscription.

Or, cette inscription est erronée et c'est ce qui nous permet de supposer que cette croix de pierre fut érigée longtemps après le crime qu'elle commémore.

Il s'agit bien d'un Charles Demarteau, marchand de Herstal. Toutefois, ce ne fut pas le 2 janvier 1742 que le malheureux fut occis, mais vers la fin de janvier (probablement le 30) 1757.

Notre assertion repose sur le texte suivant que nous extrayons d'un registre de la Haute Cour de Justice de Herstal

« Visitation faite par nous les Echevins de la haute Cour et Justice de Herstal, ce 31 janvier 1757 du corps mort de Charle Demarteau, présents MM. Bertho et Lemaire, échevins assisté

du Sr Moreau, lieutenant officier et du Sr L. A. Lefebvre, chirurgien sermenté de laditte Cour, lequel nous a raporté primo d'avoir trouvé sur ledit cadavre une playe a la partie moyenne du bras droit sur le muscles deltoide longue de trois travers de doigts entrante de haut en bas jusqua L'os plaie faite avec instrument pointu et tranchant.

« Item une autre playe au coté gauche de la poitrine longue de deux travers de doigts qui après avoir passé au travers de la quatrieme de fausse cote a la patie moiienne contant de bas en haut, apres avoir fait une legere playe au poulmon cest terminée dans la grosse artere appelée Aorte, dont il s'en est ensuivit un épanchement de sang tres considerable qui a remplis toute la capacité de la poitrine playe aussy avec instrument pointu et tranchant, puis deux autres playes penetrantes dans la poitrine du côté gauche entre la quatrieme et la 5^e des vrayes cotes contant de haut en bas apres avu percez le tegument dans deux endroits et une lobe de poulmon une de ces bal cest terminée dans la substance du coeur un travers de doigt vers sa pointe playe faite avec arme a feu chargée de deux petites balles pour quels deux derniers coup qui sont necessairement mortel la mort luy a subitement survenu. »

(signé) L. A. LEFEBVRE,
Chirurgien.

(Registre 299. Rôls d'office, 1731-1765).

A la suite de l'enquête, le 4 février 1757, la Court et Justice déclara un sieur Renier Deprez *aprehensible* mais il est probable qu'il fut relaxé, car nous n'avons pu retrouver traces des poursuites.

André COLLART.

Jacques Velez

Jacques Velez est l'auteur de la chanson wallonne de 1817, bien connue à Liège, *Les Prussiens*, et qui se chante sur un air de marche prussienne.

Le nom de Velez n'est point très répandu en notre ville ; on ne peut même dire qu'il soit foncièrement liégeois.

Il apparaît de temps à autre, cependant, dans l'histoire du Pays de Liège.

Au tome II, p. 66, du Recueil des *Arrêts et Proclamations des représentants du peuple français près des armées du Nord et de Sambre et Meuse* (4 vol. in-8°, imprimés à Liège par Latour), on trouve mentionné un nommé *Venez aîné* ⁽¹⁾, au nombre des quarante membres de la Municipalité de Liège reconstituée en 1794.

Venez peut très bien être une altération de *Velez* ? En fait d'altération de noms, il en est relevé d'autres, et de plus importantes, surtout à cette époque.

Dans les *Conférences de la Société d'Art et d'Histoire* de Liège, nous lisons, d'autre part, page 69, qu'en 1801, notre église Saint-Jacques n'étant plus affectée au service du culte, un sieur N. *Velez*, demeurant « sur Meuse, près la couronne civique », — c'est ainsi qu'il signa sa lettre —, écrivit au citoyen Desmousseaux, préfet du Département de l'Ourthe, pour l'informer, le 1^{er} pluviôse an IX (21 janvier 1801), de ce qu'il était disposé à soumissionner les matériaux à provenir de l'église Saint-Jacques.

Notre Jaques *Velez* naquit en 1758, à Liège, croit-on, mais nous ne sommes parvenus à préciser exactement ni la date ni le lieu de sa naissance. Il était jurisconsulte et avocat. Sous la principauté, il fut proposé à l'Etat tiers, puis il devint directeur des taxes municipales sous le régime français.

Sa mort est renseignée en ces termes, dans l'Etat civil de la ville de Liège, publié, le 9 septembre 1822, dans la *Gazette de Liège* et le *Journal de la Province* qu'imprimait Desoer : « Jean-Jacques *Velez*, âgé de 64 ans, directeur des taxes municipales, rue Vinâve-d'Ile, 56, époux d'Aimée-Marguerite de Boniver. »

De cet auteur, dont la facilité d'écrire paraît grande, l'imagination féconde, l'esprit satirique très prononcé, ainsi qu'il l'a prouvé dans *Les Prussiens*, nous ne connaissons d'autre pièce wallonne que sa chanson anti-révolutionnaire ayant pour titre : « *Ligeois n'estez v'nin des sots m've ?* », datée de 1797, publiée sans nom d'auteur dans un recueil de *Vis et novais Pâvions*, édité par J. Gothier en 1877.

(1) BORGNET, *Histoire de la Révolution liégeoise* (tome II, p. 346) orthographie ce nom : *Vellez*.

Mais Jacques Velez a composé, en langue française, les paroles, en cinq stances, d'une *Hymne à la Paix*, musique d'Adrien aîné, qui fut exécutée au grand concert de la *Société philharmonique* de Liège, le 17 janvier 1806.

De lui sont aussi les couplets du *Roi de Rome*, chantés, le 18 août 1811, par le même Adrien, au banquet organisé, en notre ville, par la Garde d'Honneur de Liège, à propos de la naissance du fils de l'Empereur.

Le *Journal de Liège*, du 29 avril 1810, avait également publié quelques poésies françaises de Velez, mais son nom serait tombé, aujourd'hui, complètement dans l'oubli, s'il n'avait signé la chanson wallonne *Les Prussiens*, qui, en ces derniers temps, obtint, chez nous, un regain de popularité, étant redevenue de circonstance.

Disons enfin que, jadis, les enfants de Liège accompagnaient les soldats prussiens dans leurs sorties de notre ville et chantaient la chanson de Velez, tandis que ceux-ci, jusqu'au jour où on leur traduisit la satire, avaient cru que c'était un hommage populaire qui leur était rendu.

A. MICHA.

A propos des Béguinages

L'origine des Béguinages continue à faire couler beaucoup d'encre. On connaît les études auxquelles se sont livrés les meilleurs parmi nos historiens liégeois, Daris, G. Kurth, Schoolmeesters, Gobert, les abbés Paquay et Simenon. Ce dernier, dans le *Leodium* de 1914-1919, discutant de nouveau tous les textes, concluait derechef en faveur de l'origine liégeoise, à l'inspiration de Lambert le Bègue et probablement d'autres prêtres, fervents et hardis comme lui, en lutte avec le haut clergé, à la fin du XII^e ou au commencement du XIII^e siècle.

Des auteurs étrangers, tels l'abbé Greven, écrivant à Cologne en 1912, et l'abbé Philippen, écrivant à Anvers en 1918, voient dans l'institution des Béguinages une sorte de manifestation spontanée et populaire de la piété au XIII^e siècle, une réaction contre l'insécurité et la décadence des moines : c'est le désir de mener une existence plus chré-

tienne qui aurait, dans nos provinces, comme en Allemagne, groupé de ci de là en des associations indépendantes les unes des autres, ces « mulieres religiosae », soucieuses de concilier les pratiques de leur vie spirituelle avec une certaine liberté qui était nécessaire à leur labeur quotidien.

Cette conception de l'origine des Béguinages, ces petits enclos où se groupent d'humbles maisonnettes de filles et de veuves qui veulent bien s'astreindre à une discipline rappelant celle des Gildes, se trouve être également adoptée par le chanoine H. Hoornaert, curé du Béguinage de Bruges, dont M. H. Carton de Wiart vient de présenter l'important ouvrage : *Ce que c'est qu'un Béguinage*, dans la séance tenue le 6 mars dernier par la classe des Lettres de l'Académie de Belgique.

M.

Un Saint national

Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour nos lecteurs de publier le compte-rendu, paru dans un grand quotidien belge, d'un ouvrage qui traite d'un sujet qui ne peut laisser indifférents les amateurs d'histoire de l'ancien pays de Liège.

La plupart des auteurs placent en Aquitaine, dans le Midi de la France, le berceau de l'apôtre des Ardennes, patron des chasseurs. Après une étude érudite et critique des sources, le Père Van Gorp un familier des méthodes bollandistes, conclut que saint Hubert était belge, qu'il était originaire du diocèse de Tongres ou de Maestricht. Le premier biographe du saint, un disciple du grand missionnaire qui écrivit vers le commencement du IX^e siècle une vie que conserve la bibliothèque de Valenciennes, tient plus à édifier le lecteur qu'à le renseigner sur les origines de son héros : il est muet sur le lieu de naissance d'Hubert. Les hagiographes qui, au cours des siècles, consacrèrent une partie de leurs annales au saint des Ardennes firent un égal accueil à la légende et à l'histoire. Un pieux chroniqueur, cependant, présente des garanties que les autres n'ont pas au même degré ; c'est Heriger, abbé de Lobbes, historien attitré de Notger, l'illustre évêque de Liège.

Dans un passage de la vie de saint Hadelin où il passe en revue les premiers disciples de saint Remacle à l'abbaye de Stavelot, Heriger qualifie saint Hubert de « fils spirituel » de saint Lambert dont il a reçu le baptême. De ce texte, le Père Van Gorp déduit que si le jeune Hubert fut baptisé par saint Lambert, évêque de Liège, c'est qu'il était enfant du pays.

Il est vrai que les écrivains religieux des siècles postérieurs fournissent peu de clarté sur la question de la nationalité du saint. Les traditions sont embrouillées, l'incertitude règne dès la première page. On y représente Ode, tante du saint évêque, comme étant tout à la fois la veuve ou l'épouse du duc d'Aquitaine et compagne inséparable de l'évêque missionnaire.

Le comte Hubert, comme on l'appelait dans son adolescence, vécut-il à la cour de Soissons ? Le Père Van Gorp en doute, et suit plutôt le biographe de saint Lambert qui cite Hubert parmi les familiers de la Cour de Pepin de Herstal.

Jean d'Outremeuse, plus romancier qu'historien, — l'expression est du Père Van Gorp, — fait épouser au comte Hubert la fille d'un comte de Louvain. Malheureusement pour la vraisemblance de cette affirmation, les comtes de Louvain n'apparaissent dans l'histoire que deux siècles plus tard. Floribert, qu'on lui donne pour fils, n'est qu'un fils spirituel, comme lui-même est le fils spirituel de saint Lambert. Sous l'influence de ce dernier, Hubert se voue aux études religieuses et littéraires et embrasse la vie monacale. On voit que la réalité historique est moins pittoresque que la légende de la conversion de saint Hubert. C'est à partir du XV^e siècle qu'apparaît, contrairement aux traditions et aux documents, la pieuse légende d'un saint Hubert gentilhomme dissolu, païen même, se convertissant à l'apparition miraculeuse d'une croix entre les bois d'un cerf qu'il chassait dans les Ardennes. Légende merveilleuse, mais légende, prononce le Père Van Gorp. « Une légende identique, écrit-il, se lisait déjà dans la vie de saint Eustache, et d'après les martyrologues romains de la plus haute antiquité, sa fête se célébrait le 2 ou le 3 novembre, c'est-à-dire à la même date que celle de saint Hubert. A cette coïncidence ajoutez cette considération que, déjà au XI^e siècle, notre saint était honoré d'ancienne date comme le patron des chasseurs ardennais, et cela, sans doute, parce que l'ancien seigneur, devenu moine, évêque-missionnaire et saint, était né dans le pays, l'avait parcouru, habité, et avait sanctifié les Ardennes giboyeuses ».

D'autre part, les artistes chrétiens du moyen âge représentaient saint Hubert à genoux sous un chêne, une biche ou un cerf et un chien de chasse à côté de lui. N'était-il pas naturel de compléter la scène par un crucifix ? Qui sait si l'iconographie n'a pas contribué à voir en saint Hubert un chasseur converti par un prodige tel que les vies des saints en contenaient déjà ?

La légende de l'apparition de la croix entre les bois du cerf est donc contredite par les premiers historiens qui nous apprennent que, quittant son maître, l'évêque Lambert, Hubert entra à l'abbaye de Stavelot, que venait de fonder saint Théodard en pleine forêt des Ardennes. En 698, après l'assassinat de saint Lambert,

le moine Hubert lui succéda à l'évêché de Tongres, transféré à Maestricht par saint Servais. Le nouvel évêque se mit à parcourir son vaste diocèse, évangélisant les bourgades restées païennes, convertissant une grande partie des habitants des Ardennes. Le Brabant, le Hainaut sont sillonnés par ses courses apostoliques; Walcourt, Loverval gardent des souvenirs de son passage, et c'est à Tervueren, près de Bruxelles, dans il devait devenir le patron, qu'il s'éteint pieusement, le vendredi 30 mai de l'an 727. Ses restes furent transportés à Liège, alors un hameau au développement duquel l'évêque missionnaire avait considérablement contribué.

Telle est l'existence féconde de ce grand apôtre de la civilisation, en qui le Père Van Gorp veut saluer un Belge.

PETITE CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

La Tour du Vieux-Château d'Amay. — Ceux qui traversent la vallée de la Meuse entre Huy et Liège connaissent la vieille tour dite du « Vieux Château », située non loin de la gare et qui, il y a vingt-cinq ans, contribuait à rehausser le panorama d'Amay avec la vieille et majestueuse collégiale Sainte-Ode, l'églisette Saint-Pompée, — disparue, — les Terrasses où se voyait un cèdre du Liban, et le moulin à vent fièrement campé sur la montagne, et disparu également.

Ce curieux vestige d'architecture civile et militaire du XII^e siècle, forme une solide masse carrée en pierres de grès et de calcaire, surmontée d'un toit à quatre pans, à chenaux d'angles, à murs très épais dans lesquels percent de petites fenêtres à linteaux semi-circulaires ou triangulaires et sur l'un desquels (ouest) se remarquent encore les corbeaux d'une échangette ou... W. C. L'intérieur de ce donjon est remarquable par sa grande salle basse à voûte d'arête, par son escalier en pierre large de 65 ctm. renfermé dans l'épaisseur du mur sud, par des banquettes de pierre qui se font face dans l'embrasure profonde des fenêtres, par des trappes qui donnent accès du premier étage dans l'excavation formée par les pendentifs de la voûte sous-jacente, par des armoires à arc brisé, etc... Situé au milieu d'un large étang, comblé il y a vingt ans, il était vraisemblablement relié à la berge par un ponceau de pierre avec tablier en bois se relevant (1).

Il y a quinze ans, cet intéressant monument fut vendu par les descendants dans anciens *voués* d'Amay, les Perilheux-Roxhelée

(1) Voir les articles de M. Ch. COMHAIRE parus dans *La Meuse* sur la tour d'Amay et les tours similaires de Poulseur, Wihogne, Juprelle, et *Chronique archéologique du pays de Liège*, 1910, pp. 101 à 104, article de M. Eug. POLAIN.

qui l'habitèrent au XV^e siècle, à un entrepreneur qui, ne voyant que le côté utilitaire, voulut l'abattre après réalisation des terrains avoisinants. Sur nos instances et avec l'appui du Comité pour la protection des sites et monuments de Huy, de l'*Institut archéologique liégeois*, de la Société du Vieux-Liège et surtout des membres de la section de Liège de la Commission royale des monuments et des sites, la tour fut rangée au nombre des monuments classés. Puis maintes démarches furent faites auprès du Ministre des sciences et des arts aux fins de la faire acheter par l'Etat. Au moment où la guerre éclata, l'affaire paraissait être en bonne voie...

Mais depuis l'armistice, vu le délabrement de la toiture, la démolition étant décidée par le propriétaire, ces démarches furent reprises, plus pressantes, auprès des différents titulaires qui se sont succédé aux départements compétents. Hélas ! chaque fois la même réponse nous parvenait : « Pas d'argent ! ».

Nous sommes heureux aujourd'hui de pouvoir annoncer à tous ceux qui se sont intéressés à ce monument historique et archéologique que le propriétaire s'est rendu aux considérations de tous genres que nous avons pu faire valoir auprès de lui, et que, tout en conservant à la vieille tour son utilité, — elle lui sert de remise, — il l'a recouverte, vu le prix élevé de l'ardoise, en éternit, dénomination de bon augure..., car la tour d'Amay serait ainsi sauvée pour un... assez long... temps !

Nous nous faisons un plaisir de féliciter et de remercier ici M. Marcel Clément, entrepreneur à Amay.

Amay, 6 avril 1922.

D. B. WIBIN.

Concours académiques. — *Académie de Belgique.* — Section d'histoire et des lettres. Concours pour 1924. — Quatrième question : *Faire l'histoire de l'exploitation de la houille dans le Pays de Liège, jusqu'à l'apparition des machines à vapeur.*

Prix : 1500 francs. Délai : 31 octobre 1923.

Classe des lettres et des sciences morales et politiques. — Prix Stassart. Histoire nationale. Neuvième période : 1^{er} novembre 1920 au 1^{er} novembre 1925. — Deuxième question : *Etude sur le mouvement intellectuel dans le pays de Liège au X^e et au XI^e siècles.*

Prix : 2000 francs.

Hypocauste romain de la place Saint-Lambert. — L'hypocauste romain, découvert il y a quelques années dans le sous-sol de la place Saint-Lambert, sera accessible au public les dimanches 4 et 18 juin, 2 et 16 juillet, 6 et 20 août et 2 septembre, de 10 h. du matin à midi.

Une notice explicative sera vendue aux visiteurs au prix de 10 centimes.

En cas de pluie, le souterrain restera fermé.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT : 5-00 FR. PAR AN | pour les personnes qui ne sont
LE NUMÉRO : 0 FR. 50 | pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, Maison Curtius.

Procès-verbal de la séance du 28 avril 1922.

La séance est ouverte à 5 h. 1/4, sous la présidence de M. Micha, président.

42 membres sont présents.

Excusés : MM. M. Lohest, Baar, Ch. et M. Fraipont.

I. *Lecture du procès-verbal de la séance de mars.* — Le secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté sans observations.

II. *Correspondance.* — Le secrétaire communique la correspondance adressée à l'*Institut* et notamment deux lettres de l'Administration communale de Liège, l'une annonçant le dépôt par la Ville au Musée Curtius de six tapisseries provenant de l'Hôtel-de-ville, et de portes en bois sculpté provenant de l'ancien hospice Saint-Abraham, — l'autre priant l'*Institut* d'organiser, comme en 1921, des visites publiques de l'hypocauste de la place Saint-Lambert.

III. *Communication de M. Georges Rasquin : L'AMATEUR D'ANTIQUITÉS.* — M. le président annonce que M. Gobert a bien voulu se charger au dernier moment, de remplacer M. Rasquin empêché. Il remercie M. Gobert de l'amabilité qu'il a eue de suppléer le conférencier.

M. Gobert esquisse rapidement le rôle rempli par les barbiers de Liège dans le passé ; les règles auxquelles ils étaient astreints, les us et coutumes concernant la coiffure au moyen âge ; les transformations subies dans le cours des siècles par les compagnons de la corporation, placée sous le vocable des saints Cosme et Damien. Il les a montrés établis, il y a sept et huit cents ans,

sur la place du Marché sous des établis ou dans le rez-de-chaussée des maisons comprises entre la rue Neuvice et la rue du Pont, ce qui avait fait donner à cette partie de la place, le nom de *Marché aux Barbiers*. Les Liégeois du temps, dédaignant généralement la barbe, les barberots trouvaient des mines fécondes à exploiter au menton de nos pères. Les artistes capillaires ne tardèrent pas à se former en association professionnelle, laquelle comptait les médecins, les chirurgiens et les barbiers ; elle avait ses statuts longtemps avant la destruction de Liège par Charles le Téméraire en 1468. L'ordonnance du 8 août 1686 modifia profondément l'organisation de la confrérie. On se trouvait d'ailleurs devant une situation nouvelle : les perruquiers avaient fait leur apparition et introduit dans la coiffure un art nouveau, tout en formant une classe à part dans la compagnie. Eux seuls avaient le droit d'étaler à l'extérieur de leur boutique « une tête de perruque ou autre figure semblable ». Les barbiers ne pouvaient exhiber qu'un simple plat à barbe en cuivre.

En 1699, les médecins, chirurgiens, sages femmes, etc., soumis à des ordonnances nouvelles se détachèrent de l'ancienne confraternité et constituèrent un collège spécial sous le vocable de saint Luc. La séparation était définitive entre les techniciens soignant la tête et ceux soignant le corps.

L'apprentissage n'en demeura pas moins obligatoire pour la corporation des barbiers, alors même que le nom commençait à être disqualifié dans le vocabulaire usuel et que la plupart d'entre eux s'intitulèrent *coiffeurs*. La compagnie fut supprimée lors de l'annexion de la principauté à la France en 1795.

M. le président félicite M. Gobert de son intéressante communication qui donne lieu à un court échange de vues entre MM. Joris-senne, Collart et le conférencier.

IV. *Election de membres associés.* — Mlles Debougnoux et Pirnay, ainsi que M. Victor Libert, sont élus membres associés.

V. *Présentation de membres associés.* — L'assemblée prend acte de la présentation de Mme Veuve Marie Polain et de MM. Emile Guillemain et Armand Jourdain.

VI. *Affaires diverses.* — M. Magnette, président de la Commission des excursions, annonce qu'il organise pour le jeudi 4 mai, la visite de l'église Saint-Martin, sous la direction de M. l'abbé Coenen.

M. Magnette informe l'assemblée de ce que la distribution aux membres du dernier numéro de la *Chronique* subit un léger retard occasionné par certaines retouches qui ont dû être faites à un cliché. Il donne ensuite un aperçu du prix d'impression du *Bulletin*.

L'assemblée examine les possibilités d'arriver à une diminution des prix qu'elle juge très élevés et préconise de recourir, comme cela s'est fait en 1921, aux adjudications.

M. le président déclare que le Bureau examinera la question et la solutionnera au mieux des intérêts de l'*Institut*.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

La Vierge du Magnificat

Statuette en terre cuite attribuée à Jean Del Cour (1627-1707)
Presbytère de Tignée (Micheroux, près Liège).

« Beata es, Virgo Maria, quae
» omnium portasti Creatorem :
» genuisti qui te fecit, et in aeter-
» num permanes virgo. »
(A l'*Offertoire*, en la fête de la
Visitation).

L'Evangile selon saint Luc commence par le récit des apparitions de l'ange Gabriel à Zacharie, époux d'Elisabeth, fille d'Aaron, et à la Vierge Immaculée, cousine d'Elisabeth.

A Zacharie, l'envoyé de Dieu déclare que la stérilité d'Elisabeth a pris fin et qu'elle mettra au monde un fils, — le Précurseur, — qui « sera grand devant l'Eternel et » Lui préparera un peuple ardent. »

A Marie, six mois plus tard, Gabriel annonce qu'Elle serait la Mère du Sauveur, de par la volonté du Père et la grâce du Saint-Esprit, « car, rien n'est impossible à Dieu, *quia non* » *erit impossibile apud Deum omne verbum.* »

Puis, après avoir achevé l'émouvante page de l'*Annonciation*, saint Luc rapporte la scène de la *Visitation* :

« En ce temps-là, Marie s'en alla, en grande hâte, par les » montagnes, en une ville de Juda (Hébron), au sud de » Jérusalem. Et, entrant dans la maison de Zacharie, elle » salua Elisabeth. Or, dès que celle-ci eut entendu la salu- » tation de Marie, l'enfant qu'elle portait tressaillit dans » son sein et elle fut remplie du Saint-Esprit. Elevant la

» voix, elle s'écria : O Marie, vous êtes bénie entre les femmes
» et le fruit de vos entrailles est béni. D'où m'est-il donc
» donné que la Mère de mon Seigneur vienne à moi ? Car,
» vous êtes bien la Mère de mon Sauveur, puisque votre
» voix n'avait pas plus tôt frappé mes oreilles que mon
» enfant tressaillait de joie dans mon sein. Heureuse êtes-
» vous, ô Marie, d'avoir cru à la parole de l'Ange, car elles
» seront accomplies les choses qu'il vous a dites de la part
» du Seigneur. » (1)

Et Marie dit :

« Magnificat anima mea Dominum
» Mon âme glorifie le Seigneur
» Et exsultavit spiritus meus in Deo salutari meo,
» Et mon esprit tressaille de joie en Dieu mon Sauveur,
» Quia respexit humilitatem ancillae suae,
» Parce qu'Il a jeté les yeux sur la bassesse de sa servante :
» Ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes,
» Voici, en effet, que désormais toutes les générations m'appelleront
[bienheureuse,
» Quia fecit mihi magna qui potens est, et sanctum nomen ejus,
» Parce qu'il a fait en moi de grandes choses,
» Celui qui est puissant et dont le nom est saint,
» Et misericordia ejus a progenie in progenies timentibus eum,
» Et dont la miséricorde demeure d'âge en âge sur ceux qui le
[craignent. »

.....

Et voilà le *Magnificat*, chant d'allégresse, cantique de reconnaissance que saint Ambroise appelle « l'extase radieuse de l'humilité de Marie », et où je trouve, en outre, le plus noble, le plus fécond, le plus enthousiaste des orgueils, — l'orgueil d'une unique, d'une incomparable prédestination :

« Mon âme glorifie le Seigneur
» Et mon esprit tressaille de joie en Dieu mon Sauveur,
» Parce qu'il a jeté les yeux sur la bassesse de sa servante. »

Cri d'admirable humilité !...

(1) Evangile selon saint Luc, chap. I, v. v. 39 à 46. Voy. CRAMPON, *La Sainte Bible*, tome VI, pp. 198-199. (Paris, Rome, Tournai, Desclée, Lefebvre et C^{ie}.)

» Voici que désormais toutes les générations m'appelleront bien-
[heureuse,
» Parce que le Seigneur a fait en moi de grandes choses. »

Cri d'admirable orgueil !...

Et ce contraste, ou mieux cette union, cette *interpénétration* de l'Humilité sincère et de l'Orgueil légitime, constituent, à mon sens, la vraie *poétique* du *Magnificat* : toute l'humilité d'une créature face au Créateur, tout l'orgueil d'une mère face à sa maternité, — et quelle maternité ! la plus pure, *purissima*, la plus chaste, *castissima*, la seule sans tâche, *intemerata*, la seule virginale, *inviolata*... Maternité qui déconcerte la Science, mais qui sert de base à une Religion, une religion dont la pierre angulaire est un mystère : l'*Incar-nation*, et dont la clef de voûte est un autre mystère : la *Résurrection* ; une religion qui dure depuis vingt siècles et que domine, sans jamais faiblir, l'hymne spontané d'une vierge, d'une enfant de quinze ans, le *MAGNIFICAT* de Marie...

* * *

L'artiste qui sculpta la statuette de Tignée, paraît « *s'être converti en chair et en sang* » la scène de la *Visitation*. En effet, comme c'est bien la Vierge du *Magnificat* qu'il a modelée dans la terre ! Il nous la représente toute jeune ⁽¹⁾, toute émue, toute rayonnante de joie intérieure, — joie si profonde qu'elle semble délicieusement l'oppresser et qu'elle lui déborde du cœur pour lui monter aux lèvres d'où vont jaillir, dans un instant, les saintes paroles, les paroles inspirées :

« *Magnificat anima mea Dominum...* »

Quelle clarté sur ce doux, suave et tellement pur petit visage ! Clarté faite d'amour, d'espérance et de foi !...

Quelle grâce, quel élan dans le geste et aussi quelle modestie :

« *Quia respexit humilitatem ancillae suae !...* »

(1) LA TRADITION enseigne que la Sainte Vierge enfanta entre quinze et seize ans. Or, la *Visitation* eut lieu aux premiers temps de la conception. L'artiste a donc réalisé son œuvre en historien scrupuleux.

Mais, dans l'expression, que de ferveur, de ravissement,
de confiance :

« Quia fecit mihi magna qui potens est !... »



Photo. Janssens

LA VIERGE DU MAGNIFICAT
(Presbytère de Tignée)

Oui, c'est bien la Vierge du Magnificat que nous reprodui-
sons ici, la Vierge de qui naîtra le Fils de Dieu, l'Eve nouvelle,
triomphatrice de la Mort...

Et, remarquons-le, ce n'est pas seulement en interprète sagace des Saintes Ecritures que se révèle à nous le sculpteur de cette vierge, mais encore en remarquable anatomiste : le Docteur Richer, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, estime, dans son cours de Morphologie, que, chez une femme bien proportionnée, « la tête est comprise 7 fois $\frac{1}{2}$ dans la » hauteur du corps » (1). Or, sans tenir compte du socle, la statuette de Tignée mesure environ 52 centimètres et la tête seule, près de 7 centimètres ; ce qui nous donne :

$$7,5 \times 7 = 52,5$$

Le canon moyen, admis de nos jours par le Dr Richer, fut donc respecté dans l'œuvre qui nous occupe. D'autre part, « on peut noter que si, chez un homme, la largeur des épaules » mesure deux têtes, elle n'y atteint pas chez la femme » (2). Elle n'y atteint pas non plus chez la vierge de Tignée : la largeur des épaules n'est point de 14 centimètres (ce qui équivaldrait à deux fois la tête), mais dépasse à peine 12 centimètres (ce qui est parfait).

Sans doute, les mesures rappelées ci-dessus ne sont exactes que chez les sujets arrivés à leur complet développement. Dès lors, d'aucuns pourraient objecter que la statuette de Tignée représentant une fillette d'une quinzaine d'années, l'artiste aurait dû y appliquer les *moyennes* établies pour les adolescentes et non celles des femmes adultes. C'eût été évidemment logique, et l'objection porterait, si la Sainte Vierge avait été de race occidentale ; mais, née à Nazareth, en basse Galilée (Palestine), elle fut femme vers treize ans, comme toute Orientale. Donc, en ceci encore, le sculpteur est resté vrai. Au reste, même dans le détail, l'observance de la Vérité semble avoir sans cesse dirigé son ciseau. Ainsi, puisqu'au jour de la *Visitation* (3), la Vierge est au début

(1) Dr Paul RICHER, *Nouvelle anatomie artistique du Corps humain*, tome II, Cours supérieur, *La Femme*, p. 8. (Paris, Plon-Nourrit, 1920).

(2) Dr Paul RICHER, op. c., II, p. 17.

(3) C'est le 2 juillet de chaque année que l'Eglise romaine célèbre actuellement la fête de la Visitation.

de sa divine grosseur, l'auteur de la statuette de Tignée a-t-il entendu indiquer les signes généralement apparents d'une conception récente : proéminence à peine déformante de l'abdomen, mais opulence prématurée de la gorge ; élargissement de la ceinture qui semble quelque peu refoulée vers le haut, mais effacement des hanches en raison directe des progrès du tour de taille.

Puis, au delà de ces caractères physiologiques, si bien observés et si bien rendus, notre sculpteur a voulu nous rappeler la sainte mission de cette jeune, de cette toute puissante Souveraine dont Débora, Judith et Esther ne furent que de pâles, de très lointaines figures : son pied vainqueur écrase la bête maudite, le serpent du Paradis perdu, — ce qui demeure pour l'Humanité un symbole de délivrance, le grand symbole de Rédemption...

*
* * *

En juillet 1918, M. l'abbé Mélon, promu à la cure de Tignée, trouvait, dans le jardinet qui précède le presbytère, la charmante statuette que nous venons de décrire. Exposée là aux fréquentes variations atmosphériques, — en guise de socle, une brique branlante au sommet d'un petit pieu —, elle était, hélas ! déjà mutilée, lorsqu'il la sauva : la tête arrachée reposait, sans cou, à même les épaules, et la main droite n'existait plus. Quant à l'enduit blanchâtre qui la couvrait, la pluie, la neige, les gelées, le soleil, les brumes l'avaient à ce point sali, craquelé, décomposé qu'il fallut procéder tout d'abord à un dérochage en règle. Ensuite, la restauration fut accomplie : un cou nouveau rattacha la tête au tronc et la main manquante fut remplacée. Malheureusement, le cou ne fut guère réussi : un peu large, un peu épais, il n'accuse nul *modelé* et la *ligne* même y fait défaut. Sans être dépréciée, la statuette en souffre ; l'amateur aussi !

Le geste de la main gauche, restée intacte, indiquait à suffisance celui qu'il fallait imprimer à la droite, sectionnée et perdue. Bien *traitée*, celle-ci paraît avoir exactement rendu à l'œuvre son attitude d'antan.

Enfin, il fut donné à la terre cuite une patine genre vieil ivoire, — ivoire jauni, bruni, noirci —, d'un agréable et reposant effet...

* * *

Etre simultanément entraîné par la plus religieuse des imaginations et le plus positif des réalismes ; avoir, en effet, tout ensemble, des fougues de poète et des précisions d'analyste, voilà, certes, qui ne fut l'apanage que d'une élite de statuaires ! Qui donc dota Tignée d'une statuette si accomplie ? — Ni signature, ni initiales, ni marque, ni date ; mais, l'élégance du sujet, l'*envol* et le *fouillé* des draperies, l'allure générale comme le fini des détails manifestent, avec surabondance, l'école liégeoise de Jean Del Cour. Et pourquoi lui-même n'en serait-il l'auteur ? — Sans doute, ici, le *tourmenté* des étoffes est plus exagéré, plus emporté, plus véhément que dans n'importe quelle œuvre du maître : il y a un monde entre la sainte Scholastique de l'église Saint-Jacques (1) et la Vierge du Magnificat de Tignée. Alors ? — Alors, c'est une preuve de la vigueur intellectuelle de l'artiste : s'il fallait à sainte Scholastique le calme et l'ascétisme d'une femme d'études, créatrice d'un ordre monastique (2), il fallait, au contraire, que la Vierge du Magnificat donnât l'impression d'un ardent, d'un bienheureux transport. Cette impression se trouve décuplée par le *coup de vent* qui agite le manteau ! Au demeurant, comparez la Vierge du Magnificat à l'Immaculée de l'église Notre-Dame de Hasselt (3) : la première a quinze ans, la seconde en a trente ; mais l'une et l'autre ont un geste analogue, — geste d'extase concentrée,

(1) Il s'agit de l'église Saint-Jacques à Liège. La grande statue, en bois tendre, de cette sainte se trouve aujourd'hui sous la tour. Elle avait été exécutée pour le transept.

(2) Sainte Scholastique, sœur de saint Benoît, fonda l'ordre des Bénédictines.

(3) Cette Immaculée est en marbre blanc. Elle fut faite par Del Cour, en 1685, pour l'autel majeur de l'abbaye de Herckenrode. On en trouvera une bonne reproduction photographique dans la *Notice sur Jean Del Cour* de l'abbé J. MORET (Liège, Bénard, 1909).

d'offrande de soi, d'amour infini. Et ce geste est de Del Cour, puisque l'Immaculée (qui est de lui) le réalise dans toute sa perfection ; aussi, pour ma part, ne puis-je hésiter à reconnaître sa géniale empreinte dans la statuette de Tignée...

* * *

Il me reste à rendre un public hommage à M. l'abbé Mélon ; il a triplement mérité de l'Archéologie : non seulement, il sauva et fit restaurer la Vierge du Magnificat, mais il en autorisa le moulage (1). Et ceci est un grand bien ! Précisément au sujet d'une œuvre signée de Jean Del Cour (2), M. Destrée, conservateur des Musées Royaux du Cinquantenaire, m'écrivait l'hiver dernier : « Je serais charmé de voir » vulgariser cette figure au moyen du moulage et de la fonte » en bronze... ». Puisse donc l'initiative de l'abbé Mélon être un exemple largement suivi ; puisse la voix de M. Destrée être souvent entendue : le Beau s'en trouverait fort aise et l'Art reprendrait la place qui lui revient de droit à l'église (3), à l'école, au foyer... Au foyer, puisque la chose est possible, la statuette de Tignée devrait être là, toujours, s'il y a un berceau ! Berceaux rustiques comme la crèche ou berceaux d'apparat, la petite Vierge du Magnificat semble faite — tout exprès — pour vous illuminer, pour vous irradier de son ineffable et si clair et si simple et maternel sourire...

MAX FRAIPONT.

A propos de Jean d'Outremeuse et de Mandeville

On se souvient de la communication que, le 25 juillet 1919, le regretté professeur P. Hamelius fit aux membres de notre

(1) Les personnes désireuses de s'en procurer un exemplaire doivent s'adresser à M. l'abbé Octave Mélon, curé de Tignée, par Micheroux.

(2) Voir mon article sur *Le Christ en buis de la Basilique Saint-Martin à Liège*, dans la *Chronique Archéologique du Pays de Liège*, 10^e année, n^o 6, novembre-décembre 1919.

(3) Dans maintes églises, combien ne vaudrait-il pas mieux exposer de bons moulages d'œuvres anciennes plutôt que ces plâtres *camouflés*, vraies horreurs de goût allemand !

société sur les Voyages de Jean de Mandeville. On sait aussi que notre savant confrère, M. Th. Gobert, a traité dans notre *Chronique* (janvier-février 1921, pages 3 à 11) la question de l'identification supposée de Mandeville et de Jean d'Outremeuse : ses conclusions étaient aux antipodes de celles de M. Hamelius. Cependant, ce dernier ne sembla pas ébranlé par l'argumentation de M. Gobert, et dans son *Introduction à la littérature française et flamande de Belgique*, qui parut en 1921, il continua de penser que « l'hypothèse la plus vraisemblable, c'est que la même main, celle de Jean d'Outremeuse, a écrit toutes ces fables en vers et en prose. » (page 89).

Cela étant, il nous a paru opportun de placer sous les yeux de nos lecteurs un extrait d'un long compte-rendu du dernier ouvrage de M. Hamelius, que vient de publier l'un de nos professeurs les plus réputés en matière de littératures médiévales, le professeur A. Bayot, de l'Université de Louvain. On peut le lire dans le n° 2 (avril 1922) de la nouvelle *Revue belge de philologie et d'histoire*, publiée avec un succès des plus remarqués par la Société pour le progrès des études philologiques et historiques, de Bruxelles. Cet extrait, — comme l'article tout entier, — ne pourra laisser que d'être lu et médité des plus attentivement par nos érudits liégeois.

« Au chapitre VII, M. Hamelius propose d'attribuer à Jean d'Outremeuse les *Voyages de Mandeville*, ainsi que le vaste remaniement du cycle de la Croisade dont font partie des poèmes, tels que *Le Chevalier au Cygne* et *Godefroid de Bouillon* publié par Reiffenberg, *Baudouin de Sebourc* et le *Bastart de Bouillon*. L'hypothèse est faite pour surprendre, surtout en ce qui concerne les longs romans de croisade du XIV^e siècle. Faute d'espace, l'auteur renonce à développer les raisons qui ont déterminé une conjecture si audacieuse ; il renvoie, là-dessus, à son édition de Mandeville dans la « Early English Text Society ». Je n'ai pas cet ouvrage sous la main. Loin de moi, par conséquent, la pensée de me prononcer à ce sujet. Néanmoins, quelques réflexions ne seront peut-être pas hors de propos.

» On a beaucoup prêté à Jean d'Outremeuse. St. Bormans, dans l'introduction qu'il a jointe au *Myreur des Histors* et à la *Geste de Liège*, porte à l'actif de l'écrivain liégeois plusieurs œuvres perdues : un remaniement de la *Geste d'Ogier le Danois*, peut-être une *Geste de Jean de Lanchon* et une *Geste de Huon de Bordeaux*,

puis encore une composition sur la guerre de la Vache, incorporée par la suite dans la *Geste de Liège*. Dans son *Etude critique sur Jean d'Outremeuse*, où il démontre prèremptoirement que le prétendu chroniqueur est un pur romancier, doublé d'un impudent faussaire, God. Kurth admet que cet homme si peu digne de foi aurait du moins été un poète fécond. On se demande si la méfiance n'est pas de mise, même à ce propos. Pour ma part, j'incline à regarder comme non avenues toutes ces compositions sur lesquelles on n'est renseigné que par le témoignage de l'écrivain lui-même. En ce qui concerne les *Voyages de Mandeville*, le problème est plus troublant. Comme audace dans l'imposture, ces *Voyages* valent le *Myreur des Histors*. De plus, il existe des rapports non douteux entre les deux œuvres. Faut-il les expliquer par une paternité commune ? L'étude philologique de la rédaction primitive des *Voyages* serait d'un précieux secours pour trancher la question ; malheureusement il ne faut pas songer à porter un jugement sur ce point d'après les textes imprimés dans l'édition de Warner. En revanche, nous sommes armés pour nous faire une opinion touchant l'immense compilation du XIV^e siècle qui a comme centre l'histoire des croisades.

» Outre les poèmes cités par M. Hamelius, cette compilation comprenait diverses branches aujourd'hui disparues, entre autres le roman de *Baudouin de Flandre*, conservée dans une mise en prose de la seconde moitié du XV^e siècle, mais dont le hasard m'a fait retrouver autrefois un fragment de 160 vers. Gaston Paris, à qui l'on doit la reconstitution de ce vaste cycle poétique, croyait à la fin de sa carrière que plusieurs auteurs avaient dû y collaborer. A en juger par la langue, rien n'autorise à croire qu'aucun de ces écrivains ait été Liégeois. Au contraire, pour *Baudouin de Sebourg* et le *Bastart de Bouillon*, nous avons des études récentes qui établissent que, par leurs traits linguistiques, ces deux compositions appartiennent à la région de Valenciennes.

» Jean d'Outremeuse a eu entre les mains ne fût-ce qu'une partie de l'énorme compilation, puisqu'il insère dans sa chronique le contenu du roman de *Baudouin de Flandre* (cf. *Bormans*, ouv. cité, p. CXVI). Pour être en droit de lui attribuer la paternité de l'ensemble, il faudrait des raisons d'une force peu commune. On se heurte ici contre des invraisemblances d'ordre philologique. Le chroniqueur liégeois, de même que son contemporain, Jacques de Hemricourt, écrit une langue donnée d'une physionomie bien à elle, une langue largement mâtinée de français et d'éléments hétérogènes, mais dont le fond est dialectal. Cet instrument linguistique n'a rien de commun avec celui du dernier cycle de la Croisade, si ce n'est l'afflux des formes centrales, et encore dans des proportions bien différentes. »

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT : 5-00 FR. PAR AN / pour les personnes qui ne sont
LE NUMÉRO : 0 FR. 50 / pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, Maison Curtius.

Procès-verbal de la séance du 26 mai 1922

La séance est ouverte à 5 h. 1/4 sous la présidence de M. Micha, président.

40 membres sont présents :

MM. Micha, président ; Delheid, secrétaire ; Magonette, directeur des publications ; Servais, conservateur ; Pholien, trésorier ; Fairon, bibliothécaire ; Baar, conservateur-adjoint ; Pirlet et Breuer, secrétaires-adjoints.

MM. Brassinne, Bourgault, de Buggenoms, abbé Coenen, Defrècheux, D^r Grenson, Ledru, Ruhl, M. de Sélys-Longchamps et D^r Wibin, membres effectifs.

Mlles Bernimolin, Leynen, Robert et Will, MM. Collart, Couvreur, Ed. Delheid, D^r Hardy, chanoine Kairis, Kuetgens, P. Laloux, Leenaers, Monseur, abbé Moret, Mossay, Mullejeans, Pety de Thozée, Pouillet, F. Sacré, M. Sacré et Smets, membres correspondants et associés.

Excusés : MM. M. Lohest et J. Hamal.

I. *Lecture du procès-verbal de la séance d'avril.* — Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté sans observation.

II. *Correspondance.* — Le secrétaire communique la correspondance adressée à l'Institut :

a) Une lettre de l'Administration communale acceptant la proposition faite par le Bureau de rendre accessible au public l'hypocauste de la place Saint-Lambert, les 4 et 18 juin, 2 et 16 juillet, 6 et 20 août, et le 3 septembre, de 10 heures à midi.

b) Une seconde lettre de l'Administration communale qui déclare accepter les propositions de l'Institut au sujet du placement, au Musée, des tapisseries de l'hôtel de ville et des portes de l'hospice Saint-Abraham. M. le Président donne à l'assemblée quelques précisions à ce sujet.

c) Une lettre de M. Pholien annonçant le dépôt au Musée, par M. Alfred Collette, d'une statuette en bois sculpté de la fin du XVII^e siècle, représentant la Vierge et l'enfant Jésus.

III. *Communication de M. l'abbé Coenen* : DEUX ÉGLISES DE NOTGER : SAINT-JEAN ET SAINTE-CROIX (avec projections) :

Sainte-Croix, l'église la plus pittoresque de la ville, est en même temps, — malgré la restauration trop radicale qu'elle a eu à subir —, l'une des plus intéressantes pour l'archéologue. Cinq siècles y ont laissé leur empreinte.

Des constructions de Notger, — qui la consacra le 25 octobre 986 (jour de fête de St Séverin), — il ne reste qu'un pan de mur facilement reconnaissable, au sud du chœur, près de l'entrée des cloîtres.

Au commencement du XIII^e siècle, on ajouta à l'église de Notger le chœur occidental, avec le bel octogone qui le surmonte. On attribue généralement ce chœur à une époque plus ancienne, mais les gros boudins annelés qui encadrent les fenêtres, l'arc brisé de celles-ci et les nervures des voûtes n'étaient pas connus chez nous avant le XIII^e siècle. Les nombreuses églises rhénanes qui présentent la même architecture sont toutes postérieures à 1220. Mais, pour ces nouveautés d'importation française, nous étions peut-être un peu en avance sur l'Allemagne.

Au milieu du XIV^e siècle, un homme de grand mérite, le florentin Bruni, — surnommé « le bon Doyen » —, reconstruit les trois nefs du vaisseau, et son architecte eut la hardiesse de les élever toutes à la même hauteur. Cette reconstruction est attestée par des documents écrits, publiés par Helbig dans sa « Sculpture mosane ».

Il semble bien qu'avant les travaux de Bruni, le chœur actuel avait déjà remplacé l'ancien chœur de Notger. En effet, les nervures de la voûte, les colonnes et leurs chapiteaux y sont plus primitifs que dans les nefs. A l'extérieur du chœur, on voit, sous la corniche, des arcatures gothiques qui font défaut dans le reste du bâtiment et, à l'entrée du chœur, l'axe de l'église est légèrement brisé. Tout cela trahit une interruption dans les travaux, et il est bien probable que Bruni n'a pas voulu élever sa nef centrale plus haut, parce qu'il a tenu à garder le niveau du chœur déjà bâti avant lui. Cela dut se faire au commencement du XIV^e siècle ou même à la fin du XIII^e.

Le XV^e siècle nous donne un style tout différent dans les chapelles latérales, construites alors entre les contreforts de Brunî. Leurs fenêtres sont flamboyantes ; les nervures de leurs archivoltes se perdent dans la maçonnerie au lieu de s'appuyer sur des chapiteaux : elles ont fait perdre à l'église son plan cruciforme et, à l'extérieur, la plinthe en gros quart de rond qui se voit partout ailleurs a disparu là où l'on a ajouté les chapelles.

L'église actuelle de Saint-Jean a été bâtie en 1754 sur les fondations de l'ancienne rotonde de Notger. Celui-ci avait imité exactement le dôme d'Aix-la-Chapelle, respectant jusqu'aux dimensions de l'église de Charlemagne.

Le dôme d'Aix, — tout comme son modèle, Saint-Vital de Ravenne —, doit toute sa beauté à la tribune qui s'étend au-dessus des chapelles latérales, autour des huit piliers de la rotonde. Ce même étage se voit dans les imitations du dôme à Nimègue, à Esschen et à Othmarsheim, où il fait sur le spectateur une impression qu'on n'oublie jamais. En fut-il de même à Saint-Jean avant 1754 ? Oui : les gravures de Remacle Leloup, les affirmations claires de Philippe de Hurgès (1617) et de Saumery (1735) le prouvent. L'ancienne église de Saint-Jean avait donc une allure bien plus imposante que l'actuelle et sa disparition est bien regrettable.

Notger n'avait bâti que l'octogone ; peu après lui, on jeta les fondements de la tour qui existe encore et qui ne fut achevée qu'en 1200. A l'est de la rotonde on ajouta au XIII^e siècle un chœur roman qu'on agrandit au XIV^e d'une abside gothique. Ce chœur a été lui aussi rebâti en 1754.

M. le président remercie M. Coenen de son intéressante communication ; il adresse également des remerciements à M. Edouard Delheid qui a bien voulu se charger des projections.

IV. *Elections de membres associés.* — Madame Veuve Marie Poin, MM. Armand Jourdain et Emile Guillemain sont élus membres associés.

V. *Présentation de membres associés.* — L'assemblée prend acte de la présentation de MM. Léon Durieux, Joseph Falloise, et Cromelinck en qualité de membres associés.

VI. *Affaires diverses.* — M. Fernand Sacré signale qu'un escalier très intéressant, tant au point de vue archéologique qu'artistique et qui orne encore à l'heure actuelle l'un des châteaux de Saive, est sur le point d'être vendu et expédié dans le Hainaut.

M. Sacré demande si l'*Institut* ne pourrait intervenir afin de tâcher d'empêcher que cet objet d'art liégeois ne quitte nos régions.

Cette communication donne lieu à un échange de vues entre MM. Sacré, Micha, de Buggenoms, l'abbé Moret, Brassinne et Bourgault. Il est constaté une fois de plus l'impossibilité à laquelle on se heurte d'empêcher un particulier d'aliéner des objets lui appartenant.

En conclusion il est décidé qu'une excursion ayant pour but la visite du château de Saive sera organisée à bref délai ; l'opportunité d'une intervention sera examinée ensuite.

M. le président remercie M. Sacré d'avoir bien voulu avertir l'*Institut*.

La séance est levée à 6 h. 50.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANCIEN PAYS DE LIÈGE

N° LXXXVIII. — LE PARC DE L'ABBÉ AU VAL-SAINT-LAMBERT

L'emplacement de ce parc est encore signalé, près du lieu dit *sur le Barre*, par une partie des murs qui l'entouraient, et surtout par le pavillon (fig. 1) ou Cabinet de l'Abbé qui subsiste encore, et domine la crête de la montagne du côté du village d'Ivoz.

Dans une gravure de Remacle Le Loup, représentant la « *Vue de l'abbaye du Val Saint-Lambert, prise sur la colline du côté Sud* », on distingue au premier plan l'angle du mur de ce parc. Saumery, l'auteur des *Délices du pays de Liège*, par qui cette gravure est publiée, fait une description enthousiaste de ce qu'il admirait de ce point culminant, et l'on comprend l'établissement d'un pavillon de repos (ou rendez-vous de chasse) dans un site si bien placé pour contempler l'ensemble des propriétés immédiates de l'abbaye (1).

Depuis la publication de cet ouvrage (1737) jusqu'en

(1) On en jugera par cet extrait : «... Ces coteaux, couronnés de forêts de hautes futaies (où les bêtes fauves et le gibier font leur tranquille demeure) et dont la pente insensible formant un amphithéâtre est chargé de quantité de vignobles, de jardins et de vergers entrelacés parmi les superbes rochers qui portent leurs têtes altières jusque dans les nues, bordent ce vallon garni de prairies émaillées que cent ruisseaux tortilleux rendent gras et fertiles. »

1797, lors de la vente des biens du couvent, l'aspect n'en avait pas été modifié ⁽¹⁾.

Maintenant, des montagnes de scories provenant de la houillère d'Ivoz, ont fait disparaître les traces du chemin venant de l'abbaye par l'arcade de la Tourette ⁽²⁾, ainsi que les promenades dans les pentes. Quant aux arbres, la plupart des noyers dont le produit était envoyé au pressoir à huile (*stordeur alle oylle*) du moulin de Villencourt, il y a longtemps qu'ils sont convertis en crosses de fusil !

Nous voyons dans un dessin colorié du commencement du XVIII^e siècle ⁽³⁾ que le parc était clos de murs à cette époque, mais aucune indication de construction



Fig. 1.

⁽¹⁾ Nous lisons le passage suivant dans le procès-verbal d'expertise de la propriété et abbaye du Val Saint-Lambert publié in-extenso par M. Th. Gobert dans le *Bull. de l'Acad. L.*, t. XLII. :

« Le parc établi sur un roc, et montagne, n'est qu'un planti d'agrément d'aucun rapport, et d'un assez grand entretien, dans quel se trouve plusieurs promenades, dans les pentes de chaque côté de la montagne dont on a tiré un parti très agréable ; au-dessus est un très beau plateau en quinconze fruitier avec un très beau cabinet d'où l'on jouit de la plus belle vue ; ce parc est de deux boniers dix-sept verges grandes cinq petites et 15 pieds carré, joignant sur la longueur vers la Meuse à la chaussée, derrier et d'amont aux bois de même, d'aval au chemin de Villancourt. »

⁽²⁾ Voir *La Tourette du Val-Saint-Lambert*, dans la *Chronique Archéologique du Pays de Liège*, février 1914.

⁽³⁾ *Archives de l'abbaye du Val-Saint-Lambert* (aux *Archives de l'Etat*, à Liège).

ne s'y trouve à l'emplacement du *Cabinet de l'Abbé*. Celui-ci a donc été édifié de toutes pièces en 1781 (1), comme l'indiquent les chiffres ajourés sur la girouette surmontant la toiture et dans le style des bâtiments du nouveau couvent qui était terminé depuis une vingtaine d'années.

Depuis lors, ce pavillon hexagonal en brique avec chaînage de pierre aux angles a peu changé d'aspect extérieurement, du côté de la Meuse, sauf la fenêtre au balcon en fer forgé qui fut bouchée. Quant à l'extérieur, les transformations successives qu'on y a opérées en vue d'en faire une maison d'habitation l'ont notablement défiguré : une annexe a été ajoutée, les autres fenêtres (sauf deux) ont été aveuglées, etc., etc.

A l'intérieur, un plancher au niveau des attiques des fenêtres l'a divisé en deux, et c'est par un escalier de bois que l'on peut aller voir les motifs décoratifs qui ornent le plafond.

Malgré ces mutilations, on peut encore se rendre compte de la richesse de cette décoration qui accuse le Louis XVI, par ses pilastres cannelés surmontés d'un motif, deux palmes et une couronne de roses au milieu; par ses huit caissons avec attributs suspendus par un nœud de rubans et par son plafond qui seul rappelle que nous sommes dans une dépendance d'un établissement religieux; par une allégorie aimable, deux anges (j'allais dire deux amours), dont l'un tient un parchemin à moitié déroulé et à ses pieds, un aigle aux ailes déployées (emblème de l'apôtre Saint Jean l'Évangéliste) (2).

Cette décoration en stuc était dorée sur fond blanc pour autant que nous avons pu nous en rendre compte en enlevant une partie du badigeon à la chaux qui l'a empâtée en couches successives.

(1) Sous l'abbatiat de Jean Mathieu (en religion Grégoire) Falla, 52^e et dernier abbé du Val-Saint-Lambert. Il fut nommé le 8 août 1779, et mourut le 3 février 1813, à la maison Batta, refuge de l'abbaye à Huy. Il s'y était retiré après son retour d'Allemagne où il s'était enfui en 1794.

Nous lisons dans un document officiel (*Archives de la Préfecture*, liasse 352/1 et 379/1) : Falla, Jean-Mathieu, après avoir promis fidélité à la Constitution le 2 ventôse an VIII, devint membre du Conseil municipal de Huy, le 27 thermidor an IX, fut installé le 26 vendémiaire an X, jouit, en qualité d'ex-abbé du Val-Saint-Lambert, d'une pension de 1000 fr. dont on ne paie que le tiers de la part du gouvernement.

(2) Jean est un des prénoms de l'abbé Falla.

Les huit attributs sont répartis judicieusement : l'*Hiver*, au Nord ; l'*Eté*, au Sud, le *Printemps*, à l'Est ; l'*Automne*, à l'Ouest ; la *Pêche*, du côté de la Meuse, la *Chasse* en face du côté des bois de la Neuville, la *Sculpture* (ou l'architecture) du côté de l'Abbaye et la *Peinture* en face.

La tradition dit que les figures dans les médaillons au milieu des motifs sont des portraits. A l'examen, c'est très vraisemblable. Alors qui serait-ce ? Essayons de les identifier (le jeu des hypothèses est toujours agréable).

Dans les attributs de la *Sculpture* (fig. 2), nous voyons une tête d'homme barbu. Ne serait-ce pas là l'auteur de la décoration du pavillon, peut-être Evrard (1), dont ç'aurait



Fig. 2.



Fig. 3.

été l'une des dernières œuvres ? Il était alors âgé de 71 ans. A moins que ce ne soit Etienne Fayn, l'architecte du nouveau couvent, car cet attribut peut s'appliquer également à l'architecture.

La tête couronnée de lauriers, au milieu des attributs de la *Peinture* (fig. 3) ne pourrait-elle être celle de Bertholet

(1) Evrard, sculpteur figuriste, né à Liège en 1710, décédé au village de Tilleur, le 10 juillet 1793. En 1758, il exécute des figures dans la nouvelle église, pour 500 fl. bb.

Flémalle ou de Fisen, morts à cette époque, et qui avaient fourni plusieurs toiles au monastère ? Dans les attributs de l' *Automne*, l'homme fumant la pipe serait (toujours les traditions) un nommé Beaufort, meunier de Villencourt. Maintenant, dans le motif de la *Chasse* (fig. 4) ce serait le portrait même de l'abbé Falla, ressemblant à un autre portrait en peinture que nous possédons ? !!



Fig. 4.

tant qu'aux autres, nous ne trouvons rien à en dire : le *Printemps* avec une tête de jeune fille, l' *Eté* une tête d'enfant, l' *Hiver*, une vieille femme encapuchonnée, et la *Pêche*, tête d'homme avec chapeau de paille.

Nous devons ajouter pour clore ces quelques notes, qu'avant d'être habité par un gardien de la houillère, ce pavillon a abrité, il y a une quarantaine d'années, une diseuse de bonne aventure, bien connue, dit-on, et que les dames de Liège venaient consulter : on l'appelait la *Marie du Parc*. Sic transit !

L. LEDRU.

Les Prussiens

Dans un précédent numéro de la *Chronique archéologique du pays de Liège* (pages 30 à 32), en parlant de la chanson de 1817 : *Les Prussiens*, par Velez, nous disions que les enfants de Liège la chantaient, jadis, en accompagnant les soldats prussiens dans leurs sorties en notre ville.

Nous ajoutions que ceux-ci, jusqu'au jour où on leur traduisit cette satire, la prenaient pour un hommage populaire qui leur était rendu chez nous !

Or, voici la traduction en langue française, placée en regard du texte wallon de cette chanson, qui montrera à tous, combien était plaisante, cruelle, cette méprise.

LES PRUSSIENS

1817

Air : *Marche prussienne.*

Sav' bin çou qu'cesst-on prussien ?	Vous savez ce qu'est un prussien ?
C'est-on jairâ qwat' panse,	C'est un insatiable à quatre ventres
Qui peûs' d'on jou à lend'main	Qui, d'un jour au lendemain
Pus d'si live ès l'balance ;	Pèse six livres de plus dans la balance;
Et qwand rin n'li cosse	Et, quand rien ne lui coûte,
Qui beut tant qu' la l' tosse ;	Qui boit jusqu'à ce qu'il tousse,
C'est-on magneu d' pan paîâr	C'est un parasite
Qui n' vât nin qwat' patâr.	Qui ne vaut pas quatre patars.

(Ancienne monnaie liégeoise)

C'esst-on pourçai fôr nourri	C'est un porc surnourri
Qui n'song' qu'à l'cabolaye,	Qui ne songe qu'à la chaudronnée
Qui n' vi dit jamaie merci,	Qui ne vous dit jamais merci,
Et qui grogne ès l'coulaye ;	Et qui grogne au coin du feu ;
Si long qu'on jou seuye,	Si long que soit le jour,
Il a l' pipe ès l'gueuye,	Il a la pipe au bec ;
Ji n' sé si l' dial les a chî	Je ne sais si le diable les a chiés
Po nos fé arêgi.	Pour nous faire enrager.

J'aveu dè lârd à planchî,	J'avais du lard au grenier,
J'aveu dè l'bire ès l' cève.	J'avais de la bière dans la cave,
Ils ont to bu, tot magnî,	Ils ont tout bu, tout mangé,
l' n' mont lei qui l' tâve.	Ils ne m'ont laissé que la table.
Si vont à voïège,	S'ils vont en voyage,
I herret ès leu sèche ;	Ils fourrent dans leur sac ;
On n' sâreu wâgni à fait	On ne saurait gagner à mesure
Po rimpli leu boïai.	Pour remplir leurs boyaux.

Ci sont des colons barbet	Ce sont des pigeons « <i>barbets</i> ».
A fait' dè l' colebire	Qui connaissent le pigeonnier,
Qu'ennès vont et qui riv'net	Qui s'en vont et qui reviennent
Comm' des chet po l' lârmire	Comme des chats par la lucarne.
I r'sonlet les gatte	Ils ressemblent aux chèvres,
Todi so leu patte ;	Toujours sur leurs pattes,
Li né à vint po veï	Le nez au vent pour voir
S'i n'y a rin à crohi.	S'il n'y a rien à croquer.

I z'ont des cou à sofflet
Dizo des streu casaque,
Es' ont-i des cossinet
Tot pavé leu stoumaque.
Ronds comm' des timballe
Et pleins jusqu'à s'palle,
On n' les veu maïe s'abahi
Qui po chîre ou pîhi.

Vola vingt meu qu'ès l'mâhon
Tot noss' manège edeûre,
Jusqu'à noss' siervant' Jenn'ton
Ennès poëtte ine infleûre ;
Vola les drinhelle
Qui d'net à bâcelle ;
I fâ-st'avu l' diale ès cou
Po s'amusé avou.

On n' sé co qwand enn' iront,
I sont pé qu'des éplâsse ;
I sucet comm' des tâhon
Es' n'ont-i jamâie hâsse,
Oh ! qui ji m' rafeïe
Di n' maie pus les r'veïe ;
Je creu qui j'broûl'ret c'jou-là,
ET cofteu et mat'las.

Ils ont des culs à soufflet
Sous d'étroites casaques,
Et des coussins aussi
Tout pavé leur poitrine ;
Ronds comme des timbales
Et remplis jusqu'aux épaules,
On ne les voit jamais se baisser
Que pour chier ou pisser.

Voilà vingt mois qu'à la maison
Tout notre ménage souffre,
Jusqu'à notre servante Jeanneton
Qui en porte une enflure
Voilà les gratifications
Qu'ils donnent aux jeunes filles
Il faut avoir le diable au derrière
Pour s'amuser avec eux.

On ne sait encore quand ils partiront,
Ils sont pis que des emplâtres ;
Ils sucent comme des taons ;
Et ils ne sont jamais pressés.
Oh ! que je me réjouis.
De ne plus jamais les revoir.
Je crois que je brûlerai, ce jour-là,
Et couverture et matelas.

Voici, maintenant, un couplet qui a été ajouté, en 1918,
à la chanson *Les Prussiens*, de 1817.

I sont riv'nou les Prussiens,
S'mostrant co, d'vin nos veie,
Minteur, voleur, assassins,
Li pé d'el kalinr'eïe.
Ké cou ! ké les tiesse !
I z'avi l'air di biesse,
Les flairants, les brigants,
Co pé qui v'là cint ans !

Ils sont revenus les Prussiens
Se montrant encore, dans notre ville,
Menteurs, voleurs, assassins,
Tout ce qu'il y a de plus calins.
Quels derrières ! quelles têtes !
Ils avaient l'air de bêtes,
Les puants, les brigands,
Encore pire qu'il y a cent ans.

Le texte wallon de la chanson : *Les Prussiens*, est reproduit,
ci-dessus avec l'orthographe ancienne, donnée comme celle
de l'auteur. Dans l'Annuaire 1921-1922 de la *Société de Litté-
rature Wallonne*, p. 105, on trouvera cette même chanson,
dans la graphie généralement adoptée aujourd'hui.

Pour la traduction en langue française, nous avons, en quelque sorte, suivi littéralement le mot à mot du texte wallon, afin de rendre, le plus exactement possible, le sens complet des expressions employées par l'auteur.

A notre connaissance, cette traduction n'avait pas été faite jusque maintenant.

A. MICHA.

A propos des " Homines de Casa Dei ", à Liège

Nous référant à ce qui a paru sous ce titre dans la *Chronique* de 1921, pages 51 et 53 et dans la *Chronique* de 1922, pages 8 et 9, nous signalons à nos collègues le développement que M. Fr.-L. Ganshof a donné à sa communication, faite naguère, devant les membres de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques de Bruxelles, sous la forme d'un article paru récemment dans le n° 2 de la *Revue belge de philologie et d'histoire* (pages 303 à 317).

Nous ne pouvons songer à reproduire ici les arguments et les conclusions de l'auteur sur une question que God. Kurth avait déjà traitée dans l'Appendice V du tome III de sa *Cité de Liège (La propriété foncière à Liège)*. Nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur, d'autant plus que M. Ganshof, au fond d'accord avec Kurth, élucide avec un sens critique fort avisé les problèmes que soulève l'existence des *allodiales* dits *homines de casa Dei* ou de *familia Sancti Lamberti*.

M.

Bibliographie. — Sous le titre *Godefroid Kurth (1847-1916), le Patriote, le Chrétien, l'Historien* (1), l'un des plus illustres disciples du maître liégeois, qu'à son tour une mort déplorable a ravi trop tôt à la science, l'abbé A. Cauchie, avait publié, il y a quelques mois à peine, le texte de deux conférences consacrées à l'historien de Clovis et de Notger et prononcées l'une, en sep-

(1) Bruxelles, Collection de *La Lecture au Foyer*, 34, rue de Stassart, 1922, in-8° de 142 pages (Prix, fr. 5.00).

tembre 1920, au Cercle Saint-Capistran à Bruxelles, l'autre à l'Institut historique belge de Rome, en décembre de la même année. La première porte le titre spécial de *Godefroid Kurth, le Patriote et le Chrétien*, l'autre celui de *Godefroid Kurth, l'Historien. Sa manière de concevoir l'histoire*. C'est dire qu'en combinant ces deux études, le lecteur se trouve à même d'apprécier sous tous ses aspects la valeur du savant qui a été lui aussi une propre victime de ce *guet-apens prussien en Belgique* qui fut son dernier et émouvant écrit. Certes, des travaux plus approfondis, plus étendus seront consacrés un jour à l'ancien professeur de notre Alma Mater, et l'homme en vaudra la peine. Mais en attendant et en y ajoutant le livre publié par MM. Th. Braun, K. Hanquet, P. Tschoffen et Cardyn, nos concitoyens ne pourront que lire avec un puissant et mélancolique intérêt, les pages précises, colorées, admiratives sans exagération, que nous leur signalons ici. Cet intérêt se double de la publication, en annexes de plus de trente extraits des ouvrages de G. Kurth, et groupés sous les rubriques suivantes : l'action civilisatrice du christianisme, — la Belgique dans le passé et dans le présent. ; — Kurth en matière politique et religieuse ; — Kurth dans la vie sociale.

M.

* * *

Nomination. — Aux termes d'un arrêté royal du 31 mai 1922, M. Jos. Brassinne, docteur en philosophie et lettres, bibliothécaire en chef de l'Université de Liège, ayant, au point de vue honorifique, rang de professeur extraordinaire, est chargé de faire le cours facultatif d'*histoire de la gravure* à l'Institut supérieur d'art et d'archéologie annexé à la Faculté de philosophie et lettres.

Toutes nos félicitations.

* * *

Nécrologie. — Au moment de mettre sous presse, nous avons appris le décès de l'un de nos plus anciens membres correspondants, M. l'abbé Edouard Van Wintershoven, le digne curé d'Emael (Limbourg). Son nom était familier à tous les historiens et archéologues, membres de notre Institut et de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, car c'est lui qui, nombre d'années, assumait la tâche ingrate et patiente de composer les tables des bulletins publiés par les deux sociétés savantes de notre ville. Et chacun sait avec quelle exactitude, quelle précision, ces tables étaient dressées par notre dévoué et bienveillant confrère. Les services qu'il a ainsi rendus pendant de multiples années, pour modestes qu'ils pouvaient paraître, furent des plus précieux, et à lui doivent aller un souvenir de réelle gratitude et l'expression de nos sincères regrets.

F. M.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT : 5-00 FR. PAR AN { pour les personnes qui ne sont
LE NUMÉRO : 0 FR. 50 { pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, Maison Curtius.

Procès-verbal de la séance du 30 Juin 1922

La séance est ouverte à 5 heures 10, sous la présidence de M. Micha, président.

38 membres sont présents.

MM. Micha, président ; Lohest, vice-président ; Delheid, secrétaire ; Servais, conservateur ; Pholien, trésorier ; Fairon, bibliothécaire ; Pirllet et Breuer, secrétaires-adjoints ; Baar, conservateur-adjoint. MM. de Buggenoms, abbé Coenen, D^r Davin, Jaspar, Baron M. de Sélys et D^r Wibin, membres effectifs. M^{mes} Brixhe et Mouton, M^{lles} Halkin, Jamar, Leynen, Pirnay, Robert et Will, MM. Collart, Denil, Detaille, Dufour, J. Dumont, Guillemin, Henroz, Jourdain, abbé Moret, Mossay, Mullejans, Pety de Thozée, Rémont, Smets et D^r Streeel, membres correspondants ou associés.

Excusés : MM. Hamal-Nandrin et Brassinne.

I. *Lecture du procès-verbal de la séance de mai.* — Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté sans observation.

M. Jaspar annonce qu'il remettra à l'*Institut*, pour ses archives, un relevé qu'il a fait de l'escalier du château de Saive.

II. *Correspondance.* — Le Secrétaire communique la correspondance adressée à l'*Institut*, notamment une lettre de l'Administration communale fixant les jours à considérer comme fériés pour régler le temps d'ouverture du Musée.

III. *Communication de M. l'abbé J. Moret* : LES EGLISES ROMANES DU NORD DU LIMOUSIN (avec projections) :

L'église romane en pays limousin est une église au plan simple, la croix latine. Dans quelques grandes églises, le sanctuaire est entouré d'un déambulatoire dont il est séparé par des arcades reposant sur des piliers et des colonnes et sur lequel s'ouvrent les chapelles absidales. Mais dans le plus grand nombre d'églises, le chœur se termine par un chevet plat ou polygonal, parfois par une abside ornée de trois absidioles. La nef centrale est presque toujours bordée de bas-côtés très étroits dont les piliers à peine détachés de la muraille font office de contreforts intérieurs. Les trois nefs sont d'égale hauteur ou à peu près, avec de grandes baies, parfois de moyennes, éclairant tout l'intérieur. Les travées sont en général peu nombreuses, surtout quand elles sont couvertes de coupoles ; alors d'immenses piles qui soutiennent celles-ci les séparent. Les autres voûtes sont soutenues par des piliers cantonnés sur une ou deux de leurs faces, de colonnes engagées, dont les chapiteaux sont parfois sans ornementation, tout unis, assez souvent ornés d'entrelacs, de palmettes, de feuilles, quelquefois de figures et de personnalités. Seulement la sculpture est peu accentuée, à cause de la dureté de la pierre. Beaucoup d'églises n'ont qu'un clocher occidental, mais les monuments les plus importants ont de plus à la croisée du transept, un clocher central avec coupole aveugle, ou formant lanterne. Souvent la tour occidentale ressemble à un donjon, mais parfois aussi les deux clochers se composent de multiples étages carrés et octogones que couronne une flèche en pierre. La tour occidentale est cantonnée de clochetons à lanternons et elle surmonte la façade. Celle-ci présente un portail à voussure profonde, ordinairement sans tympan sculpturé et dont le jeu de lignes est toute l'ornementation.

Bref, l'église romano-limousine est un monument de granit, d'aspect général assez massif, solidement construit, sévère de lignes, sobre d'ornementation, dont le plan très simple se lit aisément, tandis que son clocher fait contraste par la variété des formes de ses étages superposés et par l'audace de son élévation.

Cette étude générale de l'architecture romane dans le Limousin a été illustrée, au réel et au figuré, par l'examen détaillé, sur l'écran, des édifices de Saint-Léonard et du Dorat, le premier élevé au XII^e siècle, l'autre commencé, en 1013, par le chapitre des chanoines réguliers, achevé en 1130 seulement, et constituant l'un des plus beaux types du style romano-limousin.

M. le Président félicite M. l'abbé Moret et lui adresse au nom de l'assemblée de sincères remerciements.

IV. *Election de membres associés.* — MM. Léon Durieux, Joseph Falloise et Cromelinck, sont élus membres associés.

V. *Présentation de membres associés.* — L'assemblée prend acte de la présentation de MM. Léon Jacob, notaire à Warsage ; Jules Foidart, professeur à l'Athénée royal de Liège, et Joseph Nivette,

attaché au secrétariat de la Vieille-Montagne, en qualité de membres associés.

VI. *Affaires diverses.* — Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 6 heures 50.

Les Annales de Liège et Jean-Baptiste Henoul

Il y a un siècle et quelques lustres, fut publié chez nous un ouvrage historique sous le titre plein de promesses : *Annales du pays de Liège depuis les derniers Eburons jusqu'au règne du prince-évêque Georges-Louis de Berghe*. L'auteur a nom Jean-Baptiste Henoul ou d'Henoul, comme il l'orthographiait parfois, « ancien avocat ». La préface de l'œuvre paraissait aussi alléchante, quoiqu'elle ne le soit pas au point de vue littéraire. Henoul y déclare sans ambages :

« Lorsque j'ai réfléchi que ce que nous avons d'histoire en latin n'était point à la portée de tout le monde, et que ce que nous en avons en français n'offrait qu'une lecture rebutante ou par le style ou par l'altération des faits, j'ai alors conçu le projet de décrire d'une manière concise, claire et surtout sans passion, les principaux événements de notre histoire avec une partie de ceux des nations étrangères... J'ai mis toute mon attention à bien éclaircir les faits et à les classer où ils doivent être, et ce n'a point été la partie de mon travail la moins pénible. »

A la vérité, Henoul n'a produit qu'une olla-podrida, un affreux mélange d'éléments les plus disparates, placés sans cohésion, sans le moindre esprit de suite. Le sens critique en est complètement banni. En revanche, l'on y retrouve, comme faits établis, toutes les légendes qui ont eu cours sur la naissance de Liège par saint Monulphe, la prise de Chèvremont au moyen d'odieuses stratagèmes par Notger, les châteaux Sylvestre et Saint-Michel, etc., etc.

Nul ne sera surpris, en ces conditions, qu'il n'ait pas été licite à l'auteur de conserver dans le titre de l'ouvrage la ligne « à l'usage du Lycée impérial de Liège », qu'on découvre sur le prospectus envoyé par Henoul, en termes assurés, au préfet du département le 26 janvier 1808.

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser le prospectus d'un ouvrage qui, *je m'assure*, méritera votre approbation.

» Il me serait singulièrement glorieux s'il m'était permis de vous en offrir la dédicace.

» Je suis, Monsieur, avec un très profond respect,

» *Votre très humble et très obéissant serviteur,*

HÉNOUL. »

On comprendra également que le chef du département ait décliné cet hommage, sous le prétexte que, comme homme public, il ne pouvait accepter aucune dédicace.

On comprendra surtout que, devant le fiasco de cette œuvre, la première partie, s'arrêtant au sac de la cité en 1468, ait seule été publiée, que la seconde n'ait jamais vu le jour.

Il faut bien le dire, l'homme n'était nullement préparé par une conduite franche et correcte, par un jugement équilibré, par une érudition sérieuse, à assumer pareille tâche. C'est ce qui résulte des notes biographiques possédées sur le personnage. Né à Liège, en 1755, il fut reçu avocat en 1778. Il prit peu après le titre de conseiller de l'électeur de Trèves. Sous la Révolution française, il réside tantôt à Paris, tantôt à Bruxelles. Là il se fit publiciste et écrivit en faveur des Bourbons après la mort de Louis XVI, et contre le Gouvernement républicain. En l'an V, il fut même l'auteur du prospectus d'une feuille périodique, le *Journal des dix-sept provinces*, publié à Bruxelles.

De ce fait surgit cette appréciation du publiciste, transmise le 27 thermidor an V, par N. Bassenge, commissaire du Directoire exécutif, au Ministre de la police générale :

« L'auteur de cette nouvelle production est un nommé Henoul de Liège. Il était ci-devant médiocre avocat et sa plume fut consacrée, lors de la contre-révolution à opprimer les patriotes persécutés, et flatter lâchement le parti de l'évêque. Connu par sa jeunesse la plus immorale, il s'est marié et a fini par abandonner sa femme, ses enfants, pour fuir (à Paris) avec sa belle-sœur, jeune fille sans expérience qu'il a séduite, et a maintenant des enfants des deux sœurs.

» Et voilà, Citoyen Ministre, le réformateur des mœurs, le nouvel apôtre qui va nous régénérer » (1).

(1) *Correspondance de N. Bassenge*, nos 392, 396. — Voir aussi *Courrier de l'Ourthe*, du 6 fructidor an V.

Ultérieurement prévenu encore d'être le rédacteur de libelles diffamatoires contre Napoléon 1^{er}, il fut arrêté à Aix-la-Chapelle et de là transféré à la prison du Temple à Paris, par l'ordre de ce souverain, à la fin de l'an XII. On ne l'en extraya que pour le renvoyer à Aix et y être placé sous la surveillance des autorités. Cependant, par décision ministérielle en date du 5 nivôse an XIV (26 décembre 1805), le prévenu fut autorisé à se rendre à Liège pour y demeurer également sous la surveillance des autorités locales (1). Il se présenta le 23 janvier 1806, à la Préfecture.

Ses déboires ne l'éloignèrent pas des muses. En 1910, il produisit *Flore de Waroux ou l'Heureux mariage*, intermède national mêlé de musique, composée par Jean-Jos.-Hubert Ansiaux (2), mais la représentation fut interdite de même que l'impression .

Il avait dû aussi transmettre au Préfet le manuscrit des *Annales du Pays de Liège*, de la première partie tout au moins qui reçut l'*imprimatur*. Le chef du département, en le lui renvoyant, ne fut pas prodigue d'éloges. Non seulement, il refusa toute dédicace, mais il témoigna une grande indifférence pour le mémoire.

« Je vous renvoie, Monsieur, écrivait-il, l'essai de compilation historique dont vous vous occupez. Je ne puis vous engager ni à continuer votre travail, ni à l'interrompre, puisque j'ignore quelles sont les choses que vous proposez d'extraire de nos annales et la nature des observations ou des récits que vous êtes décidé à placer dans votre ouvrage. Si vous l'achevez, Monsieur, et si vous me le soumettez, parce que vous serez résolu à le livrer à l'impression, je vous dirai franchement ce que j'en pense comme ami des lettres et comme magistrat ».

(1) Lettre ministérielle du 7 nivôse an XIV.

Fait inconcevable, nonobstant l'énonciation de la dépêche ministérielle ci-dessus attestant la mise sous surveillance de Henoul à Liège, le comte Réal, chef de la police générale, affirmait dans une communication autographe au préfet de l'Ourthe, le 9 janvier 1812, que Henoul a reçu « l'an XIV, un passeport pur et simple pour se rendre de Paris à Liège sans aucune condition de surveillance ». Il se basait sur des renseignements fournis par le préfet de police de Paris, à propos de difficultés faites à Henoul pour sa rentrée au barreau.

(2) Né à Huy, le 16 décembre 1781, mort en cette ville le 4 décembre 1826.

Henoul ne se le fit pas dire deux fois.

Les dernières années de sa vie furent des plus pénibles, financièrement et moralement parlant. Dès l'année 1811, on lisait dans les journaux locaux cette réclame :

« D'Henoul, ancien jurisconsulte, ex-conseiller de S. A. R. le ci-devant électeur de Trèves, demeure rue Souverain-Pont 320, à l'hôtel du Fer de Cheval ; il rédige requêtes et réclamations à la préfecture et à la mairie ; ainsi que mémoires et consultations devant les tribunaux du département de l'Ourthe » (1).

Après la chute de l'empire français, il continuait à répandre des avis du même genre, en ajoutant seulement que « son cabinet est ouvert depuis cinq heures et demie du matin (*sic*) jusqu'à une, rue Sur-Meuse 445 ».

Malgré cette latitude de temps, la clientèle ne semble pas avoir abondé, et, l'an 1817, l'avocat sollicitait du gouvernement une pension en s'appuyant sur son ancienne qualité de conseiller à la cour des reviseurs d'Awans et de Loncin, lesquels villages appartenaient à l'électorat de Trèves, on le sait (2). Le gouverneur de la province, en recommandant la requête, faisait remarquer que « la situation du sieur d'Henoul est vraiment malheureuse et très rapprochée de la misère » et que sous ce rapport il méritait la bienfaisance de Sa Majesté. »

Le requérant se croyait d'autant plus de droit à la faveur des autorités que sous le régime hollandais, il s'était transformé en véritable délateur des faits et gestes de réfugiés étrangers, mais aussi de Belges des plus méritants, même de

(1) Voir *Feuilles d'annonces*, 5 et 13 mars 1876.

(2) Awans et Loncin étant du domaine souverain de l'archevêché de Trèves, ce prince y avait une cour féodale et des conseillers titrés : *conseillers reviseurs de la cour d'Awans et Loncin*.

C'était au greffe de cette cour que devaient se faire tous les reliefs à chaque mutation d'archevêque. Les conseillers avaient des honoraires insignifiants. Ceux-ci se montaient au plus à 25 ou 30 écus. Le principal avantage de ces places consistait en la qualité de juges. Lorsqu'il y avait des causes portées à leur tribunal, ces conseillers recevaient des plaideurs, des épices calculées par heures de vacation. Parfois, il s'en présentait plusieurs dans le cours d'une année, mais le plus souvent on n'en signifiait aucune.

En dernier lieu, M. d'Othée de Limont était président de cette cour qui tenait ses séances chez lui.

chefs religieux. Cette délation a persisté jusque peu avant la mort du personnage (1) survenue le 10 octobre 1821 (2).

TH. GOBERT.

A propos de bourgogne...

La « cave » d'un bourgeois de Liège d'autrefois

On n'ignore point que nos pères ont de tout temps apprécié les bons crus de France et que leurs caves recélaient d'excellents et abondants produits de la vigne.

Non seulement la plupart des caves, ou plus exactement des « caveaux », étaient construites selon des règles spéciales pour la bonne conservation des vins, mais nombreuses étaient, notamment dans l'aristocratie et la bonne bourgeoisie, les familles qui faisaient fabriquer les flacons à leur chiffre ou à leurs armoiries. Les musées et les collections particulières contiennent des exemplaires de ces bouteilles spéciales.

Remarquable également ce fait qu'au temps passé, la contenance des flacons était en moyenne de 95 à 97 centilitres, tandis qu'actuellement ils n'en jaugent guère que 68 à 70... Evidemment, pendant l'occupation maudite, de 1914 à 1918, nombreuses furent les caves qui se vidèrent, dans le but avéré d'en soustraire le contenu à la rapine boche, ce qui fait qu'à présent et depuis l'armistice, rares, très rares sont celles qui ont pu se reconstituer dans de bonnes conditions, et pour cause.

On sait que la région liégeoise était jadis abondamment pourvue de vignobles, notamment sur les coteaux de la rive gauche de la Meuse, de Sclessin à Vivegnis. Le souvenir de ces vignobles nous est rappelé par les noms de plusieurs artères de la Cité : *Rue des Vignes*, *Rue des Vignerons*, *Sentier des Vignes*, toutes trois à l'extrême Nord de Liège ; l'*Impasse*

(1) V. *Rapports de police secrète*, adressés par Henoul au comte de Liedekerke, fonds *Biographie*. Archives de la province.

(2) Henoul, veuf de Béatrix Van der Maesen, était alors domicilié rue de la Madeleine, 117.

de la *Vignette*, qui prend naissance rue Hors-Château. La colline qui surplombe les rues Hors-Château et Vivegnis est encore couramment appelée par les riverains : *Sur les vignes* ; de même appelait-on jadis *Sur les vignes de Saint-Laurent*, le coteau au pied de l'hôpital actuel, et *Thiers des Vignes*, des artères conduisant à certains vignobles.

Nombreux étaient jadis les établissements de plaisance où l'on débitait et dégustait du « Bourgogne », petit vin du pays, arrosant les délicieuses fraises et les succulentes asperges en abondance dans nos proches parages liégeois... Deux de ces établissements, exploités, l'un à Sclessin par M. Renard, l'autre à Herstal par M. Lourtie, portaient comme enseigne « *Au petit Bourgogne* » ; les vieux Liégeois s'en souviennent parfaitement, non sans un certain plaisir... et regret.

Les vignobles liégeois remontaient d'ailleurs à la plus lointaine origine en notre région. A Huy également, ils étaient fort en honneur ; il n'y a pas longtemps, on a essayé, non sans succès, de faire revivre la culture et l'industrie vinicoles en ces parages.

L'existence, très ancienne chez nous, du bon Métier des Vignerons atteste d'ailleurs que cette industrie avait acquis un développement d'une certaine importance, développement bien antérieur à la création du métier. Il est à remarquer en effet que ce dernier existait déjà bien avant le XV^e siècle ; dans l'ordre traditionnel de préséance, adopté depuis le XIV^e siècle, il occupait, lors des cérémonies officielles, la 6^e place ; lorsqu'en 1684, les « *seize chambres* » remplacèrent les 32 métiers en tant que corps politiques, il occupa le premier rang en partage avec le Métier des Bouchers (1).

Le patron du Métier des Vignerons était saint Vincent, dont l'autel (ou la statue) se trouvait en l'église paroissiale de Saint-Thomas. Ses armoiries étaient : *de gueules à la grappe de raisin au naturel et à la faucille d'argent emmanchée d'or* (2).

(1) TH. GOBERT. *Rues de Liège*, t. IV, 117-132.

(2) EDOUARD PONCELET. *Les 32 bons Métiers de Liège*. (Bull. de l'Institut arch. liég. Liège, t. XXVIII, 1899, 105).

Il est intéressant de noter que l'établissement appelé *Petit Bourgogne*, à Sclessin, dont il vient d'être parlé, fabriquait encore lui-même ses vins au cours du siècle passé : récemment, le dernier survivant de la famille Renard fit très généreusement don au *Musée de la Vie wallonne* du pressoir et des instruments et outils qui avaient servi à ses ascendants pendant plusieurs générations.

D'autre part, lorsque Liège vit s'ouvrir en ses murs — cela remonte au XVI^e siècle déjà — les fournaises à verrerie, des verres de formes spéciales furent successivement créés en vue précisément de la consommation des vins chers aux Liégeois : verres *frésés*, verres *en tulipe*, verres à *coupe torsinée*, à *pied à cordon*, verres en *forme évasée*, se prêtant particulièrement à la dégustation des généreux et moelleux crus de la Côte d'or, verres dont les formes exquises, au galbe gracieux, sont bien faites pour charmer l'amateur dillettante... (1). Il n'y a pas à dire, ces anciens verres frésés et évasés, de l'avis même des Français connaisseurs, sont ceux qui conviennent le mieux aux vins de Bourgogne dont les couleurs diaprées de pourpre, grenat ou pelure d'oignon, se reflètent avec tant de suggestion dans la coupe imbriquée du pur cristal...

* * *

Pour donner une idée de la ferveur de nos pères à l'endroit des bons vins de France, notamment de ceux de Bourgogne, le nectar demeuré préféré des Wallons, nous donnons ci-après le détail, avec prix d'achat, de l'inventaire de la « cave » d'un bon Liégeois de vieille souche, en l'année 1866, au 31 décembre. Voici le document tel quel :

Inventaire des vins au 31 décembre 1866 (M. C...)

BORDEAUX :

310 bouteilles Bordeaux (Adam)	à fr. 0.65 = fr.	200.—
25 » St-Emilion.....	0.80	20.—
17 » St-Estève.....	1.—	17.—
5 » Château Margau	2.—	10.—

(1) Voir une reproduction de ces verres dans la *Chronique archéologique du Pays de Liège*, janvier 1912. Cfr. FL. PHOLIEN, *La Verrerie et ses artistes au Pays de Liège*. Liège, Aug. BÉNARD.

BOURGOGNE :

75	bouteilles	Nuits (avarié).....	à fr. 0.50 = fr.	37.50
54	»	Buxy	0.70	37.80
70	»	Château-Neuf du Pape ...	1.—	70.—
106	»	Fleuri	1.10	116.60
146	»	Pomard 1864	1.25	182.80
8	»	Volnay 1858.....	1.60	12.80
146	»	Vosne 1864.....	1.75	255.—
88	»	Richebourg 1862	2.—	176.—
104	»	Chambertin 1862.....	2.25	234.—
111	»	Romanée 1862	2.25	250.—
6	»	Nuits St-Georges 1858....	2.25	13.50
292	»	Richebourg 1864	2.25	657.—
10	»	Vieux Bourgogne.....	2.50	25.—
1	»	Porto.....		3.50
5	»	Champagne	4.50	22.50

1579 bouteilles

fr. 2341.—

Comme on le voit, c'est le bourgogne qui prime dans cette « cave » et ce, dans de très larges proportions..: 1216 flacons sur un total de 1579 !

Quel heureux temps ! Les bons bourgeois de Liège se plaisaient chez eux, passaient les « sises » dans leur home en compagnie d'amis et de parents, jouant aux cartes, aux échecs, causant ou débitant quelque « pasquèye » d'actualité. C'était la vie de famille où les bonnes et saines traditions se transmettaient de génération en génération. Elles deviennent rares les familles où se continuent ces aimables coutumes ; cependant, sous l'influence d'éléments divers et malgré l'attraction des plaisirs modernes, ces traditions tendent à reprendre graduellement leur place d'antan : la vie des peuples a de ces retours...

Puissent le généreux bourgogne, ainsi que la reconstitution de « caves », ramener dans l'esprit des générations actuelles et faire revivre ces coutumes bienfaisantes dont la race wallonne, à de nombreux titres, sera la première à bénéficier.

* * *

Combien il doit être loué l'écrivain délicat et talentueux, notre concitoyen Maurice des Ombiaux, quand il publia,

entre autres, son livre charmant à la gloire du bourgogne (1).

Nous ne pouvons résister au désir de reproduire quelques passages tirés de son *Manuel* :

.....
« Les pâtisseries et les fruits ne s'accordent guère avec le bourgogne...

Se servir de verres en forme tulipe (évasée) pour que le nez y plonge ; celui qui boit le bourgogne sans chercher la volupté de le respirer n'est pas digne de lui, car le bourgogne, on le déguste non seulement par la bouche et le nez, mais aussi par les yeux...

Le bon bourgogne se nuance de rubis, puis de grenat pour prendre la couleur pelure d'oignon ; il doit toujours avoir l'éclat et la transparence d'une pierre précieuse...

Le gibier ne peut se passer de bourgogne...

Dans une bonne cave à bourgogne, les provisions de bières, légumes, fruits ou fromages, doivent être strictement écartées...

En versant, s'arrêter dès qu'on voit apparaître la lie...

Chambrier ses vins dans la pièce où on les boira, sauf en été chaud ; dans ce dernier cas, la fraîcheur de la cave ne nuit pas...

Une « partie de bourgogne », l'après-midi, vaut mieux à la dégustation qu'un repas, car c'est le fin du fin, l'art pour l'art, la raison en soi, le bourgogne pour lui-même...

Ne pas fumer avant d'avoir commencé à boire...

Le bon amateur de bourgogne aime généralement les arts, l'éloquence ou les lettres ; il est franc, loyal, généreux, prompt à l'enthousiasme...

In vino veritas... »
.....

* * *

A titre de curiosité, puisque ce document est en notre possession, voici le fac-similé d'un passavant concernant l'expédition en nos parages d'un fût de bourgogne, en l'an 1772. Ce document nous montre également la figuration du perron liégeois dans sa simplicité légendaire, comme dans sa représentation traditionnelle :

(1) *Le Manuel de l'Amateur de bourgogne*, Bruxelles, Van Oest, 1907.

N^o 65

PASSAVANT De par Messieurs les Bourguemaitres
& Confeil de la Noble Cite de Liege.

17



folvit

Laissez librement passer Joseph Houray
lequel a chargé sur *Lazembourg*
les Marchandises ci-embas spécifiées.

Fait à *Coupet* le *vingt juin 1772* avec
une demi pièce Bourgogne a charge

de remplir au Barque
Moray

Servant jours

Au verso de ce document, la note manuscrite suivante :

Le vingt juin (illisible) a charge

Magnée.

*Le subsigné atteste que cette demi pièce
Bourge^e at été dechargée le 20 juin 1772 chez
sa locataire à La Xhavée.*

P. Blisten pretre.

Florent PHOLIEN.

P.-S. — Au moment du tirage, nous apprenons que Maurice des
Ombiaux vient de publier un *Nouveau Manuel de l'Amateur de bour-
gogne* (1).

Legs Gustave Charlier

Les collections du Musée archéologique liégeois et du
Musée de la Vie wallonne viennent de s'accroître encore,
grâce à la générosité et au patriotisme éclairé de feu Gustave
Charlier, en son vivant architecte et professeur à l'Académie
royale des Beaux-Arts de Liège.

(1) Publié à Paris, chez Rouart et Watelin.

Gustave Charlier avait le culte du Beau : sa demeure, arrangée avec un goût exquis, révélait son âme d'artiste ; elle dévoilait son cœur ardent et tendre, amoureux des choses du passé..., elle exprimait aussi sa haine contre les sauvages envahisseurs de 1914 !

« *N'oublions jamais 1914-18
Ni les morts pour la Patrie !* »
« *Belges d'abord, Wallons toujours,
Boches jamais !* »

Telles étaient les deux inscriptions peintes aux couleurs liégeoises, bien en vue le long des cymaises : elles criaient sa pensée !

Gustave Charlier, le 30 juin dernier, dictait à Maître Detienne, notaire à Liège, ses dernières volontés : « Je lègue » à la Ville de Liège, pour son Musée archéologique en par-tage avec le Musée de la Vie wallonne, les antiquités qu'il lui conviendra d'avoir parmi celles que je possède ».

Les objets choisis pour les deux Musées, se trouvent actuellement réunis et temporairement exposés dans une des salles de la Maison Curtius ; ils se composent de meubles, de portes, de lambris et de volets sculptés ; de cuivres, de ferronneries, de porcelaines et de bibelots divers, des XVI^e, XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles.

L'*Institut archéologique* conservera le souvenir ému et reconnaissant de Gustave Charlier, cette figure wallonne si éminemment sympathique !

S. et D.

Liège, 3 août 1922.

PETITE CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

L'Hypocauste Belgo-Romain de la place Saint-Lambert à Liège.

L'hypocauste belgo-romain, découvert sous la place Saint-Lambert, à Liège, en septembre 1907, a été très bien aménagé, on le sait, par l'Administration communale, avec le concours de l'*Institut archéologique liégeois*, de manière à en rendre l'accès facile au public. Mais, on ne l'ignore pas non plus, la visite de ce

souterrain, curieuse, intéressante et instructive, n'est guère possible que durant la bonne saison. Elle a été autorisée, cette année, deux dimanches par mois, de 10 heures du matin à midi, en juin, juillet et août, ainsi que le premier dimanche de septembre. L'entrée de ce vaste caveau est absolument gratuite ; aussi le public a-t-il largement profité de l'autorisation accordée. On a estimé, de sept à huit cents personnes, le nombre de visiteurs de chaque dimanche d'ouverture.

L'emplacement, à 4^m,30 de profondeur, d'un fond de cabane néolithique ; les substructions, trouvées au même endroit, d'une villa romaine, avec son hypocauste, à 3^m,50 du sol actuel ; les assises de l'église primitive qu'y construisit l'évêque Notger, consacrée en 1013 ; enfin, les fondations de l'ancienne cathédrale Saint-Lambert, détruite en 1794, sur lesquelles repose actuellement le plafond en béton armé, abritant cet ensemble des vestiges du passé de la cité liégeoise, tout cela est bien de nature, en effet, à nous intéresser.

Si l'on se borne à dénommer ces restes des temps plus ou moins lointains, sous le seul nom d'hypocauste belgo-romain, c'est que la partie qui, aujourd'hui, en est la plus apparente, est précisément le fourneau souterrain enfermé dans une cave autrefois voûtée, située au centre de la villa romaine et d'où la chaleur se répandait dans ses différentes salles par des tuyaux d'argile, déposés dans l'intérieur des murs, tout comme dans le système de nos chaufferies centrales modernes à air chaud.

Et voici qui témoigne que les visiteurs ne passent point indifférents devant toutes ces choses des temps jadis, retrouvées sous notre place Saint-Lambert, il y a quelques années seulement. Une notice explicative, distribuée, au prix de 10 centimes, à l'intérieur de ce petit musée lapidaire, est généralement réclamée par eux ; aussi n'en a-t-il pas été enlevé moins de quatre mille huit cents, durant la saison estivale dernière.

Nous sommes d'autant plus heureux de pouvoir constater le succès des visites de l'hypocauste belgo-romain du sous-sol de la place Saint-Lambert, que c'est à l'*Institut archéologique liégeois* que l'Administration communale en a confié l'organisation.

Et dire que les Allemands, envahisseurs de notre ville en août 1914, avaient pris cet antre mystérieux pour l'entrée d'une galerie souterraine construite par les Liégeois pour faire sauter le palais de justice, dès qu'il aurait été occupé par leurs hôtes abhorrés !

A. MICHA.

Eglise Sainte-Foy. — Nous lisons dans un quotidien liégeois : On vient de replacer à l'église Sainte-Foy, quelques très jolis tableaux de Damery ; à cause de leur état délabré, on avait dû

les reléguer dans les combles ; grâce aux bons soins de M. Pauss, les voilà sauvés, et tels qu'ils sont, ils feront d'heureux pendants aux tableaux de Crayer, que possède cette église. Il est bien probable que ces Damery ornaient déjà l'ancienne église Sainte-Foy, et qu'ils furent peints pour elle, soit qu'ils furent commandés au maître, soit que celui-ci les peignit pour en doter son église paroissiale.

Walthère Damery naquit, en effet, le 7 mars 1610 dans le faubourg de Saint-Léonard, en face de l'Abbaye de ce nom. Après avoir voyagé pendant quelques années en Angleterre et en Italie, le peintre revint se fixer dans sa ville natale en 1644 ; il peignit de nombreuses toiles pour les églises, les abbayes et les particuliers. L'un de ses plus beaux tableaux est sans aucun doute celui qui pend au-dessus de la porte latérale de la sacristie et qui représente Notre-Dame des Vertus. Damery mourut le 18 février 1672 et fut enterré dans l'église des Carmes déchaussés, qu'il avait ornée de ses peintures et vis-à-vis de laquelle il avait son habitation.

Bibliographie. — Nous recommandons la lecture, dans la revue belge *Le Flambeau*, n° du 31 mai 1922, d'une fort érudite étude que M^{lle} Marg. Devigne consacre à l'une des œuvres les plus curieuses de la sculpture monumentale du moyen âge dans le pays de Liège, nous voulons dire le portail de Huy, que le peuple désigne sous le nom de *Bethléem*. On y verra les raisons que l'auteur y fait valoir pour situer la date d'exécution du portail de Huy dans le dernier quart du XIV^e siècle, et d'autre part, pour rejeter des influences rhénanes ou françaises bien définies dans la confection de ce tympan si justement admiré. M^{lle} Devigne y voit une œuvre intéressante quoique modeste, « due à un imagier averti de ce qui se faisait dans les écoles voisines, mais qui n'a imité aucun modèle déterminé ». M.

Nécrologie. — L'*Institut archéologique* comme le monde des érudits du pays wallon ont fait, par la mort de M. Amédée de Ryckel, décédé en notre ville le 21 août dernier, une perte sensible. Le nom de notre savant compatriote était depuis longtemps connu de tous ceux qui, de près ou de loin, s'occupent du passé du pays liégeois, grâce à la publication d'un livre qui n'a pas cessé de rendre à chacun les services les plus précieux et qui est devenu comme le bréviaire des curieux de notre histoire régionale, les *Communes liégeoises*. Ce recueil de notices historiques et archéologiques, qui étaient, en beaucoup de ses parties, comme

une seconde édition, modernisée, du Dictionnaire de Del Vaux, est devenu pour ainsi dire classique. M. de Ryckel est aussi l'auteur de multiples études et monographies parues dans les revues locales : toutes se signalent par une érudition riche et précise, ainsi que par un réel talent d'exposition simple et claire, ce qui en rend la lecture à la fois aisée et profitable à tous.

M. de Ryckel laissera le souvenir d'un écrivain probe et consciencieux, d'un vulgarisateur du meilleur aloi et d'un admirateur passionné de notre terroir wallon. L'*Institut archéologique*, auquel il appartenait comme membre associé depuis 1906, salue avec respect sa mémoire, et regrette la disparition d'un homme qui, à côté des Bormans, des de Chestret, des Naveau, des Demarteau, pour ne parler que de quelques disparus, a tenu une place des plus honorables dans l'historiographie liégeoise moderne.

F. M.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège.

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois.

ABONNEMENT : 5-00 FR. PAR AN }
 LE NUMÉRO : 0 FR. 50 } pour les personnes qui ne sont pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au
 Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, Maison Curtius.

Procès-verbal de la séance du 28 Juillet 1922.

La séance est ouverte à 5 h. 1/4 sous la présidence de M. Micha, président.

33 membres sont présents :

MM. Micha, président ; Max Lohest, vice-président ; Delheid, secrétaire ; Magnette, directeur des publications ; Servais, conservateur ; Pholien, trésorier ; Hamal, conservateur-adjoint ; Pirlet et Breuer, secrétaires-adjoints.

MM. Brassinne, de Buggenoms, abbé Coenen, Dr Davin, De Puydt, Ch. Fraipont, Ghilain, Dr Jorissenne, Ledru, Ruhl, baron M. de Sélvs-Longchamps et Dr Wibin, membres effectifs.

M^{me} Brixhe, M^{lles} Halkin, Leynen et Pirnay, MM. Couvreur, Detaille, J. Dumont, Guillemin, Pety de Thozée, Plomdeur, Dr Raymond et Tancre, membres correspondants ou associés.

M. le président annonce le décès de M. l'abbé Edmond Van Wintershoven, curé à Emael. Devant l'assemblée debout, M. le président rappelle les qualités du défunt et les services qu'il a rendus à l'*Institut*, dont il était membre correspondant depuis le 28 décembre 1902.

I. *Lecture du procès-verbal de la séance de juin.* — Le secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est approuvé sans observation.

II. *Correspondance.* — Le secrétaire communique à l'assemblée la correspondance adressée à l'*Institut*.

a) Lettre de M. l'architecte Paul Jaspar annonçant l'envoi pour les archives de l'*Institut* d'une copie des panneaux de la balustrade d'escalier du château Paquay à Saive.

b) Lettre des commerçants et industriels du quartier de l'Ouest, priant l'*Institut* d'appuyer la requête qu'ils ont adressée à l'Administration communale, pour demander la restauration de la façade ancienne de l'école communale de la rue Sainte-Marguerite.

c) Lettre de la Ville de Liège annonçant que le Conseil provincial alloue un subside de 1.200 francs à l'*Institut*.

d) Lettre de l'Administration communale annonçant le legs fait à la Ville (pour son Musée archéologique) par M. l'architecte Gustave Charlier.

III. *Communication de M. Max Fraipont.* — « La crose actuelle du chef de saint Lambert, œuvre authentique du sculpteur ornementiste liégeois, Michel-Joseph Herman » (1766-1819), avec projections (Lire le texte dans le présent numéro de la *Chronique*).

M. le Président remercie au nom de l'assemblée M. Max Fraipont de son intéressante communication.

IV. *Election de membres associés.* — MM. Léon Jacob, notaire à Warsage ; Jules Foidart, professeur à l'Athénée royal de Liège, et Joseph Nivette, attaché au secrétariat de la Vieille-Montagne sont élus membres associés.

V. *Présentation de membres associés.* — L'assemblée prend acte de la présentation de MM. Alphonse Henrion et Jules Peuteman.

VI. *Affaires diverses.* — M. le président adresse de vifs remerciements à MM. Wibin, Sacré et l'abbé Coenen pour leur concours dévoué aux excursions à Amay, à Saive et dans les églises de la ville.

M. Magnette annonce qu'il a reçu les conclusions favorables des trois rapporteurs nommés pour examiner le travail de M. Th. Gobert à insérer dans le prochain *Bulletin*.

M. le Dr Wibin sollicite l'intervention de l'*Institut* auprès du Ministre des Sciences et des Arts dans le but d'appuyer une demande lui adressée, et tendant à faire entreprendre sans tarder les travaux nécessaires à la conservation de l'église d'Amay.

M. le président prie M. Wibin d'adresser au bureau quelques précisions à ce sujet.

La séance est levée à 6 heures 40.

La Crosse actuelle du Buste de Saint Lambert

Œuvre authentique

du sculpteur-ornemaniste Liégeois Michel-Joseph HERMAN.

(1766-1819).

Notre Dame et Saint Lambert

(Cri de Liège, au temps jadis.)

En 1903, Jean Herman, alors professeur à notre Académie des Beaux-Arts, aujourd'hui décédé ⁽¹⁾ —, eut la douleur de perdre son fils unique (Paul Herman, 1873-1903), qu'il avait consacré, par tradition, tant à la statuaire qu'à la sculpture décorative. Ce coup cruel brisa ses énergies : se désintéressant de toutes choses, il vendit, à cette époque, la plupart des documents lui dévolus à la mort de son père (Lambert Herman, 1802-1870) et provenant des anciens ateliers de son habile aïeul, l'ornemaniste Michel Herman (1766-1819).

Parmi ces documents, se trouvait un *crosseron* en bois d'orme, qui fut acquis par M. Léon Ghinet, antiquaire-expert à Liège... Peu après l'armistice, M. Ghinet consentait à s'en défaire et j'en obtenais, — à mon tour —, la pleine propriété.

Aussi bien, ce *crosseron* n'eut-il pas été l'œuvre d'un Michel Herman, qu'il m'aurait quand même tenté : son motif central représente la Vierge soutenue par deux anges et montant vers la gloire ; la volute, formant cadre, s'enjolive de feuillages et d'élégants rinceaux. Incontestablement, ensemble et détails sont d'un haut intérêt. Puis encore, ce qui m'avait séduit, c'est qu'il est fort rare, en liturgie, que les sujets décoratifs des *têtes de crosses* soient empruntés à l'histoire de la Vierge. C'est pourquoi, avais-je cru, tout d'abord, me trouver en présence d'une *maquette* de *crosseron* destiné à une abbesse... On va voir combien je me trompais :

(1) Né en 1835, mort en 1909.

Le dimanche 14 mai dernier, j'eus à cœur, en bon Liégeois, de saluer au passage la procession de Saint-Lambert. Sous le matinal soleil, la pompe ecclésiastique, — uniformément pareille depuis des siècles (et c'est ce qui fait sa grandeur) —, déployait, à l'envi, le velours et la soie de ses bannières, l'orfroi et le brocart de ses chapes... Avec une majesté superbe, le buste de saint Lambert, porté par six diacres ⁽¹⁾, avançait dans un étincellement de pierreries et de vermeil... Arrivé à ma hauteur, il s'arrêta... Je vécus alors une indescriptible minute d'étonnement : M. Edouard Van Michel, jeune homme de mes voisins, m'avait rejoint et, tout à coup, me faisait remarquer le *crosseron* du bâton pastoral que tient le saint de la main droite... Nos yeux, — oh ! surprise ! —, y découvraient, y retrouvaient mon *crosseron* à moi, **œuvre du sculpteur Michel Herman !**... Or, à ce moment, si je savais que le *chef* de saint Lambert avait été commandé à l'orfèvre Suavius ⁽²⁾ par Erard de La Marck, en fin d'année 1505 ; si je savais qu'il n'avait été achevé qu'en 1512 et qu'il renfermait, depuis lors, le crâne du patron-martyr de notre diocèse, j'ignorais, je le confesse, que la crosse primitive n'existât plus...

Rentré chez moi, je me hâtai de faire quérir mon savant ami, le professeur Lohest, à qui je contai ce que Van Michel et moi appelions, de concert, notre « ahurissante trouvaille »... Avec la minutie qu'un géologue, doublé d'un archéologue, apporte à l'examen des infiniment grands comme des infiniment petits, M. Lohest analysa simultanément mon *crosseron* et la photographie du buste de saint Lambert, reproduite par Terme dans le recueil intitulé *L'Art ancien au Pays de Liège* ⁽³⁾. — « Pas de doute », me déclara, sans hésiter, l'aimable vice-président de l'*I. A. L.*, « ton *crosseron*

⁽¹⁾ Le plus souvent, il était porté, jadis, par six *tréfonciers* de la Cathédrale.

⁽²⁾ Henri Soete, Zutmann, Suavius ou Le Doux, sculpteur et ciseleur, établi à Liège, dont on ne connaît, malheureusement, que très peu la carrière.

⁽³⁾ G. TERME. *L'Art ancien au Pays de Liège*, trois albums publiés sous le patronage du Comité exécutif de l'Exposition universelle de Liège, 1905 (Bénard, éditeur).



Photo Janssens

FIG. 1. — Le Buste de saint Lambert.

Reproduction de la célèbre planche du graveur liégeois
Michel NATALIS (1610-1688).

Cette planche porte la date de 1653.

» est identique à celui qui couronne le bâton épiscopal du
» buste de saint Lambert, mais les personnages qui les
» décorent ne sont nullement *gothiques*... Donc, il serait
» absurde de supposer que Michel Herman, (non seulement
» artisan et artiste, mais encore dilettante et collectionneur),
» aurait eu la bonne fortune de posséder le modèle **en bois**
» du crosseron d'argent doré, **œuvre de maître Suavius** »...
Et, M. Lohest de conclure : « la seule explication qui me
» satisfasse, est que la crosse primitive ait été ou volée ou
détruite »...

Ainsi, sans connaître plus que moi les avatars de la crosse de 1512, — avatars dont il va être question —, le professeur Lohest, grâce à son analyse du *type* et de l'*allure* des personnages, avait eu, peut-on dire, la prescience de la vérité.

Pour compléter ce début d'enquête, nous décidâmes de nous rendre, munis de mon crosseron, à la trésorerie de la Cathédrale. Dès le surlendemain, M. Lohest, son fils et moi pouvions comparer là-bas, tout à notre aise, les deux objets ; nous constatons alors que leur **ensemble** était semblable et qu'ils étaient de dimension **strictement** égale, — ce qui semble indiquer que mon crosseron de bois ne fut pas reproduit par le moulage et la fonte, mais fut donné pour modèle à l'orfèvre ; en effet, s'il y avait eu moulage et fonte, le crosseron de métal, (vu le retrait de la matière sous la morsure de la chaleur), serait tant soit peu plus petit que le crosseron de bois. D'ailleurs, de légères différences de détail renforcent cette conjecture : d'une part, les visages de la Vierge et des anges sont plus émaciés sur le crosseron de métal ; les nez y sont plus fins, plus étroits de la base ; les cous y sont plus élancés ; d'autre part, la Vierge du crosseron de bois regarde droit devant elle ; celle du crosseron de métal a les paupières baissées (1)...

(1) On remarquera en outre (fig. 4), que le groupe du crosseron de métal paraît plus incliné vers la droite que celui du crosseron de bois. D'après les explications techniques qui me furent données par M. le photographe Janssens, ceci proviendrait de ce que l'objectif ayant été placé exactement au centre des deux crosses, les sujets de la crosse de droite sont plus visibles dans leur face gauche et les sujets de la crosse de gauche le sont plus dans leur face droite.

A la trésorerie, nous apprenions aussi que la crosse primitive, en vermeil, avait été remplacée par celle, en cuivre, que nous avons sous les yeux ; l'opinion du professeur Lohest se trouvait confirmée...

Je me mis alors à l'étude bibliographique du sujet. Les auteurs contemporains qui décrivent le buste de saint Lambert, — depuis le chanoine Thimister (1), jusqu'au chanoine Balau et M. Destrée (2), en passant par Helbig (3) —, tous les auteurs contemporains nous apprennent que la crosse actuelle est **moderne**. Aucun d'entre eux n'en cite l'auteur. Notre « ahurissante trouvaille » a le mérite d'en révéler le nom : **Michel-Joseph Herman** (1766-1819), et d'établir, du même coup, que la crosse actuelle n'est pas si « moderne », puisqu'elle est l'œuvre d'un artiste dont la carrière chevauche les dix-huit et dix-neuvième siècles, l'ancien et le nouveau régime...

Et, voici qu'une autre trouvaille vint donner à la nôtre un surcroît d'intérêt. M. Jean Servais, le dévoué conservateur des Musées Curtius et d'Ansembourg, voulut bien examiner, lui aussi, mon crosseron. A peine l'avait-il en mains, qu'il s'écriait : « C'est étrange, mais je jurerais que sur la gravure » de Natalis, datée de 1653 et représentant le buste de » saint Lambert, le motif central de la tête de crosse est » semblable à celui-ci. ». — Le soir même, il m'écrivait : « Je ne veux pas te faire attendre ! J'ai sous les yeux la » gravure de Michel Natalis (1653). Le dessus de la crosse, » gravée par Natalis est, sauf de très légères variantes, » identique au dessus de crosse sculpté par Michel Herman. » Herman a reproduit servilement la volute de la crosse » primitive. Il n'y a pas de doute, Herman a dû prendre

(1) CHANOINE THIMISTER. *Histoire de l'Eglise Collégiale Saint-Paul, actuellement cathédrale de Liège*, ch. V, p. 549 (Liège, Grammont-Donders, 1890).

(2) ABBÉ S. BALAU ET JOS. DESTREE. *Catalogue de l'orfèvrerie et de l'émaillerie*, dans *Catalogue général de l'Exposition de l'Art ancien au Pays de Liège* (Bénard, éditeur, Liège 1905).

(3) JULES HELBIG. *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, ch. VII, p. 152 (Desclée, Brouwer et Cie, Bruges 1890).

» comme modèle la gravure de Natalis (1). Le reste de la
» crosse (le bâton) reproduit par Natalis diffère complètement
» du bâton de la crosse actuelle : au lieu des fenestragés
» que l'on connaît aujourd'hui, il y avait autrefois des
» groupes de personnages »...

Eh bien !, je pense avoir compris pourquoi Michel-Joseph Herman reproduisit *servilement* la volute de la crosse primitive. Je disais, il y a un instant, qu'il était rare, en liturgie, que les motifs décoratifs de crosserons fussent empruntés à l'histoire de la Vierge. Par conséquent, si, en 1512, Suavius encadra la scène de l'Assomption, dans la volute du bâton pastoral que tient son saint Lambert, ce ne fut pas par simple caprice ; il avait une raison : n'était-il pas logique de symboliser par l'ornementation de la crosse même du buste de saint Lambert, l'ancien *cri* de Liège, — cri qui fut la devise de notre principauté : **Notre-Dame et Saint Lambert** ? Herman devait donc, pour respecter la tradition, reproduire *servilement*, sur la crosse actuelle, cette belle scène de l'Assomption... Mais, dira-t-on peut-être, en admettant qu'il ait été logique de choisir, pour orner le crosseron de saint Lambert, une scène de l'histoire de la Vierge, pourquoi avoir préféré la scène de l'Assomption ? — Ici encore, il y a une raison et, suivant moi, la voici : Erard de La Marck commanda le buste du saint prélat, bien plus pour en illustrer la mémoire que pour y sceller tels ou tels ossements ; le crâne pouvait incontestablement rester, avec le squelette complet, dans la fierte vénérable, aménagée à cet effet. Donc, puisqu'il s'agissait d'un saint Lambert glorieux, le buste devait nous le représenter dans toute la splendeur de sa souveraine juridiction : mitre en tête, crosse en main, rational aux multiples joyaux ; et, pour donner sa vraie portée au rappel du *cri* de Liège « *Notre-Dame et Saint Lambert* », il fallait, —

(1) Avant la révolution de 1794, Herman avait d'ailleurs dû connaître la crosse originale de maître Suavius. — M. Jean Servais a bien voulu nous autoriser à faire reproduire par la photographie sa gravure de Natalis. Grâce à lui, les membres de l'*I. A. L.* en trouveront un exemplaire dans la présente notice (fig. 1). Qu'ils s'en félicitent, car cette œuvre, de haut intérêt local, devient rare.

c'était logique —, que la Vierge du crosseron figurât, pareillement, dans une apothéose. L'Assomption est, par excellence, l'apothéose de Notre-Dame !...

* * *

Et maintenant, arrivons-en aux avatars de la crosse en vermeil, œuvre de Suavius. — Quant et comment disparut-elle ? — Par deux fois, le buste de saint Lambert connut l'exil : en novembre 1792, lors de la première invasion des troupes révolutionnaires françaises, (à la tête desquelles se trouvait Dumouriez), le chapitre de la Cathédrale le fit transporter à Maestricht. Nous le savons par un mandement du comte François-Antoine de Méan, élu prince-évêque de Liège le 16 août 1792 et qui dut fuir la ville le 27 novembre de la même année ; — mandement qu'il promulgua, en date du 23 avril 1793, au retour de cette première émigration. Il y annonce aux Liégeois que le 27 avril suivant on rapporterait solennellement à la Cathédrale les reliques de la Sainte Croix et le buste de saint Lambert qui, — et ceci sont ses propres termes —, « avaient été transportés à Maestricht » pour les soustraire à la fureur sacrilège de ceux qui, se disant les vengeurs de



Photo^oJanssens

FIG. 2. — La crosse primitive du buste de saint Lambert, œuvre en vermeil de Maître Suavius (1512). D'après la gravure de *Michel Natalis* (1653).

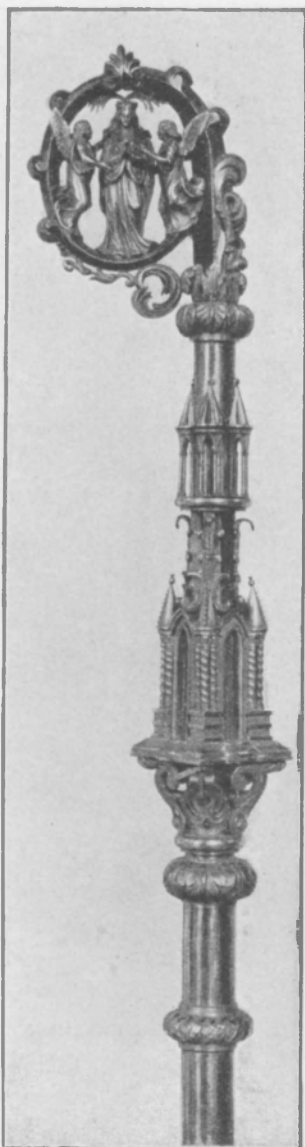


Photo Janssens

FIG. 3. — La crosse actuelle du buste de saint Lambert, œuvre en cuivre d'après un modèle en bois du sculpteur Michel Herman (1766-1819).

» la patrie, ont dépouillé les » églises et ruiné le pays » (1). — Cependant, ni le prince, ni le buste de saint Lambert ne devaient, à cette époque, demeurer longtemps en leur vieille cité : le 26 juin 1794, l'armée française, sous le haut commandement du général Jourdan, écrasait, à Fleurus, les troupes coalisées à la solde de l'Autriche ; le 20 juillet, le comte de Méan et son chapitre émigraient à nouveau, emportant avec eux la meilleure part du trésor de la Cathédrale. Cette fois, ce fut en Allemagne, à Hambourg, que vint échouer le buste de saint Lambert. Il n'en devait revenir qu'en 1803 et veuf, — hélas ! — de sa crosse comme de quelques pierres précieuses. Que s'était-il passé ? — La réponse est incertaine : sans doute, il appert que, par ordre du gouvernement de Paris, la ville de Hambourg fut sommée de remettre au commissaire français, le citoyen La Chevardière, le trésor de la Cathédrale de Liège. Une partie seulement en fut livrée (1802) et réalisée aussitôt au profit, paraît-il, de la marine. Mais, puisque, malgré

(1) DARIS. *Histoire du Diocèse et de la Principauté de Liège* (1724-1852), tome II, ch. XLVI, p. 399 (Liège, Verhoven-Debeur, 1872).

ordre et menaces, les chanoines réfugiés parvinrent à conserver le buste de saint Lambert, il y a des probabilités pour que la crosse, — détail du groupe —, ait suivi, comme on dit en droit, le sort du principal ; et en effet, du moment que l'on parvenait à sauver le buste, il était naturel qu'on le sauvât tout entier ; il eût été bénévole de le mutiler pour n'en céder que la crosse et quelques bijoux ; bien plus, c'eût été d'une grave imprudence : livrer la crosse, c'était provoquer une enquête et risquer, par là-même, de faire découvrir le buste... J'estime qu'il faut donc chercher une autre hypothèse. J'en trouve une, assez plausible : Dans une conférence que Jules Helbig donna en 1889 sur « La révolution française à Liège et les Beaux-Arts », je relève ce passage :

« Comme on sait, le prince et les chanoines tréfonciers avaient
» émigré, emportant à Hambourg la meilleure partie du trésor
» de la Cathédrale. Cependant, en 1797, le prince de Méan,
» à bout de ressources, consulta par une lettre, datée du
» 4 juin, le grand écolâtre de Ghisels, sur le projet de faire
» un emprunt à Hambourg, en hypothéquant l'argenterie
» de la Cathédrale. Le grand écolâtre, alors à Munster, lui
» répondit, le 18 juin, en ces termes : « Le projet que Votre
» Altesse a bien voulu me communiquer relativement au
» moyen de lever de l'argent à Hambourg, en hypothéquant
» l'argenterie de la Cathédrale, présente à mes yeux des
» obstacles qu'aucune espèce d'avantages, pour le moment
» présent, ne saurait balancer. La confiance dont le Chapitre
» m'a honoré, me fait croire que je peux, en son nom, con-
» sentir à la perte qu'il y aurait à essayer en négociant des
» obligations dont le produit mettrait Votre Altesse à même
» de faire face aux frais que les circonstances peuvent rendre
» nécessaires et dont l'emploi justifierait la diminution.
» Mais, chargé de la conservation d'objets consacrés par la
» piété des fidèles qui ne nous appartiennent point, dont nous
» ne sommes que les dépositaires et les gardiens, je ne saurais
» prendre la résolution de les hypothéquer et de me trouver



Photo Janssens

FIG. 4.

Crosseron en bois d'orme,
œuvre du sculpteur liégeois
Michel-Joseph Herman (1766-1819).
(Collection Max Fraipont).

Crosseron en cuivre,
détail de la crosse actuelle du buste
de saint Lambert
(Trésorerie de la Cathédrale de Liège).

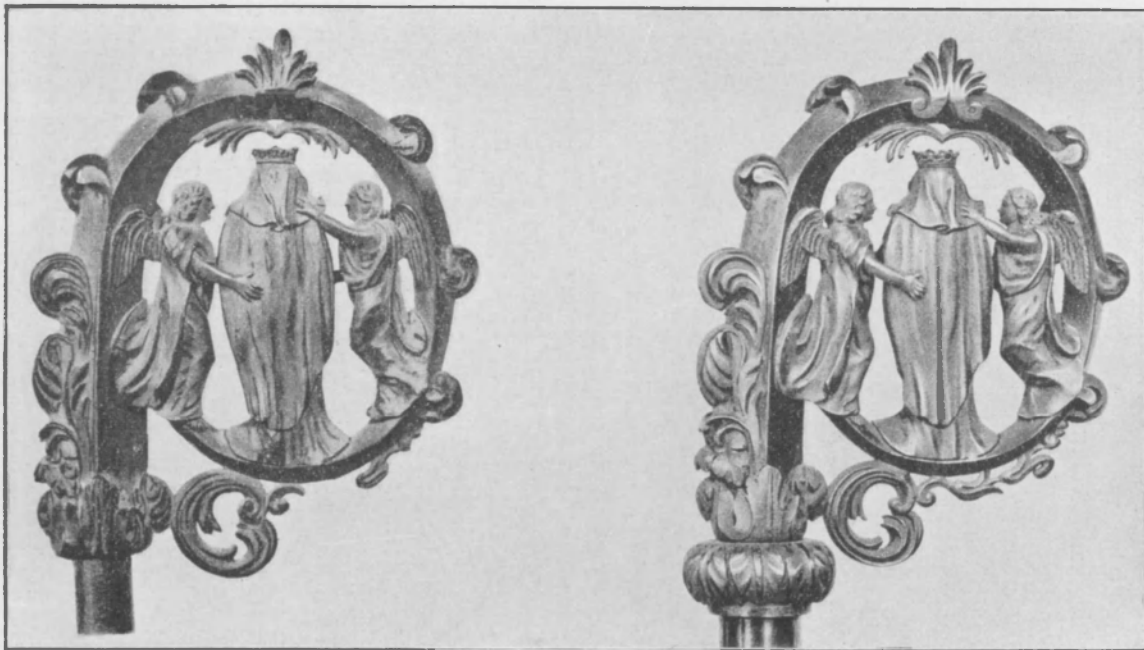


Photo Janssens

Revers du crosseron en bois d'orme,
œuvre de Michel Herman.

FIG. 5.

Revers du crosseron en cuivre,
détail de la crosse actuelle du buste
de saint Lambert.

» par là en contradiction avec les raisons alléguées dans les » récess de l'an 1789 passés par le chapitre et le clergé. » (1).

Il est indubitable que le prince de Méan s'inclina devant les raisons du grand écolâtre. Le trésor de la Cathédrale ne fut pas hypothéqué. Hypothéquer tout le trésor eût été plus que dangereux : à l'échéance, aurait-on pu rembourser ? Dans la négative, le gage aurait été saisi, puis dispersé, sans scrupule, au vent des enchères.

Mais, de cette correspondance entre Méan et Ghisels, je retiens une chose : le prince et son chapitre étaient à bout de ressources. Or, il faut vivre ; vivre, c'est-à-dire manger ; et pour manger, il faut des fonds. Ne peut-on donc supposer que, d'accord avec ses tréfonciers, le prince, acculé par les circonstances, réalisa la crosse du buste de saint Lambert et l'une ou l'autre pierre précieuse ? — Pierres précieuses et crosse se pouvaient remplacer. On se promettait de le faire, dès l'aurore de temps meilleurs... Ainsi, la misère des exilés aurait causé la perte de la crosse primitive !...

Quoiqu'il en soit, en décembre 1803, ce qui restait, à Hambourg du trésor de la Cathédrale Saint-Lambert fut restitué, par ordre du Premier Consul, à la nouvelle Cathédrale de Liège, l'ancienne collégiale Saint-Paul... Mais, voilà !, le buste de saint Lambert revint sans sa crosse !...

Au moment de ce retour, la principauté de Liège avait vécu : dès la fin d'année 1801, le comte de Méan avait dû renoncer à son siège de prince-évêque pour se conformer à la bulle du pape Pie VII, « *Qui Christi* », — bulle, conséquence du Concordat. Le 30 avril 1802, Bonaparte nommait Jean Zaepffel à l'évêché de Liège. Ce fut ce prélat qui, le 1^{er} janvier 1804, fit solennellement exposer, pour la première fois en la Cathédrale Saint-Paul, le buste de saint Lambert ; et il est infiniment probable que ce fut lui aussi qui commanda, dès cette époque, la crosse nouvelle au grand sculpteur Michel Herman... Il eût été bien intéressant de connaître le prix accordé à l'artiste pour son modèle de crosseron et le

(1) JULES HELBIG. *La Révolution française à Liège et les Beaux-Arts*, dans *Conférences de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, deuxième série, pp. 61-62 (Liège, Demarteau, 1889).

nom de l'orfèvre qui travailla la crosse de cuivre. Malheureusement les recherches que Monseigneur Joseff, doyen du Chapitre de la Cathédrale, voulut bien opérer pour moi, dans les archives de son église, n'ont pas donné de résultat.

* * *

Michel-Joseph Herman naquit à Goé en 1766 et mourut à Liège en 1819. Il se spécialisa dans l'ornementation, en style Louis XVI, de boudoirs et de salons. Cependant, il consacra aussi son remarquable *ciseau* à la décoration des chapelles et des églises... Sa vie fut belle et son art fut charmant... Je me propose de consacrer bientôt à l'une et à l'autre un mémoire approfondi...

Max FRAIPONT.

Liège vers 1840.

Il est toujours intéressant de connaître l'avis ou l'impression d'un étranger sur la ville que l'on habite ; il l'est encore davantage, quand les renseignements que fournit cet étranger se rapportent à une période quelconque du passé. Or, s'il y a une cité dont on s'efforce, péniblement, de se représenter l'aspect, tant elle s'est transformée, — en beau ou en laid ? —, c'est bien la nôtre. Aussi la revue la *Vie wallonne* (n° du 15 juillet 1922) a-t-elle été bien inspirée de reproduire de larges extraits du *premier* guide spécial du voyageur en Belgique, sortie des presses de la célèbre maison Karl *Baedeker* de Leipzig, en 1839, extraits que notre jeune concitoyen, le regretté Paul Magnette, mort en 1918, avait rassemblés pour être livrés au public wallon. La direction de notre consœur la *Vie wallonne* ne nous en voudra pas, si, à notre tour, nous faisons un choix entre les parties du *Baedeker* de 1839, transcrites par le jeune écrivain et le Wallon passionné que la mort a ravi à la cause de notre petite patrie, à la veille de l'armistice. Nous ne reproduirons ici que ce qui concerne notre ville même.

« Liège (en wallon Luik (sic), en français Liège). (Hôtels : Pavillon anglais, place Saint-Lambert ; Aigle Noir, rue Féronstrée ; Pommelette, rue Souverain-Pont, à côté du bureau des diligences).

» La ville est bâtie au confluent de l'Ourthe et de la Meuse, dans une vallée fertile, célèbre par ses jardins potagers. (Elle fournit des légumes et des fruits à Verviers et à Aix !) Elle compte 58.500 habitants, et son caractère spécial la différencie tout à fait des autres villes de Belgique. Les nuages de fumée qui l'enveloppent annoncent la ville industrielle ; les maisons malpropres, l'atmosphère empoussiérée, les rues couvertes de débris de charbon sont le résultat de l'exploitation des houillères. On fabrique ici des armes de toutes espèces et on peut dire que tout Liège est une vaste fabrique d'armes. Les armes à feu liégeoises sont bon marché, excellentes et d'ailleurs renommées. Le travail du cuir est également très florissant ; on y fabrique également une espèce de drap grossier. Les fonderies de canons sont célèbres ; les machines de Cockerill (spécialement les machines à vapeur) font concurrence au marché anglais.

» La cause principale de la richesse liégeoise tient à l'exploitation des charbonnages, extrêmement riches, et munis des derniers perfectionnements. Les houillères sont situées si près de la cité que la plupart des couloirs souterrains sont creusés sous la ville, sous la Meuse. Dans le grand dépôt de charbon, on a disposé d'énormes blocs de formes diverses.

» Le monument le plus intéressant de Liège est le *Palais de Justice*, jadis palais des princes-évêques, bâti sous Erard de la Marck (1533). La façade qui donne place Saint-Lambert est de construction plus récente ; elle date de 1734 et a remplacé la façade primitive détruite par un incendie. Les cours intérieures sont du XVI^e siècle et méritent de retenir l'attention. Les colonnes sculptées rappellent celles du Palais des Doges, à Venise, et ont le caractère des constructions mauresques. Chaque pilier est sculpté différemment et chacun porte des figures et dessins grotesques ou fantastiques.

» En face du Palais se dressait l'église Saint-Lambert, détruite en 1794 par les républicains français (sic).

» L'église *Saint-Paul*, du style gothique de la dernière période, est la plus belle église de la ville ; on y remarque quelques vitraux. Les ornements du plafond sont remarquables, mais assez récents. On remarque encore l'*Hôtel de Ville*, dont le vestibule orné d'admirables colonnes est d'allure imposante.

» L'*Université*, située près de la Meuse, entre le vieux et le nouveau pont, fut édifée en 1817 par le roi de Hollande. Elle renferme également le musée, assez pauvre, mais bien ordonné ; les fossiles sont nombreux ; on a également posé de nombreux objets découverts dans les grottes des environs. Il est curieux de

constater que l'on a trouvé mélangés, dans certaines cavernes, des ossements d'hommes et d'ours, de hyènes, d'éléphants, etc. ; il faut supposer que les débris humains datent de plus tard. Les cavernes les plus connues sont celles de Engis, Chockier, Ramioul, Engihoul, Huy, Fonds de Forêt, Goffontaine.

» Un petit *jardin botanique*, propre et riche en fleurs, se trouve non loin des bâtiments universitaires. L'Université compte 17 professeurs et environ 500 étudiants.

» Le vieux pont, appelé *Pont des Arches*, jeté sur la Meuse, fut construit en 1648 ; il repose sur 5 piles et accuse 420 pieds de long. La construction a coûté 300.000 florins. Maximilien de Bavière fit ériger sur l'arche principale une tour fortifiée : la Dardanelle, afin de couper les communications entre les deux parties de la ville lors des émeutes (1685). Cette tour fut abattue en 1790. C'est sur ce pont que les tribuns révolutionnaires haranguaient le peuple. Il fut le théâtre d'un combat sanglant entre Autrichiens et Français, le 27 juillet 1794 ; les impériaux durent se retirer sous le canon de la Chartreuse.

» Au delà du Pont des Arches, on remarque le *Pont de la Boverie*, bâti il y a quelques années à peine. On jouit d'une très jolie vue du milieu des deux ponts, particulièrement du premier, mais principalement des hauteurs environnant la ville, surtout de la vieille citadelle érigée sur la montagne Sainte-Walburge et de la Chartreuse, fort bâti sur la rive droite. Il ne faut pas craindre la fatigue résultant de l'ascension ; le coup d'œil est charmant ; le spectacle du confluent de la Meuse, l'Ourthe et la Vesdre, entouré de forêts, est superbe.

» Liège est la ville natale de Grétry, le célèbre compositeur ; la maison où il naquit, sise rue des Récollets, porte l'inscription suivante, gravée sur une plaque de marbre : « Ici est né André-Ernest-Modeste Grétry, le 11 février 1741 ». La place qui porte son nom, sur laquelle on a érigé en 1818 le Théâtre royal, sera bientôt ornée d'une statue de ce musicien.

» La langue en usage dans le peuple est le wallon, un mélange de français, flamand et allemand, assez parent du français (sic !). On a tout lieu de croire que le wallon dérive de la langue des Gaulois, particulièrement des Eburons, dont César parle dans son ouvrage *de Bello gallico*.

» Les Wallons constituent un peuple audacieux, guerrier, turbulent. La France, l'Espagne et l'Autriche engageaient jadis des régiments wallons...

» Les *cafés* les plus fréquentés sont au Thier de la Fontaine, rue de la Comédie, place de la Comédie, place Verte, place Saint-Lambert, etc.

» *Bains* : rue de l'Etuve, quai de la Sauvenière, place St-Lambert et Saint-Jean. La *poste* se trouve dans les galeries du Palais.

Chemins de fer : départ d'Ans, village situé à une petite heure de Liège. On travaille à la section Verviers (Aix)-Liège, et alors un *plan incliné* permettra aux convois Malines-Ans de descendre jusqu'à Liège, sur ce plan incliné, interrompu par deux paliers ; les wagons seront hissés et descendus au moyen d'énormes câbles actionnés par des machines à vapeur. »

Le guide Baedeker donnait l'horaire des trains circulant en Belgique au mois de juin 1838, lequel horaire comporte à peine trois quarts de page !

Deux trains quittaient journellement Liège pour Bruxelles : à 6 h. 35 matin et 4 h. 35 soir ; de Bruxelles à Liège, à 9 h. 25 et à 4 h. 5.

On effectuait le trajet Malines-Liège (Ans) en 3 h. 30, et le tarif était établi comme suit, pour le parcours Bruxelles-Liège : *berline*, fr. 8.20 ; *diligence*, fr. 6.90 ; *char-à-bancs*, fr. 4.75 ; *wagon*, fr. 2.80.

La première édition *française* du guide Baedeker relatif à la Belgique date seulement de 1859.

M.

PETITE CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Extrait d'un rapport communiqué à l'assemblée générale de la Commission royale des Monuments, au nom du Comité provincial du Limbourg, par le Révérend Monsieur Daniels, de Hasselt, dans sa séance de fin octobre dernier.

« Nous avons appris que l'on se propose de placer à la Collégiale de Tongres un nouveau maître-autel et de faire disparaître le superbe rétable en bois sculpté qui orne le chœur, pour le remplacer, en l'année 1925, par un autel moderne en cuivre.

» Ce rétable, l'un des plus beaux du pays, sort des ateliers de la confrérie de Saint-Luc, à Anvers, et date de 1461. On peut dire que nulle part ce chef-d'œuvre de sculpture ne saurait être mieux placé qu'au chœur de la collégiale de Tongres.

» Cette grande filigrane ouvragée en chêne y parle plus éloquemment à nos cœurs que tout autel en cuivre, dont l'ensemble nous laisse froid, quelles que soient la pureté du dessin, la richesse du travail ou la finesse de l'exécution.

» Si le projet conçu à Tongres par certaines personnes était mis à exécution, on le regretterait d'autant plus amèrement, plus tard, que les sommes très élevées destinées à ce travail auraient pu être affectées bien plus utilement à l'entretien de

l'édifice monumental lui-même, dont les toits et les voûtes vont à la ruine, si l'on n'y porte un prompt et énergique remède. On ne meuble pas luxueusement son salon quand le toit s'écroule !

» Les autorités compétentes, auxquelles nous signalons ce projet déplorable, auront à y veiller ».

* * *

Une exposition des produits industriels, décoratifs et artistiques du pays des Pharaons est, actuellement, ouverte au Musée du Cinquantenaire, à Bruxelles, en l'honneur de Champollion, dont on célèbre le centenaire du déchiffrement qu'il tenta le premier des hiéroglyphes.

Nos lecteurs se souviennent des deux conférences offertes, l'hiver dernier, aux membres de l'*Institut archéologique liégeois* et que nous donna le savant égyptologue, M. Jean Capart, professeur à l'Université de Liège et l'un des conservateurs du Musée du Cinquantenaire.

A l'occasion de cette célébration, M. Capart ouvrit une souscription publique en vue de doter le Musée égyptien de la capitale d'une petite tête en marbre, produit des plus remarquables du genre sculptural de l'ancienne Egypte.

La souscription a donné le résultat espéré. Cette tête appartient aujourd'hui au Musée du Cinquantenaire, où elle est exposée au milieu de divers spécimens de la haute civilisation égyptienne. C'est une figure, en roi casqué, d'Aménophis IV, qui régna 1300 ans avant l'ère chrétienne. Elle est d'une grande finesse et d'une profonde distinction. Les participants à la souscription publique qui en a assuré l'acquisition, au prix de 12.000 francs, en ont reçu une reproduction en lithographie coloriée, qui est des plus intéressante.

* * *

Dans son assemblée générale du 30 octobre dernier, la Commission royale des Monuments et des Sites a décidé de demander, pour la Commission, la personnification civile. Elle a préconisé aussi le vote d'une loi protégeant les édifices d'autrefois. Un membre de la Commission, M. Bragard, dans une très intéressante conférence, a ensuite décrit la vallée de la Warche, dans le Cercle d'Eupen-Malmédy, ainsi que le cours de cette nouvelle rivière belge. Il en a montré sur l'écran lumineux les aspects les plus prestigieux et les plus romantiques, pour recommander les mesures à prendre en vue de leur conservation.

De son côté, M. Ruhl a donné lecture d'un rapport qu'il a rédigé en collaboration avec M. Paul Saintenoy, sur les applications de

l'urbanisme à l'entourage des monuments. Il a conclu en réclamant en faveur de la protection des sites une loi qui restreindrait les pouvoirs des citoyens, aussi bien que ceux des administrations disposées à y porter atteinte.

BIBLIOGRAPHIE

UN LIVRE SUR SAINT HUBERT. — La maison H. Laurens, de Paris, édite depuis un certain nombre d'années la collection bien connue de l'*Art et les Saints*. Le 10^e volume qui vient d'en paraître est consacré au « premier fondateur » de notre cité épiscopale, Hubert, le successeur de l'évêque martyr, saint Lambert.

A vrai dire, l'attrayant petit volume de 62 pages, dû à la plume élégante et experte de M. Henry Martin, bibliothécaire de l'Arsenal, n'est pas une histoire proprement dite de notre antique prélat. Le texte est plutôt une occasion d'amener et d'expliquer les 36 illustrations qui font la réelle richesse du volume. C'est un saint Hubert entouré de son cortège de traditions légendaires que nous présente M. Martin, un saint Hubert apparu au travers de miniatures, de peintures, de gravures, de bas-reliefs, dont la réunion ne peut qu'intéresser hautement nos amateurs d'art.

F. M.

* * *

Nécrologie. — L'*Institut* vient de perdre l'un de ses membres les plus récemment associés à ses travaux, M. Em. Guillemin-Henrotay, instituteur honoraire. Notre regretté confrère n'était venu que tardivement à nous, mais depuis de nombreuses années, il avait mis intelligemment à profit les loisirs de sa retraite par une fréquentation assidue de nos historiens nationaux anciens et modernes : sa passion était la lecture et l'étude. Il était un fidèle de toutes les conférences et de toutes les manifestations dont l'objet était la célébration de notre passé liégeois ; il était de ce public réfléchi et distingué, pour lequel un auteur aime à écrire et un conférencier à parler.

F. M.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

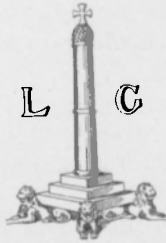
du Pays de Liège.

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois.

ABONNEMENT :
5-00 FR. PAR AN

LE NUMÉRO :
0 FR. 50

pour les personnes
qui ne sont pas membres
de l'Institut.



Pour tout ce qui concerne
la *Chronique*,
s'adresser au Secrétariat de
l'Institut archéologique
liégeois
Maison Curtius.

Procès-verbal de la séance du 27 Octobre 1922.

La séance est ouverte à 5 h. 1/4, sous la présidence de M. Micha, président.

39 Membres sont présents.

MM. Micha, président ; M. Lohest, vice-président ; Delheid, secrétaire ; Magnette, directeur des publications ; Servais, conservateur ; Pholien, trésorier ; Hamal, conservateur-adjoint ; Pirlet et Breuer secrétaires-adjoints.

MM. Brassine, de Buggenoms, abbé Coenen, Dr Davin, Defrêcheux, Ch. Fraipont, L. Halkin, Jaspar, baron M. de Séllys-Longchamps, Dr Stockis, membres effectifs.

M^{lles} Debounoux, Grégoire, Leynen et Robert, MM. Boniver, Collart, Couvreur, Dahmen, C^t Denil, Detalle, Dufour, J. Dumont, Foidart, M. Fraipont, Fryns, Ed. Gérumont, général Marcin, Dr Raymond, baron de Radzitsky, et Tancre, membres correspondants et associés.

Excusé : M. A. Pouillet.

Devant l'assemblée debout, M. le président annonce le décès de M. Amédée de Ryckel de Mélotte, membre associé depuis le 25 novembre 1906, et de M. Emile Guillemin, membre associé depuis le 22 mars 1922. Il adresse un souvenir ému à la mémoire de ces deux regrettés collègues.

1. *Lecture de procès-verbal de la séance du 28 juillet.* — Le secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté sans observation.

II. *Correspondance*. — Le secrétaire communique à l'assemblée la correspondance adressée à l'*Institut*, notamment une lettre de la Commission des Antiquités du Département de la Côte d'Or, demandant des renseignements sur une relique de saint Pierre qui aurait été enlevée à Liège en 1468, lors du sac de la ville par Charles le Téméraire, et transportée à l'église Saint-Pierre, à Dijon.

III. *Communication de M. A. Collart*: « *Le dallage de l'INGHIN, à Wandre* ». (Lire le texte dans le présent numéro de la *Chronique*).

M. le président remercie M. Collart de son intéressante communication.

IV. *Election de membres associés*. — MM. Jules Peuteman et Alphonse Henrion sont élus membres associés.

V. *Présentation de membres associés*. — L'assemblée prend acte de la présentation de M^{me} Edouard Gërimont et de MM. Ad. Lambinet, conseiller à la Cour d'Appel de Liège, Georges Froidcourt, substitut du Procureur du Roi, à Liège, et Léon Wilmotte, à Tihange.

VI. *Affaires diverses*. — M. le président remercie M. le général Marcin du don qu'il fait à l'*Institut* d'une série de vues de l'abbaye de Abondance, en Haute-Savoie.

M. Micha met l'assemblée au courant du résultat des démarches qu'il a faites en vue de l'acquisition, pour la Ville de Liège, des immeubles de la rue Féronstrée contigus aux bâtiments du Musée.

M. le président annonce que M. Scuvie-Wilmotte invite les membres de l'*Institut* à venir voir la châsse de Saint-Remacle, de Stavelot, qui se trouve actuellement chez lui, et que M. l'abbé Coenen veut bien se charger de faire sur place, aux visiteurs, l'historique de cette châsse. Cette visite est fixée au vendredi 3 novembre, à 2 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 10.

Dallage et Pilotis

dans le lit de la Meuse, au lieu dit « à l'Inghin »

à Wandre.

A la fin de décembre 1921, par suite de la grande sécheresse de l'été et de gelées intenses, les eaux de la Meuse étaient excessivement basses. En se retirant, elles avaient, le long des deux rives, laissé à découvert de larges bandes de gravier. C'est au milieu de l'une d'elles que nous découvrîmes, avec

MM. Delheid, Servais et Breuer, un dallage, flanqué d'amont et d'aval d'une double rangée de pilots.

Situation — C'est à environ 600 mètres en aval du pont de Herstal-Wandre, sur la rive droite du fleuve, à Wandre.

Pour y atteindre, descendez l'escalier attenant à la culée du pont. Traversez en diagonale la petite place du Wérixhet et suivez le chemin jusqu'à l'extrémité de la dernière haie à votre gauche.

Cette voie, très ancienne, doit remonter à l'époque romaine. Son importance dut alors être considérable, car, venant de Jupille par Souverain-Wandre, le long du fleuve, elle desservait le pont romain que la tradition et que les chroniques situent en ces parages, mettant donc en relation *Jupille* avec *Pontice* et *Tongres*.

A 16 mètres en aval de la dernière clôture, vous êtes dans l'axe du dallage.

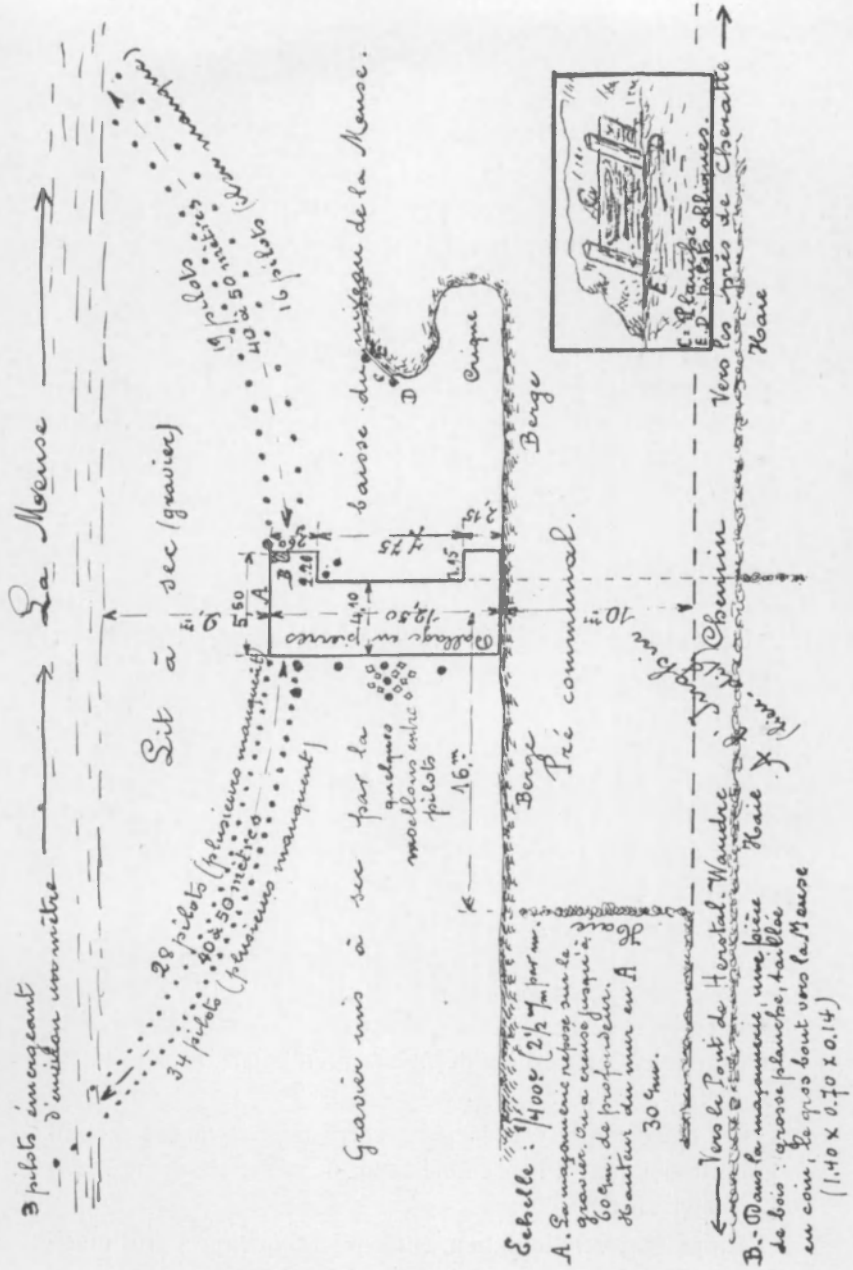
Le dallage. — Celui-ci confine à la berge, surélevée en cet endroit d'environ 1^m,25.

Il constitue un massif de maçonnerie en pierres de grès houiller du pays, au rez du lit de gravier. Il n'a guère d'assise, les pierres qui le composent reposant à même le gravier ou à très faible profondeur. Il revêt la forme d'un rectangle d'une longueur totale de 12^m,50, sur une largeur de 4^m,10, flanqué en aval, à chaque extrémité, d'un contrefort.

Le premier, celui qui joint la berge, mesure 2^m,15 × 1^m,95 ; le second, vers le fleuve, est beaucoup plus fort et mesure 2^m,60 × 2^m,20. Il est renforcé, à l'angle d'aval, en B, d'une grosse pièce de bois taillée en biseau et posée à plat, sous la maçonnerie. Cette espèce de madrier, en chêne, mesure 1^m,40 × 0^m,70 × 0^m,14.

Ces deux contreforts forment corps avec le massif rectangulaire, donnant à l'ensemble la forme d'une clame de 7^m,75 d'écartement.

En amont, vers le milieu, entre pilots, quelques gros moellons semblent former un bec ou éperon.



Les Pilotis. — Vers amont et vers aval, de chaque extrémité « eau » du dallage, obliquement et un peu en courbe, part vers l'axe du fleuve, une double rangée, d'environ 40 mètres de long, de tronçons de forts pilots en chêne, dépassant, en cônes, le gravier de 10 à 15 centimètres. Ils sont très bien conservés, leur diamètre est de 25 à 30 centimètres. La double rangée d'aval semble de moindre importance : les pilots qui le composent sont plus espacés.

Des personnes de l'endroit nous ont affirmé que ces pilots furent réduits, en 1888, lors des grands dragages effectués dans le lit de la Meuse à l'occasion de la construction des forts de Pontisse et de Barchon. En amont, trois d'entre eux sis dans l'eau dont ils émergeaient d'environ un mètre, semblent avoir conservé leur hauteur primitive et nous autorisent à croire que tous avaient, anciennement, cette hauteur.

Il est très probable que ces pilots étaient, d'un côté comme de l'autre, assujettis et reliés entre eux par des planches et des pièces de bois longitudinales et transversales et que l'intérieur était rempli de terres et de graviers, de façon à constituer deux jetées ou deux digues.

A environ 10 mètres en aval, sur le flanc d'une berge, on relève la présence d'une grosse planche en chêne, en C, soutenue obliquement par deux pilots, en D et E.

Divers pilots viennent encore, ça et là, renforcer et protéger surtout d'amont, le massif de maçonnerie, principalement à son axe médian, pour former l'éperon dont nous avons parlé ci-dessus.

La Rive. — Il est aussi incontestable que, depuis l'époque de l'établissement de cet ouvrage, les eaux ont rogné la rive dont les terres ont été enlevées par les morsures des courants. Les buissons et les arbres, dont actuellement les pieds baignent dans l'eau, ont à peine suffi à contenir les flots et l'on peut constater qu'en maints endroits, leurs racines surplombent. Les affirmations des riverains et de certaines personnes âgées sont unanimes et catégoriques à cet égard.

Certains vont même jusqu'à affirmer que jadis, un passage existait en l'endroit au bord de l'eau,

Le Pont des Romains. — Etions-nous en présence des restes de ce fameux pont dont les chroniques s'accordent pour attribuer la construction aux Romains et la démolition à Pepin le Bref ou à Charlemagne ?

Des esprits superficiels auraient pu l'affirmer.

Il résulte cependant, clairement et à première vue, de la disposition des pilotis, qui évidemment pouvaient avoir formé digues, que l'hypothèse d'un pont devait être écartée : il n'est, en effet, pas admissible que les constructeurs, se créant un surcroît de difficultés, aient pu placer leur ouvrage au milieu d'un arc concave. Quand on construit un pont, il est logique de rétrécir la rivière, non de l'élargir, et une disposition contraire des deux jetées se fût indiscutablement imposée.

L'examen du mortier ne nous a nullement révélé une œuvre romaine, mais bien plutôt une construction plus récente (XVI^e ou XVII^e siècle), bien que, cependant, le long séjour sous l'eau ait pu altérer l'aspect et même modifier la composition de ce mortier.

Le peu de profondeur de cette maçonnerie n'est pas non plus pour rendre plausible l'hypothèse d'une culée de pont, laquelle eût dû, en effet, se trouver assise sur un solide pilotis, en considération de la résistance nécessaire aux courants violents lors des crues impétueuses de la Meuse et des débâcles de fin d'hiver.

Enfin, la présence d'un pont impose des voies d'accès et ces voies, nécessairement multiples sur chaque rive, ne peuvent avoir toutes disparu. Or, ni la rive droite, ni la rive gauche ne nous donnent le moindre indice à cet égard.

Un Moulin ? — L'hypothèse du Pont des Romains définitivement écartée, se présentait à nous celle de l'existence d'un moulin dont le dallage relevé aurait été l'assise.

La jetée d'amont aurait été établie dans le but manifeste d'une amenée d'eau à une roue à palettes, mue par la force du courant, un système de roues à augets nécessitant une chute d'eau difficilement réalisable en cet endroit.

Le bâtiment, sis dans le fleuve, aurait été, d'aval, consolidé

par les deux contreforts et, d'amont, protégé contre la violence du courant, les épaves, les glaçons, etc., par un fort éperon de moellons entre pilots.

Peut-être aussi, les deux contreforts furent-ils simplement deux piliers de maçonnerie massive, soutenant la roue dont la grande largeur (7^m,75) suppléait au défaut de profondeur.

La planche trouvée en aval aurait été un reste de quelque vanne dont le rôle nous échappe.

Malheureusement, cette interprétation, quoique des plus plausibles, n'est nullement confirmée par les archives qui ne renferment pas la moindre trace de l'existence d'un moulin en cet endroit.

L'Engin. — La toponymie nous fut, en cette occurrence, d'un secours très heureux.

Nous étions au lieu dit à *l'Inghin*, dénomination prise au cadastre.

Inghin ou *ingin* est le mot wallon correspondant au français *engin* et signifiant : *instrument, appareil, machine*.

Quel était cet *ingin* ?

Les archives de la Seigneurie de Herstal ⁽¹⁾ vont nous l'apprendre. Le seigneur de Cheratte et M^{me} de Barxhon, son épouse, avaient fait *foncer un bur* dans leur territoire, mais du charbon avait été extrait sous des *communes* de Herstal.

Charles Budin, greffier de la Court et Justice de Herstal et, de plus, membre du Conseil de Régence, exploitait, avec quelques *comparchoniers*, une fosse voisine, située à Wandre à proximité et en face du lieu où nous avons relevé notre dallage.

Au nom de la communauté herstaliennne, il intenta un procès à M^{me} de Barxhon, dans le but probablement de sauvegarder les intérêts publics. Mais sa conduite fut mal interprétée et souleva des protestations aux *plaids généraux* de la Saint-Jean (25 juin) 1679, et, le 20 octobre suivant, une plainte écrite fut adressée à la Court par un sieur Jean Bols. Celui-ci accusait nettement Budin d'avoir, sans consultation

(1) On sait que Wandre faisait partie de la Seigneurie de Herstal.

des bourgeois, intenté un procès très spendieux a raison d'une houillère enfoncée dans la Seigneurie de Cheratte appartenante a M^{me} de Barxhon lequel procès ledit Budin et ses compar-choniers ont intenté a raison d'une houillère qu'ils ont enfoncé dans le terroir de Wandre sur laquelle ils ont fait édifier un engien pour tirer l'eawe pour leur proffit particulier.... »

Archives de l'Etat, à Liège. — (Registre année 1679, f^o 324).

Le lieu dit à l'ingin, dont l'origine remonte à cette année et l'existence d'un engien pour tirer l'eawe tous deux au bord de la Meuse, à proximité des terres de Cheratte, sont deux mentions qui ne peuvent se rapporter qu'à un seul et même objet.

Il ne peut être douteux que la construction édifée en Meuse n'ait eu pour but l'obtention de la force motrice nécessaire à l'action de l'engien pour tirer l'eawe.

Une autre mention que nous rencontrons aux *Œuvres* de la Court et Justice de Herstal, vient corroborer notre assertion

Elle nous est fournie à la date du 8 février 1680, dans un rendage de pêche : « ...promettant par iceux (les repreneurs) de payer annuellement lesdits trois cens et quattres florins et de prétendre aucune choese à l'eawe sur laquelle la machinne est bastie par la permission de saditte Alteze d'entre les murailles gros pillots et grille, sous obligation de tous leurs biens meubles et immeubles presens et futurs... ».

*Rendage de la pêche d'aval, 8 février 1680,
Registre 1677- à 1680, f^o 336).*

Conclusion. — Le dallage qui se trouve dans le lit de la Meuse, au lieu dit à l'Inghin, à Wandre, est donc bien l'assise sur laquelle fut édifée, en 1679, une construction destinée à produire la force motrice d'une machine à exhaurer les eaux d'un bur voisin.

Les pilotis d'amont et d'aval formaient une espèce de canal ou « by » ayant pour but la dérivation de l'eau nécessaire à l'alimentation de la roue.

André COLLART.

A propos de Bourgogne

Sous ce titre a paru dans le n° 6 (septembre-octobre) de la *Chronique archéologique*, un article qui demande certaines rectifications et des additions.

La culture de la vigne est incontestablement fort ancienne au pays de Liège; l'argument tiré de l'existence à Liège du métier des vigneron n'en est pas une preuve suffisante, car ce métier, s'il comprenait les vigneron, rassemblait aussi les jardiniers, les cotilliers, les cultivateurs de houblon, les maraîchers, les marchands de beurre et de fruits du pays et même les éleveurs de bétail pour la boucherie. Le vignoble de Liège était déjà ruiné au XVI^e siècle et, à cette époque, la plupart des vins que l'on buvait en notre cité venaient de l'étranger, de la Lorraine et de la Moselle. Ce n'est que tout à la fin du XVII^e siècle que les vins de Bourgogne prirent la prépondérance; même en France et au XVII^e siècle, on buvait là-bas des vins provenant du centre de la France et du bassin de Paris.

Les derniers vignobles de Liège furent ceux de la Côte d'Or, à Sclessin, de Saint-Laurent et de Vivegnis, en wallon *Vi vignis* (vieux vignoble). Le vignoble de la Côte d'Or appartenait au couvent du Val-Benoît, celui de Saint-Laurent à l'abbaye de ce nom, et leur production était fort peu abondante. On cultivait encore, au milieu du XIX^e siècle, quelques arpents de vignes à la Côte d'Or et sur le coteau de Vivegnis. Le nom de *Petit Bourgogne* et celui de la *Comète* sont des premières années du XIX^e siècle. Le premier venait certainement du souvenir des célèbres crûs de France, et fut adopté pendant le régime français; le nom de la *Comète* vient de la fameuse comète de 1811, année où le vin fut abondant et excellent. Cela n'est donc pas très ancien. Le vin que l'on buvait à Liège était un petit vin aigrelet, d'une couleur rosée, analogue à certains crûs de Huy. Avant le XIX^e siècle, je l'ai dit, c'étaient surtout des vins étrangers que l'on consommait chez nous, et leur commerce était entre les mains des sclaideurs et non des vigneron.

Ce n'est qu'à une époque assez moderne que l'on fabriqua

chez nous les fameux verres *frésés* (mieux *fraisés*, parce qu'ils ont l'aspect d'une fraise) ; ils servirent, au XIX^e siècle, à boire le bourgogne, mais non le vin du pays, qui était servi dans de petits gobelets assez bas, comme des plats-cous, et dont on peut voir de nombreux exemplaires, venant du Petit Bourgogne, au *Musée de la Vie Wallonne*. En tout cas, je m'inscris en faux contre la qualification de généreux et de moelleux, appliquée aux vins de la Côte d'Or ; ils étaient plutôt secs, comme le moselle, et leur effet sur l'intestin était celui de la limonade de Rogé !

Les bouteilles dans lesquelles on logeait ce vin étaient, dans le dernier état, celles qui servaient au bourgogne, mais c'étaient des bouteilles de fabrication wallonne. Les plus anciennes n'avaient pas la forme actuelle : elles avaient la forme d'une gourde non aplatie et ne pouvaient se tenir debout, le col était allongé et étroit (j'en possède une qui conserve encore la tache caractéristique des bourgognes et que j'ai même eue encore à demi-pleine de vin en vidange). La forme actuelle ne peut guère remonter plus haut que la seconde moitié du XVIII^e siècle. Cette forme était exécutée en quatre modules, correspondant à des mesures liégeoises, le double pot, le pot, le demi-pot ou demi-bouteille et le quart de pot ou scritoire (écritoire), terme que rappelle encore le refrain d'un cràmignon :

Avec ton écritoire, à boire ! à boire !

Cette petite bouteille formait une portion, contenant deux verres. A ce propos, il sied de faire remarquer comme l'ont démontré les expériences faites au *Musée de la Vie Wallonne*, que tous nos anciens récipients, bouteilles comme verres, avaient une contenance rigoureusement fixe. Quelle que soit la forme des verres de cabaret, ils sont d'une contenance absolument exacte : ce sont des demis, des quarts, des huitièmes ou des seizièmes de pot, mesure légale. Les règlements des métiers, d'ailleurs, exigeaient que dans les cabarets, on ne se servît que de mesures contrôlées et ceux qui voulaient apporter de chez eux un verre, n'ayant pas la contenance légale, devaient le faire jauger et sceller (sayeler) pour que le cabaretier fût à l'abri des contraventions.

Dans les cabarets, le vin était débité en cruchon, pour la piquette et pour le vin de l'année, pris au tonneau, et en bouteilles pour les vins de conserve. Les habitués préféraient les petites bouteilles, scriftôre ou demi-bouteille, qu'ils pouvaient consommer en une fois.

Il est exact que l'on trouve des bouteilles portant un cachet en verre; on en rencontre assez fréquemment avec le cachet V. B. (Val-Benoît), et certains bourgeois en possédaient également; on en conserve quelques-unes au *Musée de la Vie Wallonne*. Ces cachets me paraissent avoir été plutôt des cachets d'origine que des marques de propriété.

Pour terminer, disons que le fameux pressoir du Petit Bourgogne, appartenant au *Musée de la Vie Wallonne* et qui se trouve provisoirement dans la cour de la Maison Curtius, n'a qu'un siècle à peu près d'existence. Le *Musée* possède en outre le moulin à égrener et deux hottes servant à faire la récolte des raisins. L'enseigne, bien connue des vieux Liégeois, de cette gentille guinguette, se trouve aussi au même *Musée*, avec les gobelets où se dégustait le vin du pays.

Au milieu du XIX^e siècle, il y avait, à Liège, plusieurs établissements champêtres où l'on buvait le vin du pays, notamment chez Schlemmer, sur le quai d'Avroy (près de la rue Sainte-Marie), au Sans-Souci (près de la rue des Vingt-Deux), et à Coronmeuse, chez Perot, où l'on dégustait aussi la célèbre oie à l'instar de Visé.

Pour boire du bon bourgogne, les « glottès gueuyes » de 1850 allaient en ville aux Frères Provençaux ou chez Guérin, au pré Binet, établissements dont les caves étaient renommées.

Je ne parle pas des caves de bourgeois : quelques recherches dans les protocoles des notaires nous donneraient, parmi les inventaires, des listes autrement copieuses que celle qu'a publiée notre confrère Pholien. Les Liégeois étaient renommés pour leur passion pour le bourgogne au point qu'une tradition rapporte (d'après les Liégeois bien entendu) que les Bourguignons disaient qu'il fallait venir à Liège pour boire le bon bourgogne. Certains Liégeois se vantaient de pouvoir reconnaître les crus et les années rien qu'en trempant leurs

lèvres dans le verre, et j'ai connu des amateurs qui le faisaient réellement.

J'espère que ces quelques souvenirs intéresseront les vieux Liégeois, de même que les archéologues, car l'histoire du commerce du vin à Liège est encore à faire, tout comme d'ailleurs l'histoire de la bière, car la bière liégeoise était, jadis, aussi prisée que le vin.

Eug. POLAIN.

La châsse de Saint Remacle

Lorsque saint Remacle mourut, vers le milieu du VII^e siècle, son corps ne fut pas déposé à l'église de l'abbaye qu'il avait dédiée à saint Pierre, mais à la chapelle de Saint-Martin située hors de l'enceinte du monastère.

Une trentaine d'années plus tard, il fut transféré à la grande église par l'abbé Godwin, le même qui donna asile à saint Lambert. Ce transfert équivalait à une canonisation et le nouveau tombeau du saint fondateur fut orné d'un travail en or et en argent.

En 881, invasion normande. Les moines se sauvèrent à deux reprises avec le corps du saint qui alors n'était pas encore enfermé dans une châsse, car on le tirait de terre. « Educitur ex tumulo » nous dit le chroniqueur contemporain. L'abbé Odilon (954) bâtit une nouvelle église, la quatrième, et assista à une nouvelle invasion, celle des Hongrois, qui ne doivent pas l'avoir détruite.

Une triste période s'ouvrit alors pour l'abbaye gouvernée ou plutôt pillée par des abbés commandataires ; on oublia même l'endroit où le saint fondateur était enterré. Vers 1040, le grand saint Poppon devait rendre à l'antique maison tout son lustre. Il rebâtit monastère et église, et un siècle plus tard, le célèbre Wibald (1170-78) enrichit celle-ci de cinq œuvres d'orfèvrerie de l'atelier de Godefroid de Claire. Ce furent un autel portatif et le buste de saint Alexandre, tous deux au musée du Cinquante-naire, le reliquaire de la Vraie Croix, longtemps conservé à Hanau en Allemagne, le retable de saint Remacle dont le dessin a été retrouvé par Van de Castele, et dans ce retable une châsse du même saint sur le frontispice de laquelle on voit le Christ triomphant entre saint Pierre et saint Remacle.

Nous savons qu'en 1268, sous l'élu Henri de Gueldre qui était en même temps abbé de Stavelot, les reliques du fondateur ont été déposées dans une nouvelle châsse. C'est la fierte actuelle de saint Remacle. Elle était placée sur un autre autel que celui de Wibald, devant celui-ci à l'entrée du chœur.

La châsse est en cuivre doré avec des bas-reliefs et statuettes en argent et de nombreuses plaques émaillées et filigranées.

Elle a la forme d'un sarcophage couvert d'un toit à double versant incliné vers les longs côtés et terminé par un gable sur les petites faces. Celles-ci portent, d'un côté, la figure du Christ bénissant à la manière latine (c'est-à-dire, avec trois doigts levés ; dans la bénédiction grecque, deux doigts sont dressés tandis que le pouce rejoint l'annulaire), de l'autre côté, la Vierge avec l'enfant Jésus. Ces pignons n'ont qu'une seule arcade, tandis que les longs côtés en ont chacun sept, six avec des statues d'apôtres, et celle du milieu avec saint Pierre d'un côté et saint Remacle de l'autre. Tous ces saints sont en ronde bosse et assis sous un arc trilobé inscrit dans un gable à double rampant.

Les versants du toit sont divisés chacun en quatre compartiments rectangulaires dont les champs donnent de beaux bas-reliefs représentant, d'un côté, l'Annonciation, la Naissance de Jésus, l'Adoration des Mages et la Présentation au Temple, de l'autre, la dernière Cène, la Crucifixion, la Résurrection et l'Ascension.

Les pieds-droits et rampants qui encadrent les statues des pignons et des longs côtés sont ornés de petites plaques rectangulaires, les unes émaillées, les autres couvertes de pierreries et de filigranes. Les mêmes ornements se retrouvent autour des bas-reliefs du toit, dont le faite est surmonté d'une crête estampée et de cinq gros pommeaux d'un travail très artistique. Chaque pommeau avec ses feuillages, ses côtes et ses faces émaillées piriformes coûterait bien 2.000 francs s'il fallait les refaire maintenant.

Les émaux sont en partie champlevés, c'est-à-dire qu'avant la cuisson, la matière vitrifiable a été déposée dans le creux de la lamelle burinée, en partie cloisonnés. Pour obtenir ceux-ci, l'orfèvre n'a pas creusé la plaque, mais sur la surface plane il a soudé de très fines parois et, dans les cloisons ainsi obtenues, il a déposé son émail auquel le polissage a donné le plus vif éclat. Dans le procédé du cloisonnage, on ne voit que de très minces filets de métal, tandis que celui-ci présente de plus larges surfaces dans le champlevé.

Un troisième procédé d'émaillage, le niellé, se retrouve sur la châsse, notamment sur les colonnes d'argent qui séparent les figures des apôtres. Les niellés consistent dans l'application d'un émail à base de plomb sur l'argent auquel il donne un beau poli de couleur noirâtre.

La châsse de Stavelot est entièrement gothique dans sa construction et, de même que l'architecture ogivale, elle est l'aboutissement naturel des travaux de l'époque romane. Les orfèvres et émailleurs mosans étaient aux XII^e et XIII^e siècles les plus habiles de l'Europe, et quoique la plupart de leurs œuvres soient à jamais perdues, il en reste assez pour leur décerner la palme.

De 1100 au milieu du XIII^e siècle, nous pouvons distinguer cinq groupes de châsses dont la date est suffisamment établie.

Au commencement du XII^e siècle remontent les plaques en argent de Susteren, les pignons de la châsse de Saint-Hadelin de Visé, et, une merveille comme travail de fondeur, les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy.

Godefroid de Claire de Huy brille au milieu du XII^e avec les travaux signalés à Stavelot, deux châsses de Huy (Saint Domitien et Saint-Mengold), celle de Saint-Servais à Maestricht, les longs côtés de celle de Visé, la châsse de Saint-Héribert à Deutz et les quatre pignons de châsse du Cinquantenaire provenant de Maestricht. D'après une hypothèse récente et très probable de M. Mâle, l'orfèvre hutois fut appelé à Paris par l'abbé Suger et y fabriqua avec ses ouvriers la fameuse croix d'autel de l'abbaye Saint-Denis.

Avec Nicolas de Verdun, l'orfèvrerie mosane atteint son apogée à la fin du XII^e siècle. On conserve de lui le fameux retable de Klosterneubourg (Autriche) la châsse de Notre-Dame à Tournai et celle des rois mages à Cologne. A la même époque, un orfèvre liégeois Jourdain travaillait à Malonne, mais ses œuvres sont perdues.

Au commencement du XIII^e siècle remontent la châsse de Saint-Marc à Huy, celle de Saint-Georges et Sainte-Ode à Amay et les œuvres charmantes du frère Hugo d'Oignies. La première châsse de style gothique, celle de Saint-Eleuthère à Tournai, est datée de 1237.

La période suivante nous donne trois châsses incontestablement du même atelier : celle de Notre-Dame à Aix, celle de Notre-Dame à Huy, et la fierte de Stavelot. Non seulement la plus grande analogie existe entre ces trois travaux dans la composition de l'ensemble, mais les procédés techniques de fabrication sont identiques. Dans tous les trois, les filigranes, les sertissures de pierres, les colonnettes niellées, les crétages et les biseaux des cadres ont le même aspect et toutes les plaques sont en partie champlévées, en partie cloisonnées.

Malheureusement, cet artiste, qui devait pourtant avoir un atelier important, ne nous est pas connu ; on ne sait pas même dans quelle ville il a travaillé ni exactement à quelle époque. Trois localités ont été nommées : Liège, Maestricht et Cologne. M. le professeur Max Lohest nous dit que les nombreuses pierres embatties dans la châsse de Stavelot proviennent des roches du Rhin, mais le travail est bien dans les traditions mosanes.

Quant à la date, nous trouvons une indication dans l'histoire de Stavelot. En 1263, les reliques de saint Remacle se trouvaient encore dans l'ancienne châsse, placée dans le retable de Wibald dont nous avons parlé plus haut, mais en 1268 le transfert était

effectué, et le saint reposait alors dans notre châsse placée sur un autre autel, à l'entrée du chœur (1).

Cela nous permet-il de conclure pour l'année 1268 ? Non, notre châsse paraît plus ancienne. En effet, elle n'a pas été faite pour ce transfert ; les bas-reliefs du toit sont tirés du cycle de l'Enfance et de la Passion, et oublient totalement saint Remacle, ce qui ne se conçoit nullement si la châsse avait été destinée au patron fondateur de l'abbaye. M. Destrée pourrait donc bien avoir raison en plaçant notre chef-d'œuvre au milieu du XIII^e siècle (2).

J. COENEN.

PETITE CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

A la caserne de Saint-Laurent. — Depuis l'époque où il faillit disparaître, le charmant porche de l'ancienne abbaye de Saint-Laurent, remis en ordre tant bien que mal, attendait une restauration que l'on pouvait croire prochaine. Hélas... ! Lors de la démolition toute récente d'une annexe voisine, apparut son pignon Ouest percé de fenêtres à croisillons avec accolade d'un dessin superbe, bien conservés. Le morceau était conséquent, on allait le remettre à jour définitivement ! Hélas !.... nous n'en sommes pas encore là.

Il s'agissait d'élever une nouvelle annexe à la caserne. Et le pignon a été sacrifié. Mais il y a plus !

Ce porche et son pignon étaient de bons modèles dont on pouvait, en toute sécurité, s'inspirer. Mais là, toute proche, avait été construite, il y a quelque quarante ans, une façade de style dit gothique d'alors, raide, sèche, disproportionnée et c'est de ce mauvais modèle que l'on s'est servi pour la nouvelle façade qui, à présent, vient buter, de façon disgracieuse, maladroite, contre celle du porche. C'est grandement dommage, et le mal fait va, naturellement, durer.

Aussi bien, que l'on ait construit, il y a quarante ans, cette façade d'annexe, misérable, d'un goût déplorable, cela s'explique et se pardonne, mais aujourd'hui continuer, récidiver... !

C. B.

(1) *B. I. A. L. T.* XVII (1883), p. 161.

(2) Pour l'étude de l'émaillerie mosane on peut consulter les *catalogues* des expositions de 1881 et 1905 ; J. HELBIG : *La Sculpture*. VAN DE CASTEELE et REUSENS : *Retable de Wibald*, dans *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, T. XXI (1882). J. DEMARTEAU : *Le retable de saint Remacle*, dans *B. I. A. L.*, T. XVII (1883), p. 135. LUER et CREUTZ : *Geschichte der Metalkunst*. Stuttgart, 1909, et VON FALK : *Deutsche Schmelzarbeiten*. Les notes prises au cours de M. Marcel Laurent nous ont servi de guide.

Distinction. — Notre confrère, M. A. Baar-Magis, conservateur-adjoint, vient de recevoir la croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold. Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Nécrologie. — Au moment de mettre sous presse, nous parvient la nouvelle de la mort du baron Cam. de Borman, décédé le 8 novembre dernier, à l'âge de 85 ans.

L'*Institut* perd en lui l'un de ses plus anciens adhérents : il était membre d'honneur depuis 1863. Une notice biographique sera consacrée à ce grand érudit dans l'un de nos prochains numéros.

Les Mobiliers des Eglises. — Sous ce titre, nous lisons dans le journal *L'Indépendance Belge*, du 18 décembre 1922 :

« En beaucoup d'endroits, aussi bien dans les villes qu'à la campagne, les curés ou les conseils de fabrique d'églises négocient avec une belle désinvolture des objets appartenant au mobilier des églises ou des presbytères.

» Or, ces ventes sont absolument irrégulières et tombent sous l'application de la loi. Aussi, certains comités provinciaux de la Commission royale des monuments traquent-ils sans répit ceux qui s'en rendent coupables. Plusieurs délinquants ont été punis à des peines de prison ; d'autres se sont vus obligés d'aller rechercher chez les acquéreurs des objets illicitement vendus ».

L'Art Etrusque. — Le surintendant des Beaux-Arts en Ombrie, M. Umberto Gnoli, conférençait dernièrement en notre salle académique, sur l'Art Etrusque.

Après avoir parlé des fouilles récentes faites en Elzévrrie, et projeté sur la toile la reproduction des résultats si riches qu'elles ont donnés en tombeaux, sarcophages, urnes, armes, vases, objets de toilette et bijoux, M. Gnoli a conclu en disant que l'on devait reviser ses jugements sur l'art de ce peuple mystérieux dont la langue ne nous a pas encore livré son secret. Cet art ne serait pas un servile imitateur de l'art grec, car il a su imprimer à ses œuvres le caractère de son génie national ; telle a été la conclusion du conférencier.

Les Monuments de Liège. — Nous signalons à nos lecteurs une série d'articles bien instructifs, parus récemment dans la *Gazette de Liège* (nos des 7, 14, 21 et 28 décembre), sous le titre de *Monuments de Liège*. Rédigés à l'occasion de la visite qu'a faite en notre ville la Gilde de Saint-Thomas et Saint-Luc, sous la direction de MM. les chanoines Maere et Lemaire, de l'Université de Louvain, et de M. J. Brassinne, professeur d'art et d'archéologie à l'Université de notre ville, ces notices, qui émanent visiblement d'un érudit, ont pour objet les églises Sainte-Croix, Saint-Servais, Saint-Martin, Saint-Gilles et Saint-Christophe, de Liège; l'église de Saint-Séverin, en Condroz, et la collégiale de Huy
